

27 mars 2019

Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Contexte

La Suisse accueille sur son sol des organisations internationales et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Ce rôle d'Etat hôte est fortement ancré dans la tradition de notre pays et dans sa politique des bons offices. Il fait partie de son identité. Des conférences et réunions internationales ont régulièrement lieu dans diverses parties du pays. C'est à Genève que se déroule toutefois l'essentiel des activités internationales. De par sa concentration unique au monde d'acteurs internationaux, ce qu'on appelle la Genève internationale est devenue au fil du temps l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Siège de 37 organisations internationales, de 177 Etats membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de plus de 380 organisations non gouvernementales (ONG), occupant plus de 30 000 fonctionnaires internationaux, plus de 43 000 personnes si l'on inclut les familles, et accueillant chaque année plus de 220 000 délégué-e-s du monde entier dont plus de 4000 chef-fe-s d'Etat ou de gouvernement, Genève dispose en effet d'une concentration d'acteurs internationaux unique au monde. Cette position fait d'elle l'un des principaux centres de gouvernance au monde, si ce n'est le principal, et le cœur opérationnel du système multilatéral. C'est en effet à Genève que sont discutées, décidées et réglemētées de très nombreuses normes qui impactent en tout temps la vie de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la planète. Que ce soit dans le domaine de la santé publique, du commerce, des droits de l'homme ou de l'action humanitaire, en passant par l'environnement ou les télécommunications, pour ne citer que quelques domaines, la Genève internationale est au centre des développements et décisions.

Cette situation représente un atout de taille pour la politique extérieure suisse et engendre des retombées économiques importantes, pour la région et pour l'ensemble du pays. En effet, leur présence apporte à la Suisse des gains économiques significatifs. Les dépenses estimées des organisations internationales et des employé-e-s de la Genève internationale, ainsi que des délégué-e-s externes qui s'y rendent, se chiffrent à plus de 6 milliards de francs (+3,6% entre 2017 et 2018), dont plus de la moitié est dépensée en Suisse. Selon des calculs établis sur la base des chiffres de 2012, la Genève internationale contribue à 11,3% du produit intérieur brut (PIB) du canton de Genève, ce qui représente 1% du PIB suisse, proportion non négligeable sachant que l'ensemble du secteur du tourisme représente environ

3% du PIB suisse. En termes d'emplois, ce sont plus de 30 000 fonctionnaires internationaux qui travaillent à Genève. A cela s'ajoutent environ 30 000 emplois indirects et induits générés par l'activité de la Genève internationale, ce qui représente en tout plus de 14% des emplois implantés dans le canton de Genève. Ces activités dégagent d'importantes recettes fiscales, évaluées à 634,2 millions de francs en 2012, dont 151,1 millions de francs pour la Confédération.

Cette position n'est toutefois pas assurée dans le temps. Face à divers défis auxquels elle est confrontée, dont notamment une concurrence très forte de la part d'autres villes et Etats hôtes et un coût élevé de la vie, Genève et la Suisse doivent s'assurer de rester attractives et compétitives. A cette fin, une stratégie commune à la Confédération, au Canton et à la Ville de Genève a été développée en 2013 pour la Genève internationale¹ (annexe 1). Sur cette base, le Conseil fédéral a présenté pour la première fois au Parlement un message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte. Des moyens financiers et en ressources humaines supplémentaires avaient été demandés dans ce cadre. Pour la première fois, un plan financier quadriennal, sous la forme d'un plafond de dépenses, était prévu pour le développement de la politique d'Etat hôte. Ce plafond de dépenses, d'un montant de 102,4 millions de francs, couvre la période 2016 à 2019.

C'est également sur cette base que la Ville de Genève s'est engagée dans le soutien à la rénovation du Palais des Nations sous la forme d'un prêt sans intérêt d'un montant de 20 millions de francs.

Dans la continuité de ce soutien à la Genève internationale, le Conseil fédéral a récemment déposé un nouveau message² devant le Parlement afin de renouveler le cadre de financement pluriannuel pour la période 2020-2023 (annexe 2).

Il a par ailleurs également validé la proposition de création de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator dont l'objectif est de mettre à la disposition de la communauté internationale un instrument novateur et flexible qui permettra de catalyser le travail des organisations internationales pour traiter rapidement les thèmes de la diplomatie multilatérale du XXI^e siècle.

Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Suite au travail d'un groupe de haut niveau mandaté par le Conseil fédéral pour proposer des solutions face aux défis que la Genève internationale devait relever, il a été établi qu'il ne fallait pas seulement la renforcer dans ses principaux

¹ Stratégie conjointe de la Confédération, du Canton et de la Ville de Genève pour l'avenir de la Genève internationale, 25 juin 2013.

² Message du 20 février 2019 concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020-2023.

pôles de compétence traditionnels, mais également la positionner dans le traitement des thèmes émergents.

Pour cela, il est nécessaire de donner des impulsions, de créer ou de soutenir la création d'instruments, entités, mécanismes ou processus capables de rapprocher le monde scientifique et technologique d'une part (pôles de recherches, centres académiques, think tanks), et le monde diplomatique (organisations internationales et Etats) d'autre part, afin d'identifier les rapides évolutions technologiques et d'appréhender leur impact sur la société d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif est de pouvoir proposer aux organisations internationales des outils, des méthodes, des processus ou des projets de régulation, et leur permettre ainsi d'assurer leur mandat de régulation mondiale.

Si l'on souhaite que Genève reste à l'avenir un centre de gouvernance mondiale pertinent, il est crucial qu'elle se préoccupe de ces thèmes émergents qui auront un impact profond sur nos sociétés et nos modes de vie. A défaut, d'autres centres se développeront ailleurs, dont la pertinence ira croissant avec le temps, aux dépens de Genève.

C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a décidé d'agir en créant, avec le Canton de Genève, la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator. Cette dernière vise à positionner la Genève internationale dans ces thèmes émergents qui vont occuper la scène mondiale ces prochaines décennies. Elle a pour objectif d'anticiper les thèmes à l'agenda de la gouvernance mondiale de demain, d'analyser leur impact sur nos sociétés et de proposer des solutions aux défis globaux, comme les avancées de la génétique, de l'agriculture ou l'impact de l'intelligence artificielle sur le travail.

Création de la fondation

La fondation est créée par la Confédération et le Canton pour une durée limitée de trois ans. Selon ses statuts (annexe 3) la présidence et la vice-présidence sont nommées par les membres fondateurs. MM. Peter Brabeck-Letmathe, président, et Patrick Aebischer, vice-président, ont été choisis par les fondateurs.

La Confédération et le Canton nomment un représentant chacun. Le-la représentant-e cantonal-e sera nommé-e d'entente entre la Ville de Genève et le Canton.

Le président et le vice-président peuvent ensuite nommer jusqu'à cinq autres membres en fonction du développement des activités de la fondation.

L'objectif de cette première phase d'une durée limitée est de tester la pertinence de ce nouvel outil en constituant les organes de la fondation et de lancer deux projets, par exemple l'édition génétique et le CERN de la Terre.

Edition génétique

Ce thème permet d'illustrer le type de défi auquel la communauté internationale sera confrontée dans les décennies à venir et de démontrer la nécessité d'un tel instrument. Alors que l'annonce de la naissance en Chine de jumelles génétiquement modifiées par la technologie d'édition génétique des «ciseaux moléculaires» a suscité une vive émotion fin 2018, leurs créateurs avaient déjà lancé en 2015 un appel à la communauté internationale afin de définir une approche globale de l'édition génétique avant que cette technologie ne soit appliquée à l'humain. Si cette proposition est restée lettre morte, c'est faute d'interface réelle entre diplomatie, science et acteurs privés sur le terrain. A ce jour, personne n'a de vue d'ensemble des utilisations de cette technique dans le monde.

Ainsi, la fondation aura pour tâche première d'établir une vue d'ensemble des pratiques en cours, d'identifier et d'encourager les applications permettant au maximum de personnes d'en bénéficier et d'amorcer une réflexion sur une approche globale de l'édition génétique (notamment d'un point de vue éthique), en collaboration avec les organisations internationales, telle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

CERN de la Terre

Avec le Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), la Suisse abrite l'une des infrastructures internationales de recherche les plus avancées du monde dans le domaine de la physique nucléaire et des particules. Sa création est le fruit de la volonté de la communauté des physiciens de se doter d'un programme scientifique global dépassant les recherches sectorielles et visant le développement d'un volet collaboratif et pacifique de la recherche nucléaire. De manière similaire, la question des ressources naturelles est actuellement un enjeu crucial pour la gouvernance mondiale, en particulier les ressources propres aux environnements dits «extrêmes» (montagneuses, océanographiques, polaires ou spatiales). Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour appeler à imiter la démarche du CERN et à l'appliquer par analogie au domaine des ressources dans leur ensemble – soit créer un «CERN de la Terre». Il s'agit notamment de réunir les banques de données existantes disséminées de par le monde et de les faire interagir les unes avec les autres afin de construire petit à petit un modèle crédible du système Terre.

Dans cette perspective, la Fondation pourrait se concentrer sur un ou plusieurs thèmes émergents en matière de ressources globales, tels que la préservation des coraux; l'exploitation des ressources biologiques polaires et océanographiques («environmental DNA»); la «déplastification» des océans; ou encore l'utilisation des ressources spatiales. A titre d'exemple, la préservation des coraux est un enjeu

essentiel pour la biodiversité et l'équilibre socio-économique de vastes régions du monde. En effet, les coraux subissent les conséquences du changement climatique, avec pour conséquence leur disparition depuis quelques années dans certaines régions. En mai 2017, deux chercheurs (dont l'un est professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)) ont fait une découverte essentielle sur l'extrême résistance et la résilience au changement climatique d'une espèce de corail de la mer Rouge. Ces travaux ouvrent la voie à une solution pour sauvegarder les récifs coralliens, l'évolution assistée, qui consiste à utiliser l'acide désoxyribonucléique (ADN) des coraux de la péninsule Arabique pour renforcer les coraux des autres continents.

Ainsi, la fondation aura pour tâche de mettre en commun les échantillons des différentes expéditions «coraux» en cours (base d'un futur «CERN de la Terre»), d'en tirer des enseignements globaux et de proposer des projets pilotes utilisant notamment des techniques d'évolution assistée. Pour ce faire, elle collaborera avec les organisations internationales concernées et les acteurs des principales campagnes de recueil d'échantillons dans le monde.

Financement de la fondation

La fondation sera principalement financée par la Confédération qui a prévu de participer à hauteur de 1 million de francs par année pendant trois ans.

La Ville et le Canton sont appelés à apporter un soutien financier certes beaucoup moins conséquent mais très important symboliquement. En effet, le Parlement fédéral souhaite que le Canton et la Ville de Genève participent financièrement au projet de soutien à la Genève internationale porté par la Confédération puisqu'ils sont les principaux bénéficiaires de cette politique.

Le Canton et la Ville de Genève, sous réserve des accords nécessaires de leur législatif et délibératif, ont accepté de financer le fonctionnement de la fondation à hauteur de 100 000 francs par année de 2019 à 2021.

La présente demande de crédit a ainsi pour objectif de financer la part 2019 de la Ville de Genève. Les tranches 2020 et 2021 seront intégrées au budget de fonctionnement.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de cette subvention est le Service des relations extérieures de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

Art. 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.

Art. 3. – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2019 au Service des relations extérieures, cellule d'imputation A004, politique publique 59, sur le groupe de compte 36.

Annexes:

- groupe permanent conjoint Confédération Canton sur les priorités de la Genève internationale (annexe 1)
- mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020-2023 (annexe 2)
- statuts de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (annexe 3)

**GROUPE PERMANENT CONJOINT CONFEDERATION CANTON SUR LES PRIORITES
DE LA GENEVE INTERNATIONALE**

La Genève internationale et son avenir

25 juin 2013

Etat des lieux, défis et stratégies

Le 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint (GPC) a donné mandat à sa composante technique de "mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action".

Le présent document est le résultat de ce mandat. Il intègre les constats et recommandations de la Task Force «Genève internationale» mise sur pied par le DFAE qui a terminé ses travaux fin avril 2013. Le rapport conjoint constitue le premier document commun de nature stratégique sur la Genève internationale depuis le premier rapport du GPC, daté de 1995.

Le rapport est composé de deux parties. La première est un résumé des conclusions et des propositions d'action. La seconde est une présentation plus détaillée de l'état des lieux, des défis et des orientations proposées.

Partie 1: résumé et plan d'action

Résumé

Depuis la création de la Croix-Rouge il y a 150 ans, la Genève internationale s'est considérablement développée et diversifiée et constitue actuellement un des premiers pôles de gouvernance mondiale. Elle incarne ainsi un engagement international majeur de la Confédération suisse et de Genève en faveur de l'humanité.

La Genève internationale, ou Suisse internationale par Genève, est également un instrument précieux et une plateforme de première importance pour la politique extérieure suisse. Par sa longue tradition humanitaire, elle incarne des valeurs centrales de la politique extérieure suisse, dans lesquelles une vaste majorité de la population du pays se reconnaît. Enfin, la Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de Genève, ainsi qu'un acteur économique considérable pour l'Arc lémanique.

La politique d'accueil active et continuellement adaptée des organisations internationales (OI), des représentations des pays membres et de la société civile a réussi à faire de Genève, et donc de la Suisse, un pôle de compétences reconnu dans les domaines suivants:

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications
4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

La conjonction de ces divers éléments a permis à la Genève internationale de faire face à des défis importants, et de demeurer l'un des principaux centres de gouvernance mondiale avec New York.

Cependant, la Genève internationale et la politique d'accueil suisse doivent faire face à une modification rapide de l'environnement international, marquée notamment par la fragmentation de la gouvernance mondiale et la crise financière. Ces nombreux défis nécessitent des efforts et des ressources supplémentaires. Il s'agit ainsi de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale en anticipant les thèmes qui occuperont l'agenda international et en favorisant la visibilité des acteurs présents à Genève sur ces sujets. Il faut également mieux exploiter les ressources offertes par la présence sur un même territoire d'un ensemble unique d'organisations internationales, de missions permanentes (MP), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'institutions académiques.

Afin d'assurer le futur de Genève, voire de la Suisse, en tant que centre de gouvernance globale, une stratégie s'articulant autour de piliers principaux et matérialisée par six axes est proposée. Le premier pilier ("hardware") porte sur le renforcement des instruments déjà utilisés dans le but de les compléter et les rendre encore plus efficaces. Le deuxième pilier ("software") se concentre sur le développement des capacités de formation, de réflexion et de savoir-faire genevois et suisse relatives à la gouvernance globale en vue de développer une vision à long terme.

Le catalogue de mesures présenté ci-dessous illustre la manière dont la nouvelle stratégie visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale peut être mise en œuvre.

* Mesure à court et moyen terme (2 à 3 ans)

** Mesure à moyen et long terme (5 à 10 ans)

Ces mesures sont des intentions. Elles doivent encore être détaillées, chiffrées et validées par les instances compétentes selon les procédures en vigueur.

Axe n°1: Renforcer le dispositif d'accueil

- a. Soutenir la rénovation des bâtiments d'OI*
 - Adapter la politique d'accueil par rapport aux rénovations/prêts à la rénovation [Conf.]
 - Modifier les statuts de la FIPOI pour assurer les nouvelles fonctions en termes de rénovation [Conf./Canton]
 - Soutenir les projets de valorisation des terrains des OI en vue de financer les rénovations [Conf./Canton/Ville]
 - Introduire les instruments appropriés pour le financement des prêts à la rénovation [Conf.]
 - Financer et piloter des études préliminaires ou complémentaires sur les rénovations [Canton]
 - Mettre à disposition de l'expertise et des services spécialisés du canton pour le développement et la réalisation des projets de rénovation [Canton]
 - Etudier les modalités d'une participation de la Ville au soutien à la rénovation des bâtiments d'OI [Ville]
 - Soutenir le projet de la Tour des Feuillantines¹ [Conf./Canton]
- b. Améliorer les procédures d'attribution de visas [Conf.]*
 - Développer une formation spécifique et une information régulière destinées aux collaborateurs de missions et de chancelleries suisses dans notre réseau de représentation
 - Examiner avec l'Office fédéral des migrations (ODM) et les autres partenaires concernés, les possibilités d'amélioration des procédures en fonction de la spécificité des profils désireux de participer aux nombreux événements de la Genève internationale
 - Sensibiliser les Etats concernés sur les procédures et les moyens à disposition pour faciliter les procédures d'octroi de visas
 - Renforcer l'équipe de la section en charge des visas à la Mission suisse ONUG à Genève
- c. Elargir les offres d'accueil pour les ONG*
 - Faciliter l'obtention de visas pour la participation à des conférences/commissions [Conf]
 - Faciliter l'obtention de permis de travail et de séjour pour du personnel étranger spécialement qualifié [Canton]
 - Accroître le parc de bureaux et d'hébergement à coût modéré par l'intermédiaire de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) [Canton]
- d. Améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités [Conf.]*
 - Eliminer les freins et les obstacles qui demeurent en la matière sans que cela n'entraîne de modifications de la Loi sur l'Etat hôte et son ordonnance d'application, ni les accords de siège conclus avec les OI
 - Discuter d'un assouplissement des règles et/ou d'un allègement des procédures concernant les véhicules immatriculés en plaques diplomatiques, l'acquisition d'immeubles par les Etats et les OI et les demandes de permis de séjour par des anciens titulaires de cartes de légitimation du DFAE
 - Assouplir les règles concernant l'octroi des différents types de cartes de légitimation du DFAE au personnel de carrière des Etats

¹Tour des Feuillantines: à proximité de la place des Nations, entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, cette tour de 15 à 20 étages devrait accueillir ces prochaines années un espace public et touristique pour valoriser les archives de l'ONU et promouvoir la Genève Internationale, ainsi que des appartements résidentiels et un ensemble de services dédiés en priorité aux fonctionnaires internationaux.

- Trouver une solution permettant aux employés locaux des MP (employés ne faisant pas partie du personnel de carrière des Etats) de pouvoir adhérer volontairement aux assurances sociales suisses (AVS, etc.)
- e. Examiner la possibilité de mettre à disposition au CIGC, à coût modeste, un équipement à la pointe de la technologie, notamment pour permettre la tenue de vidéo-conférences [Conf./Canton/evtl. PPP]*
- f. Développer une stratégie de mobilité pour le trafic de transit dans le périmètre du Jardin des Nations et l'accompagnement des OI dans le développement de leur plan de mobilité douce [Conf./Canton]**

Axe n°2: Développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire genevois/suisse

- a. Mettre en place des plateformes de réflexion et de discussion sur la gouvernance mondiale, thématiques et intersectorielles (multi-stakeholder)*
 - Identification et soutien de deux ou trois projets pilotes [Conf./Canton/evtl. PPP]
 - Réalisation du projet Penthes [Canton]
- b. Attirer des *think tanks* suisses et internationaux de premier plan*
 - Créer des lieux emblématiques de réflexions pour les plateformes et les *think tanks***
 - Maintien et renforcement du soutien au projet de Maison de la Paix, notamment par l'élaboration d'une stratégie visant à son rayonnement comme centre de compétence en matière de paix, de sécurité et de développement [Conf.]
 - Conclusion de MoU avec deux à trois *think tanks* [Conf./Canton] et soutien à des projets temporaires ou pour l'établissement à long terme à Genève, notamment en relation avec le projet Penthes.
- c. Mettre en place une structure de renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance mondiale (capacity building) et développer «l'excellence de Genève» comme un atout exportable (*branding*)**
 - Finalisation d'un mapping des formations en coopération internationale disponible à Genève et mise en place d'un portail d'information [Canton]
 - Coopération avec des partenaires suisses et internationaux pour la mise en place de formations à destination des missions et délégations [Conf./Canton/evtl. PPP]
 - Coopération avec les universités et les instituts de recherche suisses et internationaux pour la mise en place de formations universitaires dans le domaine de la gouvernance globale, avec un accent sur les cinq pôles de compétence (clusters) représentés à Genève [Conf./Canton]

Axe n°3: Viser à l'universalité des représentations des Etats

- a. Soutenir l'installation et la présence des missions des pays les moins avancés (PMA) **
 - Faciliter l'accès à des bureaux en assurant le cautionnement de la garantie et/ou en augmentant l'aide au loyer et/ou en mettant à disposition des bureaux réservés aux PMA [Canton]
 - Equiper les bureaux en mobilier et en matériel informatique [Conf./Canton]
 - Développer un programme de stagiaires et d'experts internationaux bénévoles ou rémunérés au profit des missions des PMA [Conf./Canton]
 - Soutenir le développement d'un projet de logement à coût modéré à l'intention des représentants des PMA [Canton]

- b. Encourager les pays non-encore représentés à s'installer à Genève**
 - Nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de persuader les 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés d'ouvrir une Mission à Genève [Conf.]

Axe n°4: Promouvoir les partenariats

- a. Evaluer les potentiels de collaborations avec le canton de Vaud, notamment dans le domaine des fédérations sportives [Conf./Canton]*
- b. Evaluer les potentiels de collaborations avec la France voisine [Conf./Canton]*

Axe n°5: Améliorer la communication de et sur la Genève internationale

- a. Sensibiliser les publics genevois, suisses et internationaux*
 - Développer le site "Genève - coopération internationale" comme plateforme d'information sur la Genève internationale, en français, en allemand et en anglais [Conf./Canton]*
 - Evaluer la possibilité de maintenir une radio anglophone de qualité en Suisse
 - Soutenir les journées portes ouvertes des OI [Conf./Canton]*
 - Sensibiliser les journalistes genevois, suisses et internationaux, notamment à travers le Club suisse de la Presse [Conf./Canton/Ville]*
 - Utilisation des médias sociaux [Conf./Canton]*
 - Procéder à une évaluation de la visibilité médiatique globale du travail de la Genève internationale [Conf.]
 - Revisiter la narration de la Genève internationale/l'image de marque de la Genève internationale/ de la Suisse internationale par Genève [Conf./Canton/Ville]**
 - Réalisation de courts métrages sur les métiers de la coopération internationale et/ou d'une série de fictions [Conf.- PRS/Canton/Ville]**
 - Présenter aux dirigeants et aux collaborateurs des organisations de la Genève internationale les projets d'urbanisme et de mobilité du canton [Canton].
- b. Sensibiliser des *leaders d'opinions* genevois et du reste de la Suisse [Conf./Canton/Ville]*
 - Développer des contacts réguliers, notamment avec les parlementaires fédéraux
- c. Promouvoir la Genève internationale dans d'autres centres de la gouvernance mondiale par l'intermédiaire des représentations suisses à l'étranger [Conf.]**

Axe n°6: Mener une action coordonnée et informée

- a. Assurer le suivi des travaux du Groupe permanent conjoint technique (GPCT) et du Groupe permanent conjoint politique (GPCP)*
 - Développement continu des mesures et de leur suivi par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
 - Rapport biennuel sur la mise en œuvre par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
- b. Mettre en place un observatoire commun [Conf./Canton/Ville]*
 - Assurer un monitoring régulier de la situation des OI, de leur personnel et des risques de délocalisation, ainsi que de l'offre des principales villes concurrentes et des réflexions sur l'évolution de la coopération internationale
- c. Mettre en place des instruments renforcés de concertation au sein de la Confédération [Conf.] *

- Réunions interdépartementales destinées à la mise à niveau des cadres des divisions internationales sur les questions communes à tous les processus multilatéraux
 - Plateformes d'information interdépartementales sectorielles destinées à renforcer la position suisse dans et vis-à-vis de la Genève internationale
- d. En tenant compte de l'existence de la commission consultative sur la Genève internationale du canton, mettre en place un Groupe de réflexion commun sur le futur de la Genève internationale*
- Composition: présence de personnalités suisses et internationales de haut rang avec une expérience pertinente avec ou sans relation directe avec la Genève internationale [Conf./Canton]
 - But: accompagner les développements de réflexions stratégiques à long terme et la mise en œuvre de la stratégie pour la Genève internationale [Conf.]
- e. Développer une stratégie concertée de promotion de Genève au sein des réseaux de villes existants dont la Ville de Genève est membre. Il s'agit notamment des réseaux Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Association internationale des Maires francophones (AIMF) et Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) [Conf./Canton/Ville]*

Partie 2: état des lieux, défis, orientations

Introduction

Ces dix dernières années, la Genève internationale a augmenté son potentiel d'attractivité et d'universalité en devenant un centre d'excellence dans cinq domaines principaux ou clusters, et en voyant s'installer un nombre toujours plus grand d'OI, d'ONG, ainsi que de missions permanentes et de délégations permanentes d'organisations internationales auprès d'OI. De nouveaux acteurs, tels que les partenaires privés (entreprises, individus), ainsi que des secrétariats de conventions et de réseaux, jouent un rôle toujours plus important sur la scène internationale et ont choisi Genève pour s'y établir.

Parallèlement toutefois à ces développements, de nouvelles attentes et revendications de la part des OI sises en Suisse se sont rapidement multipliées et l'Etat hôte est désormais de plus en plus sollicité pour leur apporter un soutien plus substantiel dans divers domaines². Cela s'explique en partie par la crise financière débutée en 2008, la force du franc suisse et le coût élevé de la vie qui exercent une pression budgétaire sur les hôtes internationaux présents à Genève. En parallèle, une nouvelle tendance en matière de concurrence est apparue entre Etats pour l'accueil de conférences et d'organisations internationales, à savoir un déplacement du nord-ouest vers le sud-est et en particulier vers les pays émergents (Europe de l'Est, Emirats Arabes Unis, Qatar, Turquie, Malaisie, Philippines, Corée du Sud, Singapour) qui offrent des conditions avantageuses, par exemple en termes d'offres immobilières et de rapidité de prises de décisions. Les effets cumulés de ces facteurs sont la délocalisation d'une partie des activités d'organisations internationales vers d'autres villes.

En outre, l'Etat hôte doit également faire face à des défis liés à la fragmentation de la gouvernance multilatérale, la multiplication des acteurs sur la scène internationale, ainsi que le poids prépondérant des nouvelles technologies de communication qui ont un impact sur la Genève internationale, synonyme pour beaucoup d'un ordre mondial désormais révolu, celui du 20^{ème} siècle.

Devant cette multiplication de défis auxquels est confrontée notre politique d'accueil, il s'agit de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale. A cet effet, lors de sa séance du 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint politique (GPCC) a confié au Groupe permanent conjoint technique (GPCT) le mandat « *de mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCC au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action* ».

En parallèle, le DFAE a mis sur pied, en novembre 2012 année, une «Task force» dont le mandat était le suivant: « *répondre aux nouveaux défis de manière adéquate, ciblée et rapide de façon à renforcer de manière durable l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale* ». Cette Task force a terminé ses travaux fin avril 2013.

Ce rapport présente un état des lieux aux niveaux politique, social et financier du fonctionnement de la Genève internationale et des effets et bénéfices que cette dernière a sur le canton de Genève et la Confédération, ainsi que des défis rencontrés. Ces constatations sont suivies d'une série de recommandations sur l'évolution de la politique d'accueil de la Confédération et du canton de Genève. Il s'agit, comme par le passé, de mettre à disposition les meilleures conditions-cadre possibles. Mais il faut aussi développer une stratégie innovante qui tienne compte à la fois des atouts sous-exploités de la Genève internationale et d'un environnement en constante transformation.

²Les domaines concernés sont en particulier: rénovations des bâtiments, sécurité, gratuité des locations, charges et frais d'entretien courants, privilèges et immunités, frais de séjour et de voyage et frais de fonctionnement.

I. ETAT DES LIEUX

1. La Genève internationale aujourd'hui

150 ans d'histoire

En 2013, le CICR fête ses 150 ans. Cet âge correspond à celui de la Genève internationale, née elle-même en 1863. Le véritable envol se situe en 1919 avec la création de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail. La fin du second conflit mondial est un tournant. La SDN disparaît. L'Organisation des Nations Unies (ONU) voit le jour et s'installe à New York. Genève n'accueille plus que le siège européen de l'organisation universelle. Toutefois, de nombreux organes et organisations spécialisées de l'ONU restent et se développent à Genève (OIT, OMS, OMPI, UIT, OMM, HCR, etc.). En 1954, le CERN voit le jour sur la frontière genevoise entre la France et la Suisse. En 1996, l'Organisation mondiale du commerce succède au *General agreement on tariffs and trade* (GATT). Les années 2000 voient apparaître plusieurs nouvelles organisations dans le domaine de la santé (Fonds mondial, GAVI, etc) et de l'environnement/développement durable (Global Framework for Climate Services, Global Footprint Network, Green Growth Knowledge Platform, etc.), ainsi que la création du Conseil des droits de l'Homme. Genève peut ainsi être considérée comme un centre de gouvernance de la politique environnementale internationale, car y sont présents un nombre plus élevé de diplomates et d'experts dans l'environnement qu'à Bonn ou à Nairobi. En outre, la majorité des conférences internationales sur l'environnement se déroulent à Genève. Toujours davantage d'ONG coopérant avec ces différentes institutions s'installent également à Genève. Aujourd'hui, les organisations internationales et les fonctionnaires internationaux n'ont jamais été aussi nombreux à Genève.

Une plateforme de coopération internationale

Ainsi, la Suisse accueille actuellement plus d'OI que n'importe quel autre pays au monde. Aucune autre ville que Genève ne rassemble autant de personnes travaillant pour des organisations à vocation universelle. La compétitivité de la Suisse dans des thématiques spécifiques, contribue également à renforcer la compétitivité et l'excellence de Genève. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est le bureau des Nations Unies le plus important après le siège principal à New York. Actuellement, 35 OI et organismes internationaux sont sis en Suisse, dont 30 à Genève, 2 dans le canton de Vaud, 2 à Berne et une à Bâle. 172 Etats (dont la Suisse) sont représentés auprès des organisations internationales par leurs missions permanentes.

En comparaison internationale, Genève est également le premier centre de gouvernance mondiale, avant New York, au niveau du nombre de conférences et de réunions internationales qui s'y tiennent annuellement, à savoir autour de 2'700. Ces réunions rassemblent chaque année près de 200'000 experts et délégués du monde entier³. A cela s'ajoutent environ 3'000 visites de chefs d'Etat, chefs de gouvernement et ministres par an (y compris les visites privées). La communauté internationale s'élève à 42'000 personnes, comprenant le personnel des OI et des missions permanentes, ainsi que les membres de leurs familles⁴. La situation géographique de Genève et son aéroport international permettent de plus un accès facilité depuis le monde entier.

L'importance de la Genève internationale s'explique, au-delà de la présence de l'ONUG et des nombreuses agences onusiennes spécialisées, par le développement et le renforcement de cinq pôles de compétence (ou «clusters»):

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications

³Source : Office cantonal de la statistique, Département des finances, République et Canton de Genève, 13.11.2012.

⁴Source : Base de données « Ordipro » du DFAE sur les titulaires d'une carte de légitimation.

4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

Ainsi, le développement et la prépondérance de ces priorités thématiques à Genève a permis la création de synergies, encore sous-développées toutefois, entre les différents acteurs. Ces synergies sont d'autant plus importantes que les problématiques relevant de la gouvernance mondiale ont un caractère de plus en plus transversal. La proximité des agences onusiennes spécialisées, de la société civile et des experts tant du monde académique qu'au sein des missions permanentes placent Genève comme capitale mondiale des droits de l'Homme, de l'humanitaire, de la santé, ainsi que des thématiques globales ayant trait au travail, aux sciences et aux télécommunications.

Genève et la région lémanique bénéficient également d'un environnement académique de qualité en développement continu, constitué d'universités figurant dans le top 100 mondial⁵, d'instituts et de centres. Trois fondations suisses spécialisées traitant des questions de sécurité internationale complètent le panorama de ce pôle académique : le Centre international de déminage humanitaire, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées et le Centre de politique de sécurité. A côté du World Economic Forum (WEF), un *think tank* au rayonnement international, s'ajoutent de multiples centres d'expertise et de savoir-faire à haute valeur ajoutée pour chacun des clusters genevois. Ces derniers ont cependant besoin, à l'heure actuelle, d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues.

2. Impact sur Genève et la Suisse

Un avantage pour la politique étrangère suisse

Les cinq pôles de compétence mentionnés ci-dessus font de Genève un centre de première importance pour la politique étrangère suisse. De nombreuses rencontres de haut niveau s'y tiennent, ainsi que des négociations discrètes telles que les Geneva Talks sur la question du nucléaire iranien. A cela s'ajoutent les conférences et réunions internationales, telles que les assemblées générales statutaires des agences spécialisées onusiennes qui attirent, chaque année, de nombreuses personnalités politiques de première importance et favorisent ainsi de nombreuses réunions bilatérales.

Du fait des chiffres qui précèdent et de la démonstration de son rôle prépondérant en tant que centre diplomatique mondial et pôle d'excellence, la Genève internationale confère à la Suisse un poids politique nettement supérieur à sa taille et contribue à la réalisation des objectifs de sa politique extérieure, tout en renforçant la position de notre pays dans le monde, au travers de contacts étroits et privilégiés avec les principaux acteurs et décideurs de la diplomatie internationale.

Une composante de l'identité cantonale

La Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de la République et canton de Genève. Historiquement, elle s'inscrit dans une tradition d'ouverture et de rayonnement dont la période de la Réforme et du Refuge fut l'expression la plus visible. Démographiquement, Genève est le canton de Suisse qui accueille parmi ses résidents le plus d'étrangers (40%) et le plus de nationalités (191)⁶. Symboliquement, enfin, grâce aux organisations internationales, Genève jouit d'une notoriété nettement supérieure à celle des autres villes de sa taille⁷.

⁵A savoir : les universités de Lausanne et Genève, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID). Source : le Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH).

⁶Source: OCSTAT, Bilan et état de la population du canton de Genève en 2011, mars 2012

⁷Elle est par exemple la ville suisse la plus souvent mentionnée dans les médias internationaux selon une récente étude de Présence suisse (PRS).

Les retombées économiques

Selon une estimation de l'Institut CREA de l'Université de Lausanne, en 2009, les OI, missions permanentes et ONG ont contribué à hauteur de 9,2% au PIB genevois⁸.

En 2012, les OI sises à Genève employaient 22'233 personnes, en progression de 2,9% par rapport à 2011, dont près de la moitié vit à Genève et 40% en France. En 2011, 2'200 personnes travaillaient pour les 250 ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les représentations étrangères employaient quant à elles 3'881 personnes en 2012⁹. La Genève internationale emploie ainsi plus de 28'000 personnes, ce qui représente environ un emploi sur dix à Genève. On a par ailleurs estimé à 19'000 le nombre d'emplois indirects liés à l'activité de la Genève internationale pour le canton de Genève et à 4'000 pour le canton de Vaud¹⁰.

La consommation d'ordre privé de la part des employés des OI est estimée à CHF 1.3 milliard pour le canton de Genève et à CHF 200 millions pour le canton de Vaud. Au niveau des OI, ces dernières dépendent annuellement CHF 1.6 milliard (CHF 1.3 milliard à Genève), en termes de marchandises, services et investissements¹¹.

3. Instruments de la politique d'accueil destinés à la Genève internationale

La politique Etat hôte de la Suisse ne pourrait être efficace sans la collaboration de tous les partenaires publics et privés concernés.

En effet, le canton de Genève joue un rôle de première importance dans la politique d'accueil par l'ensemble des services publics dont il a la responsabilité (santé, transports, instruction publique, sécurité, urbanisme). Ces services sont un élément essentiel de l'attractivité de la Genève internationale. Le canton contribue aussi à offrir des prestations spécifiquement destinées aux internationaux, notamment dans le domaine de la sécurité (PSI), de la recherche, de la formation et de l'expertise (UNIGE et IHEID), de la construction (mise à disposition de terrains dans le cadre de la FIPOI), de l'accueil des missions des PMA (soutien au loyer), du soutien aux ONG (accueil, mise à disposition de bureaux, projets de solidarité internationale), de la promotion (site internet, publications, Club suisse de la presse) et des manifestations protocolaires.

Le parlement genevois a adopté en décembre 2004 une loi (A 2 65) créant trois organes de soutien à la Genève internationale: le délégué à la Genève internationale, le Groupe interdépartemental aux affaires internationales et la Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale. La Constitution cantonale adoptée en octobre 2012 indique, à l'article 106, que le nouveau "département présidentiel" est notamment chargé des relations avec la Genève internationale. Cette disposition sera mise en œuvre lors de la nouvelle législature qui commencera en décembre 2013.

La Ville de Genève tient un rôle important et indispensable dans l'établissement d'OI et de missions permanentes à Genève (autorisations de construire, notamment en matière de périmètres de sécurité des OI, contribution financière au CAGI, etc.). La Ville offre également des prestations qui contribuent à la qualité de vie essentielle au bon accueil des internationaux (prestations culturelles, équipements sportifs, crèches, espaces verts notamment).

La Confédération dispose d'instruments juridiques afin de favoriser l'installation d'OI, de missions permanentes à Genève et de faciliter leurs activités, à savoir: la Loi fédérale sur les privilèges, les

⁸CREA, Université de Lausanne, Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et canton de Genève, août 2010, page 49.

⁹OCSTAT, Les organisations internationales établies à Genève: résultats de l'enquête 2012, novembre 2012

¹⁰B, S. S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

¹¹Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (LEH), et son ordonnance d'exécution, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Cette loi constitue également la base légale pour les acquisitions d'immeubles à des fins officielles, tant pour les OI que pour les Etats au travers de leur mission permanente. Ces textes, pierre angulaire de la politique d'Etat hôte, sont uniques en leur genre au niveau mondial. Une autre ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011, relative aux *conditions d'entrée, de séjour et de travail des domestiques privés des personnes bénéficiaires de privilèges, d'immunités et de facilités*¹². La Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique d'accueil et collabore étroitement à cet égard avec les services compétents du DFAE, les autres départements fédéraux et les autorités cantonales, en particulier celles des cantons de Genève et de Vaud. La Suisse (Confédération/Canton) dispose également d'instruments institutionnels favorisant sa politique d'Etat hôte, grâce à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), à la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) et au Centre d'accueil Genève internationale (CAGI).

La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), fondation de droit privé établie en 1964 conjointement par la Confédération et le canton de Genève, (le canton de Genève a cédé un siège à la ville de Genève au sein du Conseil de fondation), permet de mettre à disposition des OI des bâtiments en location ou en propriété, notamment grâce à des crédits (sous forme de prêts sans intérêt de la Confédération) ou des terrains (sous forme de droits de superficie gratuits accordés par le canton) pour acheter ou construire des bâtiments administratifs¹³. La FIPOI est aussi active dans la recherche de locaux et de sites pour les OI et les ONG qui souhaitent s'installer dans le canton de Genève, ou, à titre exceptionnel, dans le canton de Vaud ou dans un autre canton qui accueille des organisations internationales. Les bénéficiaires institutionnels de la LEH qui louent des espaces dans les immeubles administratifs dont la FIPOI est propriétaire se voient octroyer des prix de location favorables.

La Fondation du Centre international de Genève (FCIG) créée par un arrêté du Grand Conseil genevois de 1953 est une fondation de droit public qui a pour but la construction d'immeubles, l'acquisition et la gestion d'immeubles destinés à des ONG. Elle est dotée d'un capital de CH 6 millions et de fonds de CHF 43 millions. Elle est propriétaire ou copropriétaire de cinq immeubles qui accueillent environ 40 ONG et 700 collaborateurs. Les loyers pratiqués par la FCIG se situent en-dessous des prix du marché.

Le CAGI, fondé en 1996, conjointement par la Confédération et le canton de Genève, facilite quant à lui l'installation et l'intégration dans la région lémanique des fonctionnaires internationaux, des membres des missions permanentes, des membres des consulats et du personnel d'ONG, ainsi que de leurs familles. Le CAGI, via son site internet, publie des offres d'emplois ou de bénévolat s'adressant notamment aux conjoints des internationaux. Il est financé par la Confédération, le canton et la Ville de Genève, ainsi que par le canton de Vaud et par des fonds privés. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le CAGI propose également des prestations en matière d'accueil pour les délégués internationaux provenant principalement de pays en développement, se rendant à des réunions internationales à Genève.

Au titre des infrastructures en faveur de la Genève internationale, figurent aussi des centres de conférences. **Le Centre international de conférences de Genève (CICG)** est mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG¹⁴ qui souhaitent y organiser des réunions. Sa capacité maximale est de 2'200 personnes. Cette mise à disposition gratuite est possible grâce à une contribution annuelle d'environ CHF 6 millions accordée par la Confédération pour couvrir un éventuel déficit d'exploitation résultant de l'usage gratuit qu'en font les OI et les ONG. **Le Centre de Conférences de Varembe (CCV)**, mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG si le CICG est complet une capacité maximale de 200 personnes. L'immeuble administratif de Varembe

¹²Cette ordonnance devrait notamment contribuer à limiter le risque de litiges de travail, notamment en favorisant le règlement amiable de tels litiges.

¹³La valeur assurée des bâtiments financés par la Confédération dont la FIPOI est propriétaire s'élève à CHF 793 mio (au 31.12.2012).

¹⁴Principalement celles bénéficiant du statut ECOSOC des Nations Unies.

(IAV), abritant le CCV, fait l'objet d'un projet d'extension qui permettra de créer des bureaux supplémentaires en faveur d'OI ou de missions permanentes, ainsi qu'une crèche, gérée par la Ville de Genève, et destinée aux enfants d'internationaux travaillant et/ou habitant à Genève. Le projet d'extension prévoit une réduction du nombre de salles de conférences du CCV; un examen est en cours pour une éventuelle mise à disposition gratuite des futures salles du CCV pour les OI et certaines ONG.

Un partenariat a été mis sur pied entre le CICG et **Palexpo** afin de proposer également des salles aux OI et ONG dans des conditions se rapprochant de celles du CICG, selon les disponibilités de Palexpo. La coordination des dossiers est gérée par le CICG.

La politique d'Etat hôte de la Suisse dispose en outre depuis 1995, d'un instrument de concertation entre la Confédération et le canton de Genève: le **Groupe permanent conjoint (GPC) sur les priorités de la Genève internationale** auquel la Ville de Genève est associée depuis 2012. Les travaux de ce groupe permettent de coordonner les efforts communs en matière de politique d'accueil et d'assurer un développement cohérent de la Genève internationale afin que cette dernière puisse s'adapter aux défis actuels et futurs¹⁶.

La Fondation pour Genève, créée en 1976 sur une initiative privée a pour but le rayonnement de Genève tant en Suisse qu'à l'étranger, en agissant notamment sur le positionnement international de la région lémanique et l'accueil des internationaux et de leurs conjoints. Elle anime le Club diplomatique de Genève, le cercle international de Genève et le réseau d'accueil des nouveaux arrivants.

Le Club suisse de la presse (CSP), inauguré en 1997, a pour mission d'accueillir et aider les journalistes de passage à Genève, ainsi que d'informer les médias sur les thématiques traitées à Genève.

4. Contributions financières en faveur de la Genève internationale

Confédération

Dans le cadre de sa politique d'Etat hôte, la Confédération dispose de divers instruments qui lui permettent de soutenir la Genève internationale, ainsi que ses acteurs au travers de contributions financières ponctuelles.

Ainsi, la Confédération (DFAE) dispose du crédit «**Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales**», qui permet d'offrir un soutien financier destiné notamment à améliorer les conditions d'accueil, de travail ou d'intégration des OI, des missions permanentes ou des délégués se rendant à des conférences internationales, ainsi qu'au financement de conférences internationales à Genève. En 2012, le total des contributions s'est monté à CHF 1.85 million.

Le DFAE dispose également du crédit «**Prestations en matières d'infrastructure et travaux visant à améliorer la sécurité**», qui couvre aussi les frais d'installation et d'entretien des mesures de sécurité des OI. Les contributions financières provenant de ce crédit sont récurrentes et recouvrent des prestations de diverses natures, notamment :

- Les contributions financières aux charges locatives de certaines OI (PNUE, Cour d'arbitrage de l'OSCE). En effet, depuis 2012, la Confédération peut également contribuer, au cas par cas, à la charge locative des OI sises en Suisse qui ont une haute importance politique pour l'Etat hôte.
- Les frais de bureaux en faveur des pays les moins avancés (PMA) n'ayant pas de représentation permanente à Genève, de manière temporaire, durant les conférences internationales.
- Des aides de départ à l'installation de nouvelles OI, soit l'aménagement de bureaux

¹⁶Parmi les thèmes de concertation figurent notamment: la valorisation des terrains des organisations internationales, la rénovation des immeubles d'organisations internationales, la politique d'accueil d'organisations internationales, la sécurité de la Genève internationale, l'universalité de la représentation diplomatique, la coordination des dossiers de candidatures suisses.

- Le financement du déficit de garantie annuelle du CICG
- Le financement à hauteur de 65% des installations de périmètres extérieurs de sécurité des OI et leur entretien (le canton de Genève prenant à sa charge les 35% restants)
- La gestion du don de CHF 50 millions effectué par la Confédération dans le cadre des travaux d'assainissement énergétique du Palais des Nations à Genève (CHF 13.8 millions ont été décaissés en 2012)
- Les frais d'entretien de la salle de conférence de l'OMC et du centre William Rappard.

En 2012, environ CHF 35 millions ont été dépensés pour couvrir les prestations mentionnées ci-dessus. Le montant total des contributions dépensées provenant de ce crédit est variable d'années en années et dépend en grande partie d'éventuels nouveaux projets d'infrastructure qui sont pris en charge par la Confédération (en général via la FIPOI).

La Confédération, pour permettre à la **FIPOI** d'assumer son mandat, lui accorde des prêts sans intérêts remboursables sur 50 ans afin que les OI puissent acheter ou construire des immeubles. Depuis sa création, la FIPOI s'est ainsi vu octroyer par la Confédération plus d'un milliard de francs répartis comme suit: des dons s'élevant à CHF 492 millions et des prêts d'un montant de CHF 814 millions (CHF 405 millions ont été remboursés au 31.12.2012). En 2012, CHF 24.5 millions ont été accordés à la FIPOI pour couvrir les frais liés à la densification du Centre William Rappard et à l'extension du nouveau bâtiment de l'OMC.

Une contribution financière en faveur du **Musée international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge** est également libérée chaque année par le DFAE. Ce financement s'élève à plus d'un million par année.

La Confédération finance également à hauteur de CHF 17.5 millions (2013), la **sécurité de la Genève internationale**. Il s'agit notamment de financer en partie les assistants de sécurité, la police de sécurité internationale, les patrouilles policières destinées à la protection des sites diplomatiques, etc. Dès 2013, le DFAE finance également **les activités du Groupe diplomatique** de la police de Genève à hauteur maximale de CHF 800'000 par an. En outre, au cas par cas, lors de grandes conférences internationales (ex: Conférence ministérielle de l'OMC en 2011), les contributions financières de la part de la Confédération en faveur de Genève peuvent se voir augmentées, sur décision du Conseil fédéral. C'est le Département fédéral concerné en premier lieu par la thématique de la Conférence internationale qui se charge du financement (CHF 3 millions en 2011). Les négociations entre FEDPOL et la police genevoise sur l'augmentation du forfait en faveur de la police genevoise ont abouti. Le Conseil fédéral se prononcera sur ce point dans le courant de l'été 2013.

Le DFAE (DDC) finance en outre, selon l'accord-cadre du 7 mars 2012 entre le DFAE et l'IHEID, des projets de coopération (contributions structurelles) pour un montant de plus de CHF 10 millions par année en faveur de l'IHEID¹⁶.

Les contributions financières de la Suisse destinées à la mise en œuvre substantielle de la politique étrangère suisse (contributions en tant qu'Etat-membre en faveur des O.I.; crédit-cadre pour les trois centres de Genève¹⁷; «financement core», ainsi que de programmes et de projets de partenaires non étatiques) ne seront pas prises en compte dans ce rapport, car ne faisant pas à proprement parler partie de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Cependant, étant donné qu'une partie des contributions financières des Etats-membres est attribuée aux activités des OI à Genève (ex. environ 21% pour le cas de l'ONU), ces moyens financiers ont une incidence sur la place qu'occupe Genève au sein du système multilatéral mondial. Dès lors, il est d'autant plus important pour la Suisse de rester, comme c'est le cas actuellement parmi les plus gros contributeurs du système onusien. Avoir un poids budgétaire au sein d'une OI a un impact direct et influence les décisions qui sont prises en son sein. Il

¹⁶Ce montant ne comprend pas les contributions financières versées en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Sur la base du contrat d'objectifs conclu entre la Confédération, le Canton de Genève et l'IHEID pendant la période 2013-16, la subvention fédérale pour les prestations de fonctionnement de l'IHEID s'élève en moyenne à CHF 18.5 millions par an. La Confédération (DEFR) participe également au financement de la construction de la Maison de la Paix par des contributions aux investissements LAU avec un montant de plus de CHF 30 millions.

¹⁷10.095 Message concernant un crédit-cadre 2012-2015 pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève, 17.11.2010.

en va de même des contributions aux institutions académiques et à des centres de compétence qui contribuent au rayonnement de Genève. A l'avenir, il s'agira d'engager des moyens pour développer et renforcer les synergies entre les différents acteurs de la Genève internationale et l'ancrage de capacité de *think tanks*.

Canton

Pour le canton, le coût principal de la Genève internationale est lié aux dépenses publiques engendrées par les fonctionnaires internationaux exonérés. Ce coût a été estimé à CHF 202 millions par an pour l'année 2004¹⁸. Par ailleurs, le coût annuel des terrains mis à disposition des OI par le canton a été estimé à CHF 6.5 millions (année 2004)¹⁹.

Le canton de Genève accorde une aide financière pour les loyers des locaux administratifs des missions permanentes des PMA, à hauteur maximale de CHF 3'000 par mois et par mission (env. CHF 1,2 million par an). Il octroie par ailleurs des subventions au CAGI et au CSP (env. CHF 1.77 million par an) et un soutien financier aux ONG (projets de solidarité internationale et gratuité pour env. 0.8 million). Il finance des manifestations protocolaires et a des charges de personnel (CHF 1.1 million par an). Le total estimé est de CHF 5 millions par an.

Le coût total des prestations de la police cantonale genevoise pour la Genève internationale est estimé à CHF 25.4 millions par an, dont 17.5 millions sont pris en charge par la Confédération²⁰.

Le canton soutient aussi l'IHEID qui, selon le contrat d'objectifs qui le lie au canton et à la Confédération, offre des prestations spécifiquement destinées à la Genève internationale, à hauteur d'environ CHF 15 millions par an.

Ville

Une étude, datant de 2008, estimait la contribution de la Ville à la Genève internationale à au moins CHF 4 millions par année.

En conclusion, les contributions en faveur de la politique Etat hôte se sont largement concentrées, jusqu'à présent, sur les aspects traditionnels d'une politique Etat hôte efficace et cohérente (fiscalité, immobilier et infrastructure, aide aux loyers, sécurité). A l'avenir, il s'agira également de développer et renforcer les aspects financiers en lien avec le «software», soit le renforcement de synergies parmi les différents acteurs de la Genève internationale, le *capacity building* et le développement de *think tanks*.

5. Rôle de la Suisse comme Etat membre

Notre pays n'a pas uniquement un rôle d'Etat hôte envers les OI sises en Suisse, mais a également un rôle en tant qu'Etat membre de ces OI, avec une influence directe sur le travail de ces dernières et une responsabilité sur leurs décisions budgétaires.

Actuellement, la Suisse figure parmi les plus gros contributeurs au sein des plus importants organisations et programmes internationaux établis à Genève, au travers notamment de sa politique

¹⁸Université de Genève, Impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises, résultats pour 2004. Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, octobre 2006.

¹⁹Idem.

²⁰Ce montant s'explique comme suit : subvention forfaitaire du DFJP de CHF 5 millions allouée à Genève pour la sécurité du milieu diplomatique (augmentation en cours de négociation), subvention de CHF 11.5 millions du DDPS pour Amba Centro, ainsi qu'une subvention de CHF 0.18 million pour la Brigade de sûreté intérieure pour couvrir les tâches de protection de l'Etat en lien avec la Genève internationale et, dès 2013, une subvention du DFAE de CHF 800'000 en faveur du Groupe diplomatique de la police de Genève. A cela s'ajoute une subvention fédérale lors de conférences internationales exceptionnelles (ex : CHF 3 millions lors de la conférence ministérielle de l'OMC en 2011). Ce montant se base sur les calculs du canton de Genève. Le mode de calcul pour les services fournis par la police fait également l'objet de discussion dans le cadre des négociations en cours entre FEDPOL et la police de Genève.

humanitaire et de développement. De ce fait, elle joue, d'une part, son rôle d'Etat membre contributeur, d'autre part, elle dispose d'une influence accrue sur les décisions stratégiques des organisations. Il est dès lors important qu'il soit toujours tenu compte de nos intérêts en tant qu'Etat hôte et en tant qu'Etat membre.

A première vue, les intérêts de la Suisse en tant qu'Etat hôte peuvent, à court terme, ne pas toujours coïncider avec ceux que notre pays défend en tant qu'Etat membre. En effet, si l'Etat hôte souhaite qu'une organisation soit sise sur son territoire et y développe la majeure partie de ses activités, l'Etat membre exige, quant à lui, une utilisation efficace des ressources et une gestion efficace dans l'accomplissement des activités de ces organisations²¹. Cette exigence de bonne gouvernance est désormais une condition indispensable à la légitimité et à la pérennité de ces organisations en période de restrictions budgétaires prolongées. Les intérêts de l'Etat membre à avoir les OI ou une partie de leurs services sur son territoire peuvent rejoindre les intérêts de l'Etat membre qui souhaite des OI performantes pouvant durablement accomplir leur mandat.

En tant qu'Etat membre, la Suisse priorise les contributions générales aux programmes des organisations internationales partenaires et les complète au travers d'appuis spécifiques pour des thèmes de développement qui lui sont d'un intérêt particulier. Au travers de ces contributions, elle soutient donc aussi activement le financement des frais de sièges et du fonctionnement administratif des organisations. Concilier les intérêts d'Etat membre et d'Etat hôte consiste donc à prendre en compte, en plus des thèmes importants comme Etat membre, la volonté des organisations de rester à Genève, lors des négociations et décisions sur le volume des contributions générales.

II. DEFIS

1. Défis stratégiques

Genève fait face à de nombreux défis d'ordre stratégiques et matériels qui impactent défavorablement son potentiel de développement en tant que centre de gouvernance mondiale. Genève a certes un atout unique à faire valoir avec une concentration d'acteurs de la coopération internationale à laquelle aucune autre ville au monde ne peut prétendre. La progression quasiment constante de la Genève internationale depuis la fin du 19^{ème} siècle ne va toutefois pas forcément se poursuivre au 21^{ème} siècle. Les grandes organisations créées au 20^{ème} siècle ne sont plus nécessairement adaptées à la situation internationale actuelle et peinent à se réformer. Les principaux Etats donateurs connaissent des difficultés budgétaires qui se répercutent sur les organisations dont ils sont membres. L'élan fraternel qui a marqué la fin des deux guerres mondiales semble bien loin. De nouvelles formes de coopération internationale se développent en dehors des grandes institutions universelles. Genève et la Suisse sont aujourd'hui en concurrence avec d'autres villes et d'autres pays qui souhaitent eux aussi jouer un rôle dans la gouvernance mondiale.

La complexité des thèmes

La complexité des thèmes discutés est particulièrement importante à Genève. Notre monde fait face à des problématiques globales (climat, environnement, santé, paix et sécurité, développement durable, crises humanitaires) particulièrement complexes à traiter, car elles sont interdépendantes, de grande ampleur et évoluent rapidement. Cela se reflète dans les discussions à Genève. Ainsi, il n'est plus possible et il le sera encore moins à l'avenir, de traiter un sujet en faisant abstraction de ses différents aspects et des nombreux liens existants avec d'autres secteurs. C'est une réalité qui se manifeste pour tous les thèmes et dans tous les secteurs. La problématique des médicaments sera traitée au sein de l'OMS, mais également par l'OMPI dans ses aspects de propriété intellectuelle, par l'OMC sous un angle commercial, dans le domaine des droits de l'Homme sous ses aspects d'accès aux médicaments, et par les organisations humanitaires dans leur action sur le terrain. La même approche

²¹La position officielle est la suivante : La Suisse n'est par principe pas opposée aux délocalisations pour autant que celles-ci se justifient sur le long terme en apportant des bénéfices notables sur le fonctionnement et la bonne gouvernance des organisations internationales.

multisectorielle est évidente en matière de changement climatique touchant l'environnement, mais aussi le développement économique et social, les phénomènes migratoires, les droits de l'Homme, les actions humanitaires et le développement politique et institutionnel. Ces différents développements qui caractérisent les relations internationales sont au centre de l'activité de la Genève internationale par la présence de nombreux acteurs-clé dans ces différents domaines et par les nombreuses conférences et rencontres qui s'y tiennent.

Cette complexité des thèmes traités, la nature et l'origine diverses des acteurs qui travaillent sur ou sont touchés par ces différents sujets, mettent en relief l'importance cruciale de l'apport intellectuel au traitement de ces dossiers et la nécessité impérieuse de favoriser les synergies, notamment à travers l'information et l'échange d'expériences.

Un potentiel de synergies sous-exploité

L'enquête qui a précédé le lancement du projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes a révélé que, malgré la concentration sur un territoire de quelques dizaines de kilomètres carrés de tous les principaux acteurs de la coopération internationale, les liens entre organisations et entre domaines d'activité étaient encore relativement faibles. Elle a aussi mis en évidence un souhait, chez les acteurs de la Genève internationale, d'avoir davantage de collaborations interdisciplinaires²². Par conséquent, à l'heure actuelle, l'avantage qui fait la spécificité de Genève par rapport à toutes les autres villes internationales, est sous-exploité. Il s'agit donc de mieux utiliser le potentiel de synergies en mettant en valeur les ressources existantes et en facilitant les échanges interinstitutionnels.

L'universalité

L'attrait de New York pour les OI et la communauté internationale en général est due à la présence des principaux organes politiques des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Secrétariat général). La propension à réunir autour de ces organes politiques d'autres entités ou à renforcer davantage encore leur rôle a tendance à croître. L'autre caractéristique de New York est le caractère universel de la présence des Etats membres. Des 193 Etats membres des Nations Unies, 192 sont présents à New York avec une mission (seul est absent Kiribati). C'est un atout important, car il offre aux Etats une infrastructure sur place dont ils ne disposent pas ailleurs, d'autant plus pour les Etats qui n'ont pas les moyens de financer un réseau de représentations trop important. Cet avantage place New York dans une catégorie à part par rapport aux autres villes abritant des OI.

Genève avec 170 Etats membres de l'ONU et deux Etats non membres (Saint-Siège et Palestine), représentés par une mission arrive en deuxième position, mais ne se situe pas dans la même catégorie que New York. C'est un défi qu'il faut relever, car il constitue un avantage comparatif permettant de distinguer une capitale multilatérale d'une autre. La présence de tous les Etats membres des Nations Unies permet de disposer d'un argument de taille pour attirer des entités internationales et des conférences, car les pays concernés disposent des infrastructures nécessaires pour participer aux réunions internationales et pour soutenir les délégations venant de leur capitale.

L'universalité recherchée ne saurait être purement numérique; il s'agit de permettre à des Etats souverains, qu'elles que soient leur taille et leur puissance, d'être en mesure de participer aux débats multilatéraux, y apporter leurs contributions, au besoin en renforçant le soutien en termes logistiques ainsi que de *capacity building* aux missions des pays les moins avancés.

Revendications du Global South

Avec l'arrivée sur la scène internationale de nouveaux Etats, la compétition pour héberger de nouvelles entités multilatérales est devenue encore plus forte. Les villes internationales classiques en grande partie situées sur le continent européen qui, outre New York, étaient jusqu'à présent considérées comme les hôtes naturels des organisations internationales, sont confrontées aux revendications légitimes venant d'autres continents et reposant sur des arguments de représentativité géographique et de nouvelles réalités politiques, ainsi que, souvent, sur des offres matérielles très alléchantes. Pour Genève, la plus importante par la taille, il s'agit de se positionner par rapport à cette concurrence très

²²Kamelia Kemileva, Domaine de Penthes, Regards vers l'avenir, décembre 2010, rapport mandaté par le DCTI

forte qui vise à drainer de nouvelles organisations sur d'autres continents à la suite de décisions d'ordre politique et à déplacer une partie des services actuellement à Genève vers des localités considérées comme plus avantageuses financièrement. Faut-il établir des priorités dans les secteurs actuellement présents à Genève et renoncer à entrer en compétition sur l'un ou l'autre de ces secteurs pour lesquels Genève n'a pas un avantage comparatif certain (et engager des moyens financiers plus limités)? Faut-il s'allier avec d'autres pays pour défendre l'acquis? Peut-on envisager de nouveaux types d'alliances où chacun pourrait être gagnant?

Ces options doivent être confrontées avec la réalité de la présence internationale. Un consensus existe quant aux secteurs traditionnels de la Genève internationale, qui font sa renommée et où elle a un leadership et une plus-value reconnus, à savoir: le droit et l'action humanitaires, les droits de l'Homme ; l'économie et la science (CERN) ; la sécurité et la paix ; la santé. Il reste le secteur de l'environnement, où de nombreuses entités internationales, dont cinq secrétariats de conventions, de nombreuses ONG et le secteur privé, sont établies à Genève, biens que d'autres organisations importantes dans le domaine soient ailleurs. Un renoncement à de nouveaux sièges dans ce secteur, prioritaire pour la politique suisse, serait particulièrement incongru. Les cinq clusters, à la suite des développements décrits plus haut sont liés par une structure transsectorielle marquée, qui est d'ailleurs une des caractéristiques et des forces de la Genève internationale. Par ailleurs, le secteur de l'environnement au sens large, est un des secteurs les plus orientés vers le futur de par un élargissement de sa sphère d'action et d'impact. La thématique de l'environnement implique, au-delà de la protection de l'environnement, notamment la biodiversité, le développement économique et social, les migrations, la santé, ainsi que les droits de l'Homme. Il s'agit là de domaines où la Genève internationale est très présente et doit développer, grâce à cette densité, un apport qualitatif de haut niveau.

Faut-il développer des alliances? Si oui à quelle fin? Des ententes informelles (*gentlemen's agreements*) existent entre la Suisse et certains Etats européens²³.

Cette coopération pourrait être valorisée dans les efforts de rationalisation du système onusien et vis-à-vis d'une certaine tendance à la centralisation autour du Secrétariat général, notamment pour des services qui travaillent pour des organisations majoritairement établies hors du continent américain. Il semble par contre moins opportun et rationnel de ne pas soutenir l'établissement d'entités internationales sur d'autres continents, qui outre une légitime revendication politique peuvent faire valoir une proximité avec le terrain, ceci avec la nécessaire vérification d'une gestion rationnelle des ressources, valable pour tout le système.

Sans revendiquer l'installation exclusive à Genève des entités internationales, qui ne serait d'ailleurs pas réaliste, une approche ouverte pourrait être apportée par les nouvelles technologies et par le travail en réseau. La coopération entre différentes localisations est déjà pratiquée, notamment par certaines organisations environnementales comme l'UICN, dont le réseau réunit de très nombreux Etats, ONG et experts dans le monde entier, ou le WWF. Genève pourrait développer l'initiative dans ce secteur, d'autant plus qu'il bénéficie de la présence d'un secteur privé actif dans ce domaine et dans son financement.

L'objectif serait d'envisager la création de nouvelles alliances, sous forme de partenariats avec d'autres Etats hôtes d'organisations et de conférences internationales. Dans cette nouvelle approche, la Suisse contribuerait au développement de la gouvernance mondiale en mettant en valeur la riche production intellectuelle et pratique des clusters de l'Arc lémanique. Dans cette perspective, la Genève internationale ne serait pas seulement un centre multilatéral majeur mais également une «marque», celle d'une «école» ou d'un laboratoire où s'élaborent des solutions de gouvernance pour notre monde globalisé.

La gouvernance mondiale

²³Des exemples récents ont confirmé, toutefois, que la solidarité européenne sur ces questions est très limitée, à l'exemple du projet de délocalisation d'UNITAR à Turin et d'UNICEF à Copenhague.

La gouvernance internationale est en profonde mutation. Les règles largement établies au lendemain de la deuxième guerre mondiale sont contestées par les Etats qui n'étaient pas présents lors de leur établissement et qui, depuis, ont gagné en stature économique et revendiquent, s'ils ne l'ont pas déjà acquise, une place sur l'échiquier politique international. En même temps, les groupes à participation restreinte (G-20 et organisations régionales) revendiquent une responsabilité déterminante dans la conduite des affaires mondiales au risque d'affaiblir encore davantage le système onusien, mais sans véritablement être à même d'assumer un leadership clair, faute de vision commune sur les voies à suivre.

Cette absence de vision commune se reflète aussi dans les institutions internationales de Genève. En leur sein, l'établissement de priorités partagées est parfois difficile.

La cohabitation de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur la scène internationale est par ailleurs une réalité qui ne fera que se renforcer. Les Etats n'ont plus le monopole des relations internationales. La plupart des thèmes internationaux font appel à un nombre de plus en plus grand d'acteurs, de différentes origines géographiques, de nature juridique plus complexe, venant de secteurs d'activité très variés. Bien d'autres acteurs déploient leur action: les ONG, le monde académique et scientifique et le secteur privé. Leurs intérêts peuvent diverger et leurs méthodes différer. Cette réalité se retrouve dans les organisations internationales. Le modèle classique de l'OI exclusivement interétatique cède le pas à des formes institutionnelles plus complexes où l'actionnariat est représenté par les Etats, mais aussi par les ONG, les fondations et, dans certains cas, le secteur privé. A Genève, cette évolution est particulièrement marquée (Fonds Global, GAVI, ONUSIDA). L'évolution des organisations internationales se fera de plus en plus selon ces modèles, à savoir une structure plus souple, un actionnariat composite, un budget complexe, des structures en partie éclatées avec une partie des services de soutien délocalisés loin du siège.

Les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies modifient la manière d'agir dans les relations internationales. L'information est plus rapide, l'analyse peut être plus large et participative, l'influence des médias et des mouvements d'opinion plus déterminante. Le travail en réseau est rendu possible et se développe de manière marquée et constante. Cette évolution tend à réduire l'importance d'une localisation géographique déterminée, la force du réseau étant de faire appel à un nombre important de contributions d'où qu'elles viennent et à tout moment. La diplomatie multilatérale, influencée par cette évolution, doit en tenir compte et exploiter ces nouvelles orientations. Le réseau devra vraisemblablement disposer d'une tête, d'un *hub*, qui lance la coopération, rend opérationnelles les données et fournit les infrastructures technologiques. Un centre international bien équipé en infrastructures, où la présence des acteurs déterminants et reconnus pour leur compétence est importante, peut tirer avantage des nouvelles technologies en développant son rôle de *hub* dans une approche en réseau. Ceci valoriserait l'apport de Genève aux débats internationaux et rendrait moins impérieuse la nécessité d'attirer vers une localisation géographique déterminée toutes les nouvelles entités qui se créeraient dans un domaine donné. L'approche en réseau permettrait par ailleurs d'associer un nombre plus importants de participants, notamment des pays émergents et en développement, tout en favorisant les rencontres physiques régulières, ce qui permettrait à Genève de bénéficier également de l'impact économique et politique résultant de ces rencontres.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Les ONG sont devenues des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale. Elles apportent une expertise technique et une connaissance des réalités du terrain et un contrôle qui contribuent à la qualité des décisions prises au sein des instances internationales. Cela se manifeste à Genève par la présence d'environ 400 ONG, dont 250 bénéficient du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et 114 occupent régulièrement du personnel rémunéré; sans compter les nombreuses organisations qui se rendent à Genève, ponctuellement ou régulièrement, pour assister à des conférences et à des événements particuliers. Selon une forme de gentlemen's agreement passé entre la Confédération et le canton de Genève, l'accueil et le soutien aux ONG est du ressort du canton. on constate cependant

que les ONG ont de plus en plus d'attentes, tant à l'égard de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève, que ce soit en matière d'infrastructures, de mise à disposition de formations destinées à renforcer leurs capacités à effectuer un travail de qualité ou encore en matière de visa et de permis de travail.

Les médias et la visibilité de la Genève internationale

Alors que Genève est un laboratoire unique de la gouvernance mondiale, la présence des grands médias internationaux, ainsi que leur attention pour les thèmes traités à Genève a faibli ces dernières années et se tourne surtout vers des événements spectaculaires, à l'image des rencontres politiques de haut niveau ou des conférences sur des sujets sensibles. L'évolution de la présence médiatique à Genève est donc caractérisée par une baisse du nombre de correspondants présents (qui couvrent d'ailleurs souvent plusieurs pays en Europe), ainsi que par une diminution des correspondants attirés des différents médias en faveur des agences de presse. Ceci avec la notable exception des médias chinois. Les médias jouent pourtant un rôle important dans la connaissance et le regard extérieur qu'ils portent sur le travail des OI.

Le contexte est aussi marqué par le développement des réseaux sociaux et de l'information à la carte, au détriment des médias traditionnels. La plupart des OI et des grandes ONG installées à Genève se sont engagées dans cette voie et se créent ainsi de nouvelles possibilités de communication avec un large public.

Outre les médias, les autorités hôtes ont également un rôle d'information et de promotion à jouer. Compte tenu des enjeux que la Genève internationale représente, tant pour le canton que pour la Confédération, les publics locaux doivent avoir accès à une information qui permette de saisir ces défis, malgré le caractère souvent complexe des activités des OI. En outre, les autorités hôte ont une vision d'ensemble de la Genève internationale qui leur permet de mettre en valeur ses atouts auprès de ses acteurs eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, évoluent souvent dans un environnement limité à une ou deux institutions, qui ne leur permet pas d'avoir connaissance des ressources potentiellement utiles dans d'autres institutions pourtant voisines. Les publics cibles des efforts de communication des autorités hôte sont donc à la fois genevois, suisses et internationaux.

La concurrence des autres villes internationales

Outre la tendance à la centralisation de l'ONU autour du siège de New York, d'autres villes sont apparues ces dernières années comme des concurrentes de la Genève internationale. Montréal, la Haye, Bonn ou Vienne se donnent en effet les moyens de développer des infrastructures spécifiquement destinées aux organisations internationales et d'en faire la promotion à travers des organismes spécialement créés à cet effet. Plus à l'est, et de façon plus ponctuelle, des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour attirer des entités internationales à Budapest (HCR), Abu Dhabi (Irena) ou Songdo (Green Climate Fund). D'autres exemples peuvent être cités. Le Danemark a ainsi offert USD 100'000 par postes de travail, ainsi que la gratuité des locaux pendant 10 ans pour la délocalisation de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) à Copenhague. Les Philippines ont quant à elles offert la construction de nouveaux bâtiments avec une utilisation gratuite des locaux de travail et la gratuité des loyers des fonctionnaires pendant 10 ans pour la délocalisation de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) à Manille.

Depuis 2008 à Genève, il y a eu 21 délocalisations partielles, mais également 18 installations. Le secteur qui a subi le plus de délocalisations, 10 depuis 2008 et seulement 3 installations, est le *cluster* humanitaire, droits de l'Homme et migrations, qui est pourtant considéré comme une exclusivité genevoise. Le secteur ayant bénéficié du plus grand nombre d'installations, 6 (4 OI et 2 ONG) depuis 2008, est celui qui touche à l'environnement et au développement durable. Il est à noter que dix représentations étrangères se sont installées contribuant à l'universalité de la Genève internationale. La destination des délocalisations est généralement New York ou les villes concurrentes européennes, Copenhague, Bruxelles, Paris, Turin, Budapest et Istanbul, mais également les villes des pays émergents, Manille, Kuala Lumpur, Bangkok, Nairobi. Les activités délocalisées sont principalement du ressort administratif, informatique, logistique et financier, mais concernent parfois des secrétariats.

C'est donc, en majorité, le personnel administratif qui est déplacé ou remplacé. Certaines catégories de professionnels ou d'analystes sont également touchées. Finalement, les raisons invoquées sont avant tout d'ordre financier, comme la réduction des coûts de fonctionnement et de gestion, mais peuvent aussi être stratégiques, à savoir une volonté de regroupement ou de rapprochement du terrain.

2. Défis matériels

La Genève internationale est actuellement confrontée à un nombre important de défis matériels, à savoir l'entretien des infrastructures vieillissantes des OI, le coût élevé de la vie, des salaires onusiens qui, avec l'affaiblissement du dollar, ont été réévalués par rapport aux autres lieux d'affectations, ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire générale en Suisse et à Genève. S'y ajoute la pénurie de logements vacants sur un marché immobilier tendu. En outre, la compétitivité de l'accueil pourrait être renforcée dans d'autres domaines, par exemple concernant la délivrance de visas, l'accompagnement protocolaire ou la disponibilité de places de crèches.

L'impact de la crise financière

A la suite de la crise financière mondiale dont l'impact sera durable, les OI doivent apprendre à vivre avec des budgets au mieux stabilisés, souvent en baisse. De plus, la prévisibilité des contributions est réduite. L'impact de la crise financière sur les budgets nationaux a comme conséquence supplémentaire la difficulté de prévoir des contributions pluriannuelles. Les OI rencontrent par conséquent des incertitudes dans leur planification. Par ailleurs, le financement a évolué avec l'appel à des sources non étatiques pour compenser l'insuffisance de fonds publics et pour répondre à des projets précis. Même pour les OI classiques, la part des contributions du secteur non étatique peut désormais représenter une part importante du budget: 45% pour l'OMS où la Fondation Bill & Melinda Gates est le deuxième contributeur après les Etats-Unis et devant l'UE. Il est donc nécessaire d'établir des priorités avec des moyens réduits.

Les rénovations

L'utilisation intensive des locaux et des salles de conférence, jointe à l'absence de travaux réguliers de rénovation, dans certains cas durant plus de quarante ans - et ce malgré les sollicitations exprimées par la Suisse afin de constituer des provisionnements à cet effet, ont entraîné une sérieuse dégradation matérielle des immeubles des OI sises à Genève. Les coûts de rénovations des édifices dont les OI sont propriétaires sont devenus à environ un milliard de francs sur dix ans. Parmi les grands projets figurent les édifices suivants: Palais des Nations (CHF 618 millions), Organisation internationale du travail (CHF 202 millions), Organisation mondiale de la santé (CHF 95 millions), Union internationale des télécommunications (CHF 40 millions).

Aujourd'hui, la plupart des grands Etats contributeurs au système onusien sont réticents à assumer les coûts liés à ces rénovations lourdes. Cette attitude est renforcée par le contexte de crise budgétaire que les pays membres subissent, parallèlement à la situation financière difficile sur le plan international. L'ensemble de ces éléments fait que l'Etat hôte est de plus en plus sollicité dans la recherche de solutions viables à la problématique du financement des rénovations, d'autant plus que la Suisse se trouve en position plus favorable que la plupart des autres Etats face à la crise économique actuelle. De plus, elle est également perçue par certains Etats membres comme bénéficiaire de la présence des OI à Genève.

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas fourni d'aide financière à des OI pour la rénovation des bâtiments dont elles sont propriétaires, à l'exception du don de CHF 50 millions accordé en 2011 à l'ONU pour la restauration du Palais des Nations à Genève, dû au caractère emblématique de ce bâtiment. Cette politique ne correspond cependant plus aux nouvelles attentes à l'égard de l'Etat hôte. Par conséquent, le Conseil fédéral a mandaté le DFAE fin août 2012 afin de clarifier les aspects politiques, juridiques, institutionnels et financiers de la mise en œuvre de modes de financement alternatifs, à savoir des prêts pour la rénovation de bâtiments d'OI à travers la FIPOI; le cautionnement de prêts bancaires aux

OI et des modèles de partenariats innovants impliquant le secteur privé, et de lui présenter une proposition d'ici la fin du 1^{er} semestre 2013.

Aux besoins de rénovation d'immeubles des OI s'ajoutent la nécessité d'améliorer l'infrastructure pour les rencontres ad hoc (bilatérales, multilatérales, publiques et confidentielles) qui constituent une caractéristique importante de la région lémanique et offrent des opportunités pour la politique étrangère suisse. Le cadre approprié à de telles rencontres fait actuellement défaut et face à une concurrence croissante des pays d'Asie et du Golfe, il s'agit dès lors de renforcer la capacité et la qualité d'accueil de ce type d'activités internationales.

Le niveau des prix

Les coûts élevés de Genève constituent un défi de taille pour sa compétitivité internationale. Le constat est simple: Genève est devenu le lieu d'affectation onusien le plus cher. Ce problème est exacerbé par la crise financière mondiale qui pousse les Etats membres à faire des économies et renforce les restrictions budgétaires imposées aux agences onusiennes. La saturation du marché immobilier est un des principaux moteurs de la cherté genevoise. A cela s'ajoute le nombre limité d'hôtels à des prix abordables, ce qui restreint la participation de représentants des PMA et d'ONG à des conférences internationales. L'évolution du taux de change a aussi joué un rôle crucial dans le renchérissement genevois par rapport aux autres lieux d'affectation. En particulier, l'affaiblissement du dollar face au franc pénalise les OI qui fonctionnent en général avec un budget en dollars. Les coûts du personnel onusien de catégorie professionnelle sont désormais à Genève entre 15% et 25% plus chers que ceux de New York et Vienne. Pour la catégorie de personnel administratif, la différence est même de 45 à 75%. Les missions permanentes qui disposent d'un budget de fonctionnement en euros sont confrontées elles aussi à des contraintes financières, en particulier leurs membres du personnel qui ont perdu du pouvoir d'achat depuis 2011²⁴.

Au total, la cherté de Genève inquiète les Etats membres et incite certaines OI à délocaliser des services à l'étranger pour faire baisser leurs coûts de fonctionnement et préserver le pouvoir d'achat de leurs employés (ex: délocalisation des services logistiques et de la formation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Budapest, transfert des divisions informatique et logistique de l'Organisation internationale pour les Migrations à Manille). D'autres OI procèdent actuellement à un examen attentif de leurs coûts sous l'impulsion de l'ONU. De plus en plus d'OI se tournent aussi vers l'Etat hôte pour solliciter des soutiens financiers additionnels. Etant donné le nombre importants d'OI sur son territoire, la Suisse ne peut cependant distribuer des financements ad hoc à une OI qui menacerait de délocaliser, car cela risquerait de déclencher une cascade de demandes à laquelle elle ne serait en mesure de répondre.

La sécurité

Au sein d'un contexte géopolitique européen en mutation notamment depuis la chute du Mur de Berlin, et plus récemment suite à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, la situation sécuritaire à Genève et en Suisse a considérablement évolué ces dernières années, s'accompagnant d'une dégradation des conditions cadre de sécurité.

L'image d'une Suisse tranquille, à l'abri de toute délinquance, a perdu de son acuité. Genève n'est plus perçue par la communauté internationale comme une ville aussi sûre qu'auparavant. A la suite de cambriolages et d'incidents ayant touché des missions permanentes et des OI ou des membres de leur personnel, la sécurité des représentations étrangères, des fonctionnaires internationaux et de leurs familles est devenue une préoccupation importante des autorités tant fédérales que cantonales.

La réforme de la police cantonale genevoise, en cours de mise en œuvre, mais également les efforts marqués tant du canton que de la Confédération pour augmenter les forces disponibles en matière de sécurité de la Genève internationale, permettent de répondre de mieux en mieux à cette attente et sont appréciés des milieux internationaux. On pense ici à l'activité de la Police de sécurité internationale,

²⁴Voir annexe n°2 : coûts salariaux des différentes catégories de personnel onusien.

notamment par le biais des patrouilles diplomatiques, mais également au travail du Groupe diplomatique de la police, renforcé en 2012 grâce au soutien de la Confédération.

Des efforts importants restent néanmoins à réaliser. Pour que le produit "sécurité" reste partie des avantages comparatifs de la Genève internationale et de la Suisse, il est impératif que les actions décrites plus haut soient maintenues, voire renforcées et relatées au sein de la communauté internationale et d'éviter la propagation d'une image biaisée de la réalité. La question du renforcement des patrouilles diplomatiques se pose également.

Les visas

Dans le domaine de l'octroi de visas, le défi majeur demeure celui de concilier des intérêts et des obligations parfois divergents entre la politique d'Etat hôte de notre pays et la réglementation Schengen applicable aux courts séjours (risque migratoire). Les accords de siège que le Conseil fédéral a conclus avec les différents OI et la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques imposent à la Suisse l'obligation de faciliter la venue des personnes appelées à séjourner à titre officiel sur son territoire (pour de courts séjours ou pour prise de fonctions) et à examiner ces demandes dans les plus brefs délais et avec toute la souplesse nécessaire au traitement de ces demandes. L'exécution de nos obligations d'Etat hôte se confronte aux contingences liées aux risques migratoires. Il est important que le DFAE trouve auprès des partenaires concernés l'appui nécessaire pour que, dans le cadre des bases légales et des procédures existantes, l'on exploite au mieux la marge de manœuvre disponible pour faciliter la délivrance de visas dans le cadre de la Genève internationale, en particulier pour les visites de courte durée tombant dans le cadre des réglementations Schengen. Des améliorations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne le traitement de cas touchant aux intérêts de la Genève internationale et ne relevant pas de la compétence de la Mission suisse, mais de celle de l'ODM ou directement des représentations suisses à l'étranger (ONG et visites privées).

Le logement

Avec un taux de vacances de 0,33% (juin 2012), la situation sur le marché genevois du logement est particulièrement tendue. C'est un problème qui touche tous les habitants du canton de Genève et de sa région. La rareté du logement a un effet inversement proportionnel sur son coût. Des mesures permettent de corriger ce phénomène en mettant à disposition du logement social. Il se trouve toutefois qu'une partie importante de la Genève internationale, qui pourrait en avoir besoin, n'y a pas accès en raison du fait que la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit qu'il est nécessaire de payer des impôts et de résider à Genève depuis plus de deux ans pour pouvoir en bénéficier.

Les permis de travail

Lorsqu'elles ont besoin de recruter un collaborateur originaire d'un pays non-européen, les ONG doivent obtenir un permis de travail à la suite d'une procédure longue (environ deux mois) et à l'issue incertaine (environ 10% de refus en 2011). Cette situation est naturellement un handicap lorsqu'il s'agit de disposer de personnel compétent et que l'on travaille sur des problématiques qui ne sont pas toujours spécifiquement européennes.

Les dispositifs VIP

Un autre aspect de la politique d'accueil qui peut faire l'objet d'amélioration est l'accompagnement protocolaire. L'Etat hôte n'a pas de dispositif VIP «standard» pour l'accueil des chefs d'Etat et de gouvernement qui assistent à des conférences internationales à Genève. Les mesures prises pour l'accueil de dirigeants étrangers sont prises uniquement sur la base de considérations sécuritaires (analyse de menaces potentielles par le Service fédéral de sécurité). Il peut en découler une différence de traitement qui n'est pas toujours comprise par les intéressés et leurs délégations qui s'attendent à des mesures particulières d'accompagnement. Tandis que les autres grandes villes onusiennes que sont New York et Vienne appliquent généralement des mesures identiques à celles pratiquées à

Genève, d'autres villes hôtes d'OI et de réunions multilatérales, n'accueillant toutefois pas un nombre aussi important de réunions, se montrent parfois plus généreuses.

Les crèches

L'offre actuelle de places de crèche à Genève est inférieure à la demande. Les communes sont chargées des institutions de la petite enfance. La Ville de Genève propose ainsi plus de 3'000 places de crèches. Son budget a doublé au cours des 10 dernières années. Elle s'efforce d'augmenter encore l'offre en donnant la priorité aux quartiers où la population résidente en a le plus de besoin. Dans ces conditions, le quartier des organisations internationales, peu résidentiel, n'est en principe pas prioritaire. La Ville a néanmoins accepté de développer un projet avec la FIPOI pour la création d'une nouvelle crèche de 60 places dans la nouvelle extension du bâtiment de l'immeuble à construire à l'avenue de Varembe et sera en exploitation dès 2016. Cette crèche sera destinée prioritairement aux internationaux. Une réponse est ainsi donnée aux attentes exprimées dans le cadre du Comité diplomatique. La création de la crèche de Varembe est une façon de reconnaître que les internationaux sont désavantagés par rapport au reste de la population résidente dans la mesure où, ayant moins de famille sur place, ils ont moins de solutions alternatives et n'ont pas toujours pu s'inscrire sur les listes d'attente, la décision d'affectation étant connue parfois tardivement.

Les OI elles-mêmes, en leur qualité d'employeur, ont aussi la possibilité de créer une crèche en partenariat avec les communes concernées, à l'image de ce qu'ont fait le CICR et le CERN. Toutefois, au vu du coût que cela représente (env. CHF 40'000 par enfant et par an), et compte tenu de leur situation budgétaire actuelle, il est improbable que d'autres organisations puissent le faire aujourd'hui.

3. Défis locaux

Une politique coordonnée

L'accueil des organisations internationales et des missions permanentes étrangères en Suisse relève de la politique extérieure de la Confédération. Toutefois, une coopération étroite existe entre les autorités cantonales, communales et la Confédération en matière de Genève internationale.

A l'heure actuelle, cette coordination se fait principalement dans le cadre du GPC. Elle intervient aussi à la FIPOI et au Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI), où les trois niveaux sont systématiquement associés aux réunions. Plus informellement, des contacts ont lieu quotidiennement entre la Mission suisse, le canton et la Ville de Genève sur des questions diverses en lien avec la Genève internationale (sécurité, protocole, constructions, etc.). Des collaborations de plus long terme se sont aussi mises en place sur des dossiers comme la valorisation des terrains de l'OIT, la rénovation et extension de l'OMC ou la candidature à l'accueil du Green Climate Fund. Il reste toutefois des domaines où les échanges pourraient être développés. C'est notamment le cas de la communication (contacts avec la presse et promotion de la Genève internationale) et de l'attention à porter sur l'évolution de la Genève internationale.

Une cohabitation harmonieuse

Les liens entre ce qu'il est convenu d'appeler la Genève internationale et la Genève locale ne sont pas toujours très étroits. Ceci s'explique par des questions de langue, de fréquentation d'écoles des enfants ou de mode de vie. S'ajoutent à cela des activités dont la nature technique n'est pas toujours facilement compréhensible (propriété intellectuelle, télécommunications, physique des particules) et des privilèges et immunités qui suscitent de nombreuses interrogations. A l'heure actuelle, à de rares exceptions près, on n'observe pas de marques d'hostilité ouverte. Il convient toutefois d'être attentif et de faciliter aussi souvent que possible les occasions d'échanges (invitations aux manifestations locales, journées portes ouvertes, communication, collaborations avec des institutions locales).

L'intérêt de la France voisine

A ce jour, le principal impact de la Genève internationale sur la France voisine est le grand nombre de fonctionnaires internationaux vivant de l'autre côté de la frontière (selon l'OCSTAT, en 2012, 43,4% des fonctionnaires des OI avec accord de siège vivaient en France). Jusqu'à aujourd'hui, très peu d'ONG ont fait le choix de s'installer en France voisine pour profiter de la proximité de Genève. Annemasse cherche depuis plusieurs années à développer une "cité de la solidarité internationale" qui ne s'est pour l'heure que peu développée. Les autorités locales françaises sollicitent régulièrement les autorités genevoises afin que celles-ci soutiennent le développement d'activités internationales en France voisine. Il est ainsi régulièrement signalé aux ONG qui s'adressent au CAGI qu'elles ont la possibilité de s'installer en France.

IV. ORIENTATIONS

Les évolutions décrites auront un impact sur la Genève internationale, sa manière d'opérer et son rôle dans les relations internationales. La Suisse, Etat membre et Etat hôte, le canton et la Ville de Genève devront s'y préparer et prendre en compte la nature des nouveaux défis stratégiques qu'elle devra affronter. Ce chapitre formule quelques recommandations générales. Il est complété par un document plus opérationnel qui rassemble six axes et les mesures qui les accompagnent (voir partie 1).

Le rôle de la politique étrangère suisse

Quelle que soit la qualité de l'accueil et des infrastructures mises à disposition, la Suisse ne saurait se passer d'une politique étrangère active incluant la Genève internationale. La Suisse Etat hôte doit aussi être un Etat membre actif sur la scène internationale. Elle doit contribuer de manière substantielle crédible et cohérente à apporter des réponses aux principaux défis de la planète, notamment sur les grands thèmes internationaux sont la paix et la sécurité, les droits de l'Homme et le droit humanitaire, le droit international, le développement économique et social, la santé et l'environnement. Cette crédibilité passe par la disposition à favoriser et à faciliter les échanges et le dialogue sur les thèmes discutés notamment à Genève au sein d'organisations qui s'y trouvent et des conférences qui s'y réunissent. Cet engagement actif sur la scène internationale peut être visible ou plus discret- pouvant être nécessaire et recherchée lors de rencontres internationales, notamment informelles, qui se tiennent en Suisse.

Sur le plan bilatéral et pour rechercher un appui en faveur de la Genève internationale et promouvoir la discussion des thèmes d'importance en son sein, il est nécessaire que les thématiques pertinentes soient mises à l'agenda des rencontres bilatérales, par des messages clairs et ciblés, visant à promouvoir la Genève internationale. Cette approche ne devrait pas se limiter au DFAE, mais être appliquée par tous les départements engagés dans une thématique discutée à Genève.

Sur le plan multilatéral, la Suisse doit encourager et promouvoir activement le développement d'initiatives politiques, qui, d'une manière ou d'une autre, génèrent un effet positif sur la Genève internationale. Elle doit le faire notamment en promouvant la réflexion innovante et la mise en commun des savoirs, des expériences et des capacités opérationnelles à travers les partenariats qu'elle entretient avec des organisations internationales, des pays partageant ses vues et des organismes scientifiques, économiques et de la société civile, et tout spécialement ceux présents à Genève. Ces partenariats permettent de démultiplier l'efficacité de ses actions et donnent de la visibilité aux acteurs genevois.

Assurer la position de la Suisse

Afin de contribuer à influencer la conduite des OI, la Suisse Etat membre, devra s'assurer un rôle important au sein des OI prioritaires. Ceci se fera par un financement adéquat, en continuant à apporter une contribution positive en matière thématique et veiller à une présence humaine de qualité assurant son influence, ceci, là où c'est possible et où une valeur ajoutée est avérée, au sein même de l'OI concernée et par la présence de spécialistes des thèmes traités à Genève auprès de la Mission suisse à Genève. L'importance du financement suisse et sa qualité permettront de valoriser l'influence suisse. Une augmentation des contributions de programmes (core contributions) à certaines OI sera possible

grâce à l'augmentation du budget multilatéral prévu dans le message sur la coopération internationale 2013-2016 et, tout en gardant son caractère non lié, devrait permettre d'engager un dialogue avec la direction des OI concernées afin d'obtenir des résultats quant à la qualité de la gestion et le choix des priorités thématiques et institutionnelles. La permanence des services à haute valeur ajoutée à Genève doit également être prise en considération, à côté des facteurs mentionnés ci-dessus. L'attention à un niveau adéquat de financement doit être le fait de tous les offices fédéraux ayant une responsabilité de direction vis-à-vis d'une OI prioritaire.

Une telle approche doit faire l'objet d'une discussion entre tous les offices fédéraux concernés, en coopération avec la Division des Nations Unies et organisations internationales (DOI) du DFAE et avec la participation de la Mission suisse à Genève et sur la base des prérogatives de chaque office concerné, afin d'informer sur la nécessité de prendre en compte, à côté des autres priorités suisses avec chaque institution, la présence des OI à Genève.

Développement des synergies (gouvernance)

Il convient de valoriser et de rehausser les capacités de la Genève internationale à offrir à la communauté internationale des idées et des solutions aux défis globaux. Profitant de la présence importante à Genève de nombreux acteurs de différentes natures, il faut s'engager afin de les impliquer dans un travail de réflexion et d'action commune. Le caractère particulier de Genève est en effet de disposer sur son territoire d'une masse critique d'acteurs de la vie internationale travaillant sur pratiquement tous les sujets qui sont cruciaux pour la mondialisation et ont un impact réel sur la vie des populations. De plus, un nombre considérable de personnalités de premier plan viennent à Genève à titre temporaire à l'occasion de conférences ou réunions. Il est essentiel de mobiliser toutes ces forces afin d'accroître l'impact intellectuel de la Genève internationale, ce qui sera aussi un moyen de diminuer le risque de déplacement de personnel de direction vers d'autres centres internationaux.

Compte tenu du nombre d'acteurs impliqués dans l'action internationale et du caractère transversal des thèmes à l'agenda, l'efficacité économique et opérationnelle des OI passe aussi par la promotion d'une plus grande coopération entre OI, ainsi qu'entre elles et les autres acteurs de la scène internationale. L'objectif est de faire converger les acteurs de la gouvernance mondiale, secteur privé y compris, à travers la promotion de synergies sous forme de plateformes.

Etant donné qu'aucune OI, ni aucun acteur international ne peut apporter à lui seul de solutions aux grands défis mondiaux, c'est le rassemblement des acteurs (gouvernance *multistakeholders*) situés à Genève et ainsi que dans d'autres régions du monde (gouvernance *multilocations*), et le travail interdisciplinaire (gouvernance multisectorielle) qui permettent de traiter la complexité des thèmes contemporains. Pour ce faire, il existe un besoin croissant de plateformes capables, sous un *leadership*, de faire converger les acteurs, les idées et les savoir-faire. C'est sur cette vocation à apporter une contribution substantielle à la gouvernance mondiale en mettant en relief les productions et le savoir-faire *made in Geneva*, y compris en les exportant dans d'autres sièges d'OI, qu'il faut tabler. Il s'agit aussi d'en renforcer l'impact et la pertinence. Pour ce faire, une spécialisation sur des plateformes de trois types est envisagée:

- a. Des plateformes sur la gouvernance mondiale destinée à réfléchir à la manière de passer concrètement, selon les mots d'un de nos interlocuteurs, «de la divergence multipolaire à la convergence multilatérale». Le futur Centre de coopération mondiale à Penthes offrira un tel lieu de réflexion. Il faudra y attirer de grands *think tanks* (Brookings, Chatham House par exemple, mais aussi de pays émergents) et les penseurs de la gouvernance.
- b. Des plateformes thématiques (productrices de connaissances, s'appuyant sur des centres de compétences académiques, à l'instar du *Global Health Programme* de l'IHEID).
- c. Des plateformes de rencontres intersectorielles et interinstitutionnelles destinées à établir des ponts, à renforcer les synergies et le traitement des dimensions transsectorielles des enjeux mondiaux (par exemple le Green Growth Knowledge Platform constitué par la Banque mondiale (BM), le PNUE, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le GGI; dans une certaine mesure la Geneva Peacebuilding Platform ou encore le projet du Geneva Internet Initiative).

L'universalité

L'absence d'universalité à Genève²⁵ constitue un handicap qui la prive d'un atout dans sa compétitivité internationale tant comme lieu de siège que comme lieu de conférences et constitue une lacune dans la représentativité de sa réflexion. La nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de promouvoir l'ouverture d'une mission permanente à Genève permettra de faire s'établir à Genève des missions des 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés. Les soutiens matériels à l'ouverture de nouvelles missions et à l'accueil de leurs personnel et leurs familles doivent être augmentés, le cas échéant en favorisant l'utilisation de structures communes à l'exemple du Commonwealth Small States Office, qui permet l'ouverture de missions de plusieurs Etats réunis autour d'infrastructures communes.

La formation (capacity building)

La complexité et la multitude des thèmes, ainsi que le fait de pouvoir suivre activement les thématiques discutées dans les enceintes internationales est un défi croissant pour de nombreux Etats et pour les missions qui les représentent qui sont pourtant concernés par ces thématiques qui touchent leurs populations. Il sera donc de plus en plus important d'aider les missions à gérer cette complexité. Il s'agira de faciliter leur présence sur place (l'universalité) et de soutenir la formation et l'information en coopération avec les OI et des pays partenaires, éventuellement en sollicitant des pays de différentes régions géographiques. Par ailleurs, de nombreuses OI possèdent déjà des programmes de formation et fournissent également une assistance en personnel aux missions qui en ont besoin (ex: OMC).

Il conviendrait donc de s'appuyer sur l'expertise présente dans l'arc lémanique grâce aux OI, aux ONG, au monde académique et au secteur privé et grâce à la possibilité d'attirer des personnalités de premier plan. Un état des lieux de la formation disponible devrait être mis en place afin de connaître l'offre disponible (notamment auprès des OI, de l'IHEID, de l'UNIGE, de DiploFoundation²⁶ et d'autres institutions académiques de l'Arc lémanique et suisses), les besoins et les éventuels pays partenaires. De tels programmes pourraient également fournir une source de personnel qualifié pour les OI et les autres acteurs présents à Genève. Les programmes de formation identifiés et mis en place pourraient également être présentés dans des villes d'autres continents sous le label «Genève internationale» aidant ainsi à établir un *branding* international.

Les nouvelles technologies

Genève a l'avantage d'avoir de nombreux acteurs influents (notamment les OI) dans le débat mondial sur la gouvernance d'internet (UIT, OMC, OMPI, OIT, CERN²⁷). Dans ce contexte particulièrement favorable, la Suisse a lancé le projet «Geneva Internet initiative» qui a pour but de faire de Genève le centre des questions en lien avec internet et le renforcement de sa gouvernance. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une réflexion stratégique approfondie.

Il s'agirait d'identifier les moyens techniques et de substance, afin de faire de Genève le *hub* d'une approche en réseau renforçant la coopération avec les autres centres internationaux, grâce à une étude sur l'impact des nouvelles technologies, de la qualité des infrastructures technologiques et de leur utilisation au profit de l'action internationale. Il serait également utile d'étudier les changements nécessaires pour adapter la qualité technologique du CIGG pour le porter au niveau des centres de conférence les plus avancés.

Les infrastructures

La qualité des infrastructures mises à disposition des OI et des conférences qui se réunissent à Genève est un élément déterminant de l'accueil et de la compétitivité de la Genève internationale.

²⁵ 22 Etats membres ne sont pas représentés à Genève.

²⁶ DiploFoundation: cours online destinés aux diplomates des PMA financés à 40% par la DDC.

²⁷ Le World Wide Web a été inventé au CERN en 1990, faisant ainsi de Genève le berceau de la communication en réseau.

La mise à disposition par la Confédération des crédits nécessaires à l'achat d'immeubles par les OI et des terrains sous forme de droit de superficie de la part du canton de Genève, constituent un instrument efficace et apprécié pour l'installation d'organisations internationales à Genève. Le rôle de la FIPOI est à ce titre déterminant. Un défi se pose par ailleurs, quant à la rénovation d'immeubles appartenant à des OI, situation qui fait l'objet d'une analyse séparée. A ce titre, une modification des statuts de la FIPOI pour les faire coïncider avec ses nouvelles fonctions est nécessaire.

L'accueil

L'accueil de la communauté internationale est et doit rester un élément déterminant de la politique suisse à l'égard de la Genève internationale. Les prestations de l'Etat hôte sont perçues par les intéressés comme étant de haute qualité. Rester au niveau attendu requiert cependant une vigilance constante, en particulier de la part de la Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève et du CAGI. Cela passe par une capacité à anticiper les besoins, à réagir rapidement lorsque des difficultés surgissent, et à trouver des solutions qui permettent de s'adapter de manière souple aux évolutions et ce dans les domaines les plus divers. Des requêtes et des difficultés non traitées à temps peuvent en effet avoir des effets dommageables sur la réputation de la Suisse, alors qu'à l'inverse, d'excellentes prestations sont un facteur important de compétitivité de la Genève internationale.

Cela est notamment constaté dans différents domaines, tels que:

- Octroi de visas aux différentes catégories d'hôtes venant à Genève pour participer à des réunions. Certaines difficultés soulignent les contradictions existantes par rapport à la réglementation Schengen et aux impératifs de contrôle de l'immigration d'une part, et aux objectifs d'Etat hôte d'autre part. Il s'agirait de faciliter les procédures de visas en sensibilisant tant nos représentations à l'étranger, que l'Office fédéral des migrations, à la spécificité des profils désireux de se rendre à Genève.
- Délivrance rapide des cartes de légitimation du DFAE (titre de séjour) aux membres de la communauté internationale. Dans l'attente de leur carte, les personnes sont entravées dans leurs démarches administratives en vue de leur installation (ex. dédouanement des effets de déménagement, immatriculation des véhicules, signature d'un contrat de bail à loyer, inscription des enfants dans une école, etc.). Une gestion stricte des cartes de légitimation (42'000) est indispensable.
- Bons offices de la Mission suisse pour faciliter la résolution de litiges, en particulier lorsque le statut du concerné empêche des procédures selon la voie ordinaire. Pour les litiges de travail opposant les employés locaux des missions ou les domestiques privés des Internationaux à leur employeur, il est fait appel au Bureau de l'Amiable compositeur (BAC)²⁸.
- Soutien quotidien aux missions et aux organisations internationales pour répondre à leurs préoccupations (régime des privilèges et immunités) en les aidant à trouver la solution conforme à leur statut. Cela nécessite, en principe, que la Mission suisse saisisse l'autorité compétente au niveau fédéral, cantonal ou communal pour régler la question.

Les médias et la visibilité

Le traitement médiatique du travail fait dans la Genève internationale mériterait d'être accru afin de faire mieux connaître les problématiques traitées et les solutions proposées. La communication à ce sujet est essentiellement l'affaire des organisations internationales de Genève. Il est néanmoins de notre intérêt d'avoir une information dynamique et intéressante pour les publics genevois, suisses et internationaux. Cette information devrait notamment mettre l'accent sur les aspects qui ne seront pas mis en avant par les organisations internationales elles-mêmes, à savoir les atouts de la Genève internationale en tant qu'ensemble. Un travail en ce sens est ainsi à développer, notamment sur la base du site "Genève - coopération internationale", et avec la collaboration notamment du Club suisse de la

²⁸Le BAC, créé en 1995 par le Canton de Genève, intervient, à la demande de l'une des parties, pour trouver un arrangement à l'amiable lorsqu'un différend de travail survient et que l'employeur jouit de privilèges et immunités. La saisie du BAC garantit une solution rapide, sans frais pour les parties et sans nécessité, suivant le statut de l'employeur, de solliciter la levée de son immunité.

presse, des services de presse des OI et des médias. Il conviendra aussi de repenser une narration de la Genève internationale et de relancer sa visibilité mondiale dans un contexte marqué par la prépondérance des réseaux sociaux.

Coopération Confédération – canton de Genève - Ville de Genève

La coopération entre la Confédération, le canton de Genève et la Ville de Genève est un élément déterminant de l'efficacité et de la cohérence de la politique d'Etat hôte. Le Groupe permanent conjoint restera la principale instance de coordination stratégique entre les autorités hôte, conformément au mémorandum d'entente signé en 2012. Ses travaux continueront de reposer sur une information complète, précise et pleinement partagée sur les évolutions de la Genève internationale et de la gouvernance mondiale.

Les modifications introduites dans la Constitution de la République et canton de Genève et qui entreront en vigueur à la fin 2013, sont susceptibles d'accroître l'efficacité de l'action cantonale et, par conséquent, celle de la coordination avec la Confédération.

Par ailleurs, plusieurs dossiers récents ont montré l'importance d'une bonne collaboration avec les communes concernées. Il convient dès lors de sensibiliser leurs autorités et leur population aux enjeux de la Genève internationale et de les associer aux processus de décision qui les concernent.

Au-delà des partenaires habituels, une réflexion sur les possibilités de coopération liées à la Genève internationale avec le canton de Vaud et avec la région française limitrophe pourrait être engagée au sein du GPC.

V. Annexes:

1. Genève internationale, pôles de compétence et organisations
2. Combien coûte un poste à GE par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU
3. Glossaire

Annexe n°1

Genève internationale: Pôles de compétence et Organisations

Pôles de compétence («clusters»)	Principales organisations et réseaux (liste non exhaustive)
Paix, Sécurité, Désarmement	<p><i>Paix / Sécurité</i> : ONU, Geneva Peacebuilding Platform (GPP), Centre de politique de sécurité (GCSP), Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), Small Arms Survey, Center for Humanitarian Dialogue (HD), Interpeace, Maison de la Paix (dès 2014), Union interparlementaire (UIP)</p> <p><i>Désarmement</i>: Conférence du désarmement, Institut de l'ONU pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Centre international de déminage humanitaire (GICHD)</p>
Affaires humanitaires, Droits de l'homme, Migrations	<p><i>Humanitaire</i>: Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés, CICR, Organisation internationale de protection civile; Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH), Conseil international des agences bénévoles, <i>Droits de l'homme</i>: Conseil des droits de l'homme, Haut commissariat de l'ONU aux droits de l'homme</p> <p><i>Droit</i>: Académie du droit international humanitaire et de droits humains; Association for the Prevention of Torture (APT); Geneva Institut for Human Rights; World Organisation against Torture</p> <p><i>Migrations</i>: Organisation internationale pour les migrations (OIM); Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees (IGC), Initiative Nansen</p>
Travail, Economie, Science, Télécommunications	<p><i>Travail</i>: OIT</p> <p><i>Economie/Commerce/Propriété intellectuelle/Normalisation/Transport</i>: OMC, CNUCED, Commission économique pour l'ONU (CEE-ONU), AELE, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation internationale de normalisation</p> <p>Association du transport aérien international (IATA)</p> <p><i>Recherche/Science/Formation</i>: CERN, Institut de l'ONU pour la formation et la recherche (UNITAR), Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID); Université de Genève, Diplo Foundation</p> <p><i>Télécommunications</i>: Union internationale des télécommunications (UIT), UNOSAT, Société internationale de télécommunications aéronautiques</p>
Santé	<p><i>Santé</i>: OMS, Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ONUSIDA, Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI-Alliance), Global Health Program (IHEID), Geneva Health Forum</p>
Environnement, Développement durable	<p><i>Environnement</i>: OMM, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), CEE-ONU, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Secrétariats de conventions (RAMSAR, Cites etc), Union mondiale pour la nature (IUCN), Fonds mondial pour la nature (WWF); Geneva Environment Network (GEN); Green Growth Knowledge Platform</p>

Annexe n°2

Combien coûte un poste à GE par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU ?

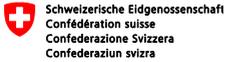
Voir document excel ci-joint

Annexe n°3

Glossaire

AIMF	Association internationale des Maires francophones
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BAC	Bureau de l'Amiable compositeur, Canton de Genève
CAGI	Centre d'accueil Genève internationale
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CCV	Centre de Conférences de Varembe
CE	Conseil/Conseiller d'Etat
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CF	Conseil/Conseiller fédéral
CICG	Centre international de conférences de Genève
CICR	Comité internationale des la Croix-Rouge
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CREA	Institut Créa de macroéconomie appliqué de l'UNIL, HEC
CSSO	Commonwealth Small States Office
DDC	Direction du Développement et de la coopération, DFAE
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de Justice et Police
DOI	Division Nations Unies et organisations internationales, DFAE
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FCIG	Fondation du Centre International de Genève
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
Fonds Mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FVC	Fonds vert pour le climat
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GAVI Alliance	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation
GCF	Green Climate Fund
GFCS	Global Framework for Climate Services
GFN	Global Footprint Network
GGKP	Green Growth Knowledge Platform
GPC	Groupe permanent conjoint Confédération – République et Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale
GPCT	Groupe permanent conjoint technique. En sont membres pour la Confédération, des représentants de la DOI, de la DDIP et de la MiGe, pour le canton: le délégué à la Genève internationale, des représentants des Départements de la sécurité, de l'urbanisme, des finances et de la Chancellerie, un siège a été concédé à la Ville de Genève représentée par le service des relations extérieures.
GPCP	Groupe permanent conjoint politique. En sont membres, le Chef du Département fédéral des affaires étrangères (CF Burkhalter), les Chefs de la DOI et de la MiGe, les Conseiller d'Etats des départements de la sécurité (CE Maudet), de l'Urbanisme (CE Longchamp) et des finances (CE Hiler)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HEC	Hautes Etudes Commerciales

IAV	Immeuble administratif de Varembe
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
IRENA	International Renewable Energy Agency
LEH	Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte
LGL	Loi générale sur le logement et la protection des locataires, Canton de Genève
MICR	Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MiGe	Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
MP	Mission permanente
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSI	Police de la Sécurité Internationale, Etat de Genève
OCSTAT	Office cantonal de la Statistique, Canton de Genève
ODM	Office fédéral des Migrations, DFJP
OI	Organisation internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PMA	Pays les Moins Avancés (LDCs)
SDN	Société des Nations
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
WEF	World Economic Forum



[Signature]

[QR Code]

19.xxx

**Message
concernant les mesures à mettre en œuvre pour
renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la
période 2020-2023**

du ...

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons le projet d'un arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023, en vous proposant de l'adopter.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

Condensé

Le Conseil fédéral veut poursuivre sa politique visant à consolider et développer la position de la Suisse comme Etat hôte d'organisations internationales et premier centre de gouvernance mondiale. Par le présent message, le Conseil fédéral soumet au Parlement la stratégie qu'il compte appliquer en vue de renforcer l'attrait et la compétitivité de la Suisse en tant qu'Etat hôte et demande à cet effet l'octroi des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre les mesures requises.

La Suisse accueille sur son sol des organisations internationales et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Ce rôle d'Etat hôte est fortement ancré dans la tradition de notre pays et dans sa politique des bons offices et fait partie de son identité. Bien que des organisations internationales soient sises dans les cantons de Bâle, Berne et Vaud, c'est à Genève que se concentre l'essentiel des activités internationales. De par sa concentration unique au monde d'acteurs internationaux, ce qu'on appelle la Genève internationale est devenue au fil du temps l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Siège de 37 organisations internationales, de 177 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de plus de 380 organisations non gouvernementales (ONG), occupant plus de 30 000 fonctionnaires internationaux, Genève est le cœur opérationnel du système multilatéral. Cette situation représente un atout de taille pour la politique extérieure suisse. Elle permet à nos autorités un accès facilité à ces organisations et offre à notre pays une tribune de choix pour faire passer ses messages. Du fait d'être également l'Etat hôte, la position de la Suisse fait l'objet d'une attention particulière. Cette situation offre aussi à notre pays une visibilité importante sur la scène internationale. C'est un marqueur fort de l'image de la Suisse dans le monde. De son côté, en offrant des conditions d'accueil optimales aux acteurs internationaux sis sur son sol, la Suisse apporte une contribution importante au bon fonctionnement des relations internationales et à la résolution des grands défis de notre temps. Ce rôle d'Etat hôte renforce notre position en tant qu'Etat membre de ces organisations, et inversement. Outre son importance politique, la présence sur son sol de ces nombreux acteurs internationaux apporte des gains économiques significatifs, pour la région et pour l'ensemble du pays.

Cette position privilégiée n'est toutefois pas assurée dans le temps. Face à divers défis auxquels elle est confrontée, dont notamment une concurrence très forte de la part d'autres villes et Etats hôtes et un coût de la vie très élevé, la Suisse doit s'assurer de rester attrayante et compétitive. A cette fin, une stratégie commune à la Confédération, au canton et à la ville de Genève a été développée en 2013 pour la Genève internationale. Sur cette base, le Conseil fédéral a présenté pour la première fois au Parlement un message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, le 19 novembre 2014. Ce message présentait la stratégie et demandait des moyens financiers pour sa mise en œuvre, dans le cadre d'un plafond de dépenses couvrant la période 2016 à 2019.

Sur la base des mesures mises en œuvre depuis lors, un bilan a été tiré qui démontre que la stratégie poursuivie a porté ses fruits. Depuis 2016, de nouvelles organisa-

tions internationales se sont installées, des délocalisations ont pu être empêchées, le nombre de fonctionnaires des organisations internationales a connu une légère augmentation, de nouveaux Etats ont ouvert une mission permanente et une dizaine de plateformes de coopération ont été mises sur pied, qui ont facilité des échanges et les coopérations entre les acteurs présents à Genève, renforçant leur capacité à répondre aux défis mondiaux. La visibilité de la Genève internationale a augmenté, tout comme le nombre de conférences internationales et le nombre d'ONG. Genève est restée au centre de nombreuses discussions internationales, notamment dans le domaine de la résolution des conflits, en accueillant un grand nombre de processus de paix.

L'analyse de l'évolution des défis auxquels la politique d'Etat hôte est confrontée démontre que ceux-ci n'ont pas fondamentalement changé depuis 2013, bien que certaines évolutions apparaissent, qui n'étaient encore que peu perceptibles à l'époque du message 2016 à 2019, comme l'impact sur nos sociétés de l'accélération des développements technologiques et scientifiques, que les organisations internationales et les Etats peinent à réguler. La concurrence reste, dans tous les cas, très forte et la Suisse se doit, en tant qu'Etat hôte, de rester vigilante et de continuer à mener une politique proactive. La stratégie sera donc poursuivie, moyennant quelques adaptations. Certains objectifs seront ainsi explicitement ajoutés, comme le soutien à la tenue de réunions diplomatiques visant à la résolution de crises ou l'amélioration des conditions-cadres pour les ONG, dont le rôle est de plus en plus important dans le fonctionnement de la Genève internationale. D'autres objectifs seront maintenus, mais de manière moins proéminente, à savoir le soutien aux projets immobiliers des organisations internationales, car les principaux projets sont déjà en cours de réalisation. Enfin, d'autres objectifs seront abandonnés, comme la volonté d'installer des think tanks étrangers à Genève. Le renforcement des échanges, coopérations et synergies entre les divers acteurs sis à Genève restera un élément clé pour la période à venir et les contacts et coopérations entre clusters apparentés seront renforcés. La promotion de la Genève internationale et la communication sur le travail qui y est mené seront bien entendu poursuivies. Enfin, il est crucial que la Suisse s'engage activement et rapidement afin de positionner la Genève internationale dans le traitement des thèmes émergents. D'autres sites concurrents prendront sinon la relève et deviendront des centres de compétences reconnus dans la régulation de pans entiers et nouveaux de la société. Et ceci aux dépens de la Genève internationale, qui pourrait se trouver marginalisée à terme.

Par le biais du présent message, le Conseil fédéral présente donc ces évolutions et les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre pour la période 2020 à 2023, et demande au Parlement de lui accorder des moyens financiers à hauteur de 111,8 millions de francs pour cette période quadriennale. Ce montant comprend un plafond de dépenses de 103,8 millions de francs pour la mise en œuvre de la stratégie, et un crédit-cadre de 8 millions de francs pour le financement du renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales, dont la responsabilité incombe à la Suisse.

Table des matières

Condensé	2
1 Introduction à la politique d’Etat hôte de la Suisse	6
1.1 Contexte	6
1.2 Importance pour la politique extérieure de la Suisse	7
1.3 Impact économique	8
2 Stratégie 2016 à 2019: bilan, évolution de la situation et conclusions	8
2.1 Bilan 2016 à 2018 et tableau récapitulatif des dépenses	8
2.2 Evolution des défis	10
2.3 Conclusions	11
3 Stratégie 2020 à 2023: impact de la mise en œuvre, mesures envisagées et coûts	13
3.1 Axe 1: renforcer le dispositif d’accueil	13
3.2 Axe 2: développer le réseau de réflexion et de savoir-faire suisse et genevois	23
3.3 Axe 3: viser à l’universalité des représentations des Etats	27
3.4 Axe 4: promouvoir les partenariats et mener une action coordonnée	29
3.5 Axe 5: améliorer la communication de et sur la Genève internationale	30
3.6 Axe 6: mener une action coordonnée et informée	31
3.7 Mesures mises en œuvre par les autorités cantonales et municipales	32
3.8 Critères d’évaluation	32
4 Conséquences	34
4.1 Conséquences pour la Confédération	34
4.1.1 Conséquences financières	34
4.1.2 Conséquences sur l’état du personnel	36
4.1.3 Inflation	37
4.2 Conséquences pour le canton et la ville de Genève	37
4.3 Conséquences économiques	38
5 Relation avec le programme de la législature et avec les stratégies du Conseil fédéral	38
5.1 Relation avec le programme de la législature	38
5.2 Relation avec les stratégies du Conseil fédéral	38
6 Aspects juridiques	38
6.1 Constitutionnalité et légalité	38
6.2 Forme de l’acte à adopter	39

6.3	Frein aux dépenses	39
6.4	Conformité à la loi sur les subventions	39
6.4.1	Importance des aides financières pour la réalisation des objectifs visés	40
6.4.2	Procédure et pilotage de l’octroi des aides	41
6.4.3	Nature et temporalité des aides financières	42
	Glossaire	45
	Annexe: Projets de construction et de rénovation d’immeubles d’organisations internationales sises à Genève	47
	Arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 (projet)	49

Message

1 Introduction à la politique d’Etat hôte de la Suisse

1.1 Contexte

La Suisse accueille sur son sol des organisations internationales et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Ce rôle d’Etat hôte est fortement ancré dans la tradition de notre pays et dans sa politique des bons offices. Il fait partie de son identité. Des conférences et réunions internationales ont régulièrement lieu dans diverses parties du pays. Quant aux organisations internationales, elles sont sises dans les cantons de Bâle, Berne, Vaud et Genève. C’est dans ce dernier canton que se déroule toutefois l’essentiel des activités internationales. De par sa concentration unique au monde d’acteurs internationaux, ce qu’on appelle la Genève internationale est devenue au fil du temps l’un des principaux centres de gouvernance mondiale. Cette situation représente un atout de taille pour la politique extérieure suisse et engendre des retombées économiques importantes, pour la région et pour l’ensemble du pays. Cette position n’est toutefois pas assurée dans le temps. Face à divers défis auxquels elle est confrontée, dont notamment une concurrence très forte de la part d’autres villes et Etats hôtes et un coût élevé de la vie, la Suisse doit s’assurer de rester attrayante et compétitive. A cette fin, une stratégie commune à la Confédération, au canton et à la ville de Genève a été développée en 2013 pour la Genève internationale. Sur cette base, le Conseil fédéral a présenté pour la première fois au Parlement un message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, le 19 novembre 2014¹ (message 2016 à 2019). Ce message avait pour objectif de mieux expliquer l’importance, pour la Suisse, de la politique d’Etat hôte, d’explicitier les moyens mis en œuvre pour la soutenir, les défis auxquels elle était confrontée et les mesures nouvelles qu’il convenait de prendre en vue d’assurer son succès sur la durée. Des moyens financiers et en ressources humaines supplémentaires avaient été demandés dans ce cadre. Pour la première fois, un plan financier quadriennal, sous la forme d’un plafond de dépenses, était prévu pour le développement de la politique d’Etat hôte. Ce plafond de dépenses, d’un montant de 102,4 millions de francs, couvre la période 2016 à 2019.

Le présent message a pour but de renouveler le cadre de financement pluriannuel pour la période 2020 à 2023. Le message 2016 à 2019 ayant décrit en détail l’histoire de la présence des organisations internationales en Suisse, les instruments à disposition de la politique d’Etat hôte, les différents crédits budgétaires, les défis auxquels cette politique et la Genève internationale étaient confrontées, ces points ne seront pas ou que brièvement développés ci-dessous. Après un rappel de l’importance de cette politique pour la Suisse, le présent message s’attardera sur le bilan de la mise en œuvre des mesures pour la période actuelle, l’évolution des défis depuis l’adoption de la stratégie de 2013, les conclusions à en tirer pour l’avenir et les mesures qui devraient dès lors être mises en œuvre pour la période 2020 à 2023, ainsi que leur implication financière.

¹ FF 2014 9029

1.2 Importance pour la politique extérieure de la Suisse

La politique d'Etat hôte de la Suisse touche à l'ensemble des activités internationales ayant lieu dans notre pays. Cela touche en particulier la Genève internationale. Siège de 37 organisations internationales, de 177 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de plus de 380 organisations non gouvernementales (ONG), occupant plus de 30 000 fonctionnaires internationaux, plus de 43 000 personnes si l'on inclut les familles, et accueillant chaque année plus de 220 000 délégués du monde entier dont plus de 4000 chefs d'Etat ou de gouvernement, Genève dispose en effet d'une concentration d'acteurs internationaux unique au monde. Cette position fait d'elle l'un des principaux, si ce n'est le principal, centres de gouvernance au monde et le cœur opérationnel du système multilatéral. C'est en effet à Genève que sont discutées, décidées et réglementées de très nombreuses normes qui impactent en tout temps la vie de l'ensemble des citoyens de la planète. Que ce soit dans le domaine de la santé publique, du commerce, des droits de l'homme ou de l'action humanitaire, en passant par l'environnement ou les télécommunications, pour ne citer que quelques domaines, la Genève internationale est au centre des développements et décisions.

Comme souligné dans la stratégie de politique étrangère 2016 à 2019 du Conseil fédéral, adoptée le 17 février 2016², la présence sur sol suisse de ces multiples acteurs représente un atout considérable pour notre pays. Non seulement ces organisations contribuent à la réalisation des objectifs de la politique extérieure suisse tels qu'inscrit à l'art. 54, al. 2, de la Constitution (Cst.)³, mais leur présence participe à la défense de nos intérêts et à la promotion de nos valeurs. Elle permet à nos autorités un accès facilité à ces organisations qui régulent les affaires du monde, à leurs dirigeants, à leurs fonctionnaires, experts et délégués de passage, et offre à notre pays une tribune de choix pour faire passer ses messages. Du fait d'être non seulement un Etat membre de ces organisations, mais d'en être également l'Etat hôte, la position de la Suisse fait l'objet d'une attention particulière. Cette situation offre aussi à la Suisse une visibilité importante sur la scène internationale. C'est un marqueur fort de l'image de notre pays dans le monde. De manière générale, comme l'indiquait feu le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, elle permet à la Suisse de «*boxer dans une catégorie supérieure*».

De son côté, en offrant des conditions d'accueil optimales aux acteurs internationaux sis sur son sol, la Suisse apporte une contribution importante au bon fonctionnement des relations internationales et à la résolution des grands défis de notre temps. Ce rôle d'Etat hôte renforce notre position en tant qu'Etat membre de ces organisations, et inversement.

² www.admin.ch > Le Conseil fédéral > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte la stratégie de politique étrangère de la Suisse 2016-2019

³ RS 101

1.3 Impact économique

Outre son importance politique, la présence sur son sol de nombreuses organisations internationales, missions permanentes, ONG et conférences internationales apporte à la Suisse des gains économiques significatifs. Les dépenses estimées des organisations internationales et des employés de la Genève internationale, ainsi que des délégués externes qui s’y rendent, se chiffrent à plus de 6 milliards de francs (+3,6 % entre 2017 et 2018), dont plus de la moitié est dépensée en Suisse. Selon des calculs établis sur la base des chiffres de 2012⁴, la Genève internationale contribue à 11,3 % du produit intérieur brut (PIB) du canton de Genève, ce qui représente 1 % du PIB suisse, proportion non négligeable sachant que l’ensemble du secteur du tourisme représente environ 3 % du PIB suisse. En termes d’emplois, ce sont plus de 30 000 fonctionnaires internationaux qui travaillent à Genève. A cela s’ajoutent environ 30 000 emplois indirects et induits générés par l’activité de la Genève internationale, ce qui représente en tout plus de 14 % des emplois implantés dans le canton de Genève. Ces activités dégagent d’importantes recettes fiscales, évaluées à 634,2 millions de francs en 2012, dont 151,1 millions de francs pour la Confédération. Depuis 2016, la Suisse soutient aussi par des prêts une nouvelle série de projets immobiliers des organisations internationales pour un montant de 830 millions de francs, dont bénéficient aussi les entreprises suisses. Les retombées économiques des nombreuses conférences et réunions diplomatiques de haut niveau se tenant en Suisse sont elles aussi conséquentes pour le secteur de l’hôtellerie, des transports et du tourisme en général.

2 Stratégie 2016 à 2019: bilan, évolution de la situation et conclusions

2.1 Bilan 2016 à 2018 et tableau récapitulatif des dépenses

Le bilan des mesures a été établi sur la base de faits, d’appréciations et de rapports et prises de positions d’acteurs aussi bien internes qu’externes. Il a fait l’objet d’un audit⁵ du Contrôle fédéral des Finances (CdF) au premier semestre 2018, qui a confirmé l’adéquation des mesures mises en œuvre avec celles prévues dans le message 2016 à 2019, ainsi que la bonne utilisation des moyens financiers à disposition. Il a été recommandé de préciser les indicateurs qui permettent de mesurer l’efficacité des mesures, ce qui a été fait dans le présent message.

⁴ Les chiffres mentionnés proviennent d’une étude réalisée par le Laboratoire d’Economie Appliquée (LEA) de la Faculté d’Economie et de Management de l’Université de Genève entre novembre 2013 et mars 2014, intitulée «Impacts de la Genève internationale sur l’économie et les finances suisses et du Grand Genève». Les chiffres sont ceux de 2012, mais ils sont confirmés chaque année par l’enquête sur la Genève internationale de l’Office cantonal genevois de la statistique (OCSTAT). La dernière enquête, sortie en octobre 2018, porte sur les chiffres de 2017 et montre une augmentation du nombre de personnel (+3 % entre 2017 et 2018) et du nombre de conférences (+20 % entre 2017 et 2018).

⁵ CDF-18360 du 24 août 2018

En se basant sur les critères d'évaluation déterminés dans le message 2016 à 2019, ainsi que d'autres critères établis par la suite pour certains axes spécifiques, un bilan a été établi pour chaque type de mesure. Un tableau récapitulatif des montants se trouve ci-dessous.

De manière générale, le bilan démontre que la stratégie poursuivie était bonne puisque sa mise en œuvre a permis d'attirer, dès 2016, de nouvelles organisations comme le Mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé d'assister l'enquête et la poursuite des crimes de droit international les plus graves commis en Syrie (IIM), l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) en 2017 et le Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure en 2018. Elle a également permis d'éviter la délocalisation de plusieurs organisations qui l'avaient envisagée, à savoir le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Secrétariat de la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes (UNISDR). Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires des organisations internationales sises en Suisse a connu une légère augmentation. Certaines organisations ont même délocalisé du personnel vers Genève, comme le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Cinq Etats ont aussi ouvert une mission permanente et une dizaine de plateformes de coopération ont été mises sur pied. La visibilité de la Genève internationale a été augmentée et se mesure, entre autres, par le nombre croissant de demandes de visites de la Genève internationale par des particuliers, des écoles et des décideurs. Le nombre de conférences a aussi connu une évolution positive, passant de 2500 à 3300. Genève est restée au centre de nombreuses discussions internationales, notamment dans le domaine de la résolution des conflits, en accueillant un grand nombre de processus de paix, à savoir les discussions sur le nucléaire iranien, sur les conflits en Syrie, au Yémen et en Libye, et sur la réunification de Chypre. A noter enfin une augmentation importante du nombre d'ONG sises à Genève, qui est passé de 350 à 399 (+14 % entre 2017 et 2018).

Le détail du bilan pour chaque mesure est présenté au ch. 3. Le tableau ci-dessous indique les dépenses effectuées pour les années 2016 à 2018. A noter que ces montants ne comprennent ni la rénovation du Centre international de Conférences de Genève (CICG), ni les mesures de sécurité extérieure qui sont des crédits d'engagement.

Crédits-Axe/Année		Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Tâches de la	Axe 1	15 664 000	15 790 000	17 844 000	17 600 000	66 937 000
Suisse en tant	Axe 2	3 823 000	4 551 000	4 900 000	5 200 000	18 474 000
qu'Etat hôte	Axe 3	445 000	700 000	856 000	950 000	2 951 000
d'organisations	Axe 4	7 000	13 000	50 000	50 000	120 000
internationales	Axe 5	164 000	177 000	250 000	300 000	891 000
A231.0353	Axe 6	0	0			
	Total	20 103 000	21 231 000	23 900 000	24 091 000	89 325 000
Musée internatio-		1 118 400	1 118 100	1 118 000	1 119 100	4 473 600

Crédits-Axe/Année	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
nal Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève A231.0354					
Dispositif sécuri- taire Genève internationale: brigade de sécurité diplomatique A231.0355	800 000	800 000	800 000	800 800	3 200 800
Total	22 021 400	23 149 100	25 818 000	26 010 900	96 999 400

2.2 Evolution des défis

Les défis identifiés lors de la rédaction du message 2016 à 2019 restent d'actualité, avec quelques variations. Concernant les défis matériels, la pénurie de logements est moindre en raison d'investissements du canton de Genève en la matière. Les principales organisations internationales dont les bâtiments étaient en mauvais état sont en train de les rénover. Il en est de même des infrastructures de conférences qui se sont en voie d'être modernisées. D'autres organisations doivent toutefois encore procéder à des rénovations. Pour les salles de conférences, des problèmes de capacité sont à entrevoir pour la période 2021 à 2023 en raison de l'indisponibilité de certaines salles onusiennes durant les travaux au Palais des Nations. Des solutions devront être trouvées, sous peine de voir ces conférences être délocalisées à l'étranger, avec le risque que certaines organisations et Etats prennent goût à poursuivre leur tenue ailleurs qu'à Genève. La rémunération du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a été adaptée aux coûts de la vie dans cette ville suite à un examen de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), mais il reste clairement le plus élevé parmi tous les postes onusiens dans le monde, ce qui représente un désavantage important pour la compétitivité de la Genève internationale. Quant aux défis stratégiques, la concurrence reste très forte au niveau mondial, que ce soit pour le siège de nouvelles entités et pour l'accueil de conférences internationales. Certains Etats sont prêts à investir des sommes considérables à cet égard. La fragmentation de la gouvernance mondiale est plus forte encore qu'auparavant et se développe aussi hors du système onusien, avec des acteurs qui acquièrent de plus en plus de pouvoir comme les grandes entreprises et les villes, et avec des enceintes de discussion et de décision où la Genève internationale est peu présente, comme par exemple pour le G7 et le G20.

Deux évolutions qui n'ont été que peu abordées dans le message 2016 à 2019 sont devenues, au fil des années, des développements que la Suisse, en tant qu'Etat hôte, se doit de prendre en considération afin de maintenir Genève comme centre de gouvernance mondiale.

Il s'agit d'une part du regain de méfiance vis-à-vis du système multilatéral. L'affaiblissement de celui-ci par certains acteurs clés pourrait avoir une influence non négligeable. La quantité et la qualité du travail effectué à Genève est en effet

tributaire de la confiance que ses acteurs principaux, les Etats, lui accordent. De nouvelles dynamiques sont toutefois à l'œuvre dans plusieurs domaines et des avancées qui semblaient acquises sont remises en question par certains pays (par ex.: commerce, environnement, droits de l'homme). Cela se traduit par des attaques frontales contre certaines politiques ou mécanismes internationaux, l'érosion lente de certains principes, le désengagement de certains acteurs de domaines-clés ou la diminution de budgets dans certains secteurs. Par ailleurs, l'incapacité de l'ONU à trouver des solutions dans des dossiers importants (crise humanitaire en Syrie et au Yémen, Corée du Nord) augmente la pression sur l'organisation. Il est difficile à ce stade d'avoir une idée précise de l'impact de ces changements sur la Genève internationale, qui pour l'instant restent limités. Une baisse significative des budgets de certaines organisations en raison de la politique menée par d'importants Etats pourrait avoir des conséquences sur des programmes et postes sis à Genève.

L'autre changement important a trait à l'émergence de thématiques nouvelles liées à la croissance rapide des technologies et à leur convergence. Le monde vit en effet une période de développements technologiques et de mutation sans précédent. L'accélération des découvertes scientifiques, leur convergence et leur application à grande échelle influencent de plus en plus les habitants de la planète et leur mode de vie. On peut penser ici aux évolutions dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'édition du génome humain, le traitement des données (*big data*), l'Internet des objets, la digitalisation du travail, etc. Ces développements, qui modifieront nos sociétés en profondeur, se font à une telle vitesse que les Etats et les organisations internationales peinent à y faire face en termes de régulation. Lorsque des règles ont été finalement établies, elles sont souvent déjà obsolètes. Les organisations internationales, dont la vocation est de mettre sur pied des règles de gouvernance dans divers domaines au niveau mondial, risquent de se voir rapidement dépassées par la complexité et la rapidité de ces évolutions et de ne plus pouvoir accomplir leur mandat à bien, et ce dans toute une série de domaines qui deviendront cruciaux pour l'humanité. La Genève internationale, en tant que principal centre de gouvernance mondiale, pourrait se voir marginalisée à l'avenir si elle ne saisit pas l'occasion de se positionner dans ces thématiques émergentes.

2.3 Conclusions

Par rapport à la période précédente, les défis n'ont donc pas fondamentalement changé, bien que certaines évolutions apparaissent, qui n'étaient encore que peu perceptibles lors du message 2016 à 2019. Certains problèmes se sont atténués, d'autres se sont exacerbés. La concurrence reste, dans tous les cas, très forte et la Suisse se doit, en tant qu'Etat hôte, de rester vigilante et de continuer à mener une politique proactive afin de s'assurer que la Genève internationale reste à l'avenir l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Elle doit l'être non seulement pour les domaines qui lui sont traditionnels (humanitaire, santé, environnement, droits de l'homme, paix, etc.), qu'elle doit continuer à promouvoir, mais elle doit également se positionner dans les thématiques émergentes.

Ces dernières années, la Confédération, en étroite collaboration avec les autorités cantonales hôtes, a mis en place une stratégie afin de renforcer sa politique d'Etat hôte et s'assurer que la Suisse, et en particulier la Genève internationale, reste compétitive et attrayante pour les entités et conférences internationales, et puisse ainsi continuer à œuvrer comme cœur du système opérationnel multilatéral. Comme indiqué sous le ch. 2.1, les mesures qui ont été mises en œuvre durant ces trois dernières années ont porté leurs fruits. La stratégie définie lors du message 2016 à 2019 sera donc poursuivie, moyennant quelques adaptations qui ont été acceptées par les autorités du canton et de la ville de Genève. Certains objectifs seront explicitement ajoutés. Il s'agit du soutien à la tenue de réunions diplomatiques de haut niveau visant à la résolution de crises, point qui n'était pas mentionné en tant que tel dans le message 2016 à 2019, ou l'amélioration des conditions-cadres pour les ONG, dont le rôle est de plus en plus important dans le fonctionnement de la Genève internationale. D'autres objectifs seront maintenus, mais de manière moins proéminente, à savoir le soutien aux projets immobiliers des organisations internationales en termes stratégiques, car les principaux projets sont déjà en cours de réalisation. Cependant, la mise en œuvre des prêts implique des moyens financiers conséquents pour les années 2020 à 2023. Enfin, d'autres objectifs seront abandonnés, comme la volonté d'établir des *think tanks* étrangers à Genève. Le renforcement des échanges, coopérations et synergies entre les divers acteurs sis à Genève restera un élément-clé pour la période à venir. Il conviendra toutefois de veiller, dans ce cadre, à non seulement renforcer les liens entre acteurs d'un même pôle de compétence, mais à développer aussi les contacts et coopérations entre pôles de compétences apparentés. La promotion de la Genève internationale et la communication sur le travail qui y est mené seront bien entendu poursuivies, tout comme le soutien à l'établissement de missions permanentes pour les Etats qui ne sont pas encore présents à Genève.

Au vu des évolutions mentionnées dans le chapitre précédent, il paraît surtout crucial que la Suisse s'engage activement et rapidement afin de positionner la Genève internationale dans le traitement des thèmes émergents résultant de l'accélération des développements scientifiques et technologiques. D'autres Etats sont en train de le faire et investissent massivement dans ces domaines. Si la Suisse ne le fait pas ou pas assez rapidement, d'autres places concurrentes prendront la relève et deviendront des centres de compétences reconnus dans la régulation de pans entiers et nouveaux de la société. Et ceci aux dépens de la Genève internationale, qui pourrait se trouver marginalisée à terme. Dans ce cadre, il semble essentiel que les partenaires de la politique d'Etat hôte, la Confédération et les autorités cantonales hôtes, s'engagent de manière claire et conséquente à développer ou soutenir des projets, mécanismes ou institutions visant à renforcer les collaborations entre le monde scientifique et technologique d'une part, et le monde diplomatique d'autre part. Les échanges et coopérations entre les instituts académiques et de recherche, le secteur privé, les *think tanks* et les organisations internationales doivent être renforcés, afin de donner les moyens à ces dernières d'accomplir leur mission de gouvernance mondiale et d'être en phase avec leur temps.

D'un point de vue formel, l'axe 6 sera supprimé en tant que tel, mais son contenu sera repris dans l'axe 4. La réflexion sur les évolutions de la gouvernance mondiale et leur impact sur la Genève internationale sera bien entendu poursuivie et ne nécessite pas un axe dédié.

Le détail du bilan pour la période 2016 à 2018 et des mesures envisagées pour la période 2020 à 2023 est présenté ci-dessous.

3 **Stratégie 2020 à 2023: impact de la mise en œuvre, mesures envisagées et coûts**

3.1 **Axe 1: renforcer le dispositif d'accueil**

Cet axe correspond au dispositif d'accueil mis en place depuis les années 60, qu'il s'agit de renforcer afin de faire face aux défis décrits au ch. 2.2. Pour la période à venir, les mesures réalisées jusqu'à aujourd'hui seront poursuivies et améliorées.

Soutenir les projets immobiliers des organisations internationales

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Suite à la décision du Conseil fédéral du 26 juin 2013 de modifier sa politique en matière de soutien aux projets immobiliers des organisations internationales en étendant les possibilités de prêts à la rénovation de bâtiments existants, à savoir des prêts remboursables sur 30 ans et avec des intérêts à des conditions favorables, six demandes de soutien déposées par des organisations internationales sises à Genève ont été approuvées par le Parlement entre mars et décembre 2016⁶.

Cette politique s'est avérée judicieuse, car l'intérêt des organisations internationales à se lancer dans des projets de rénovation de leur siège ou de nouvelles constructions démontre que cette mesure répondait à un besoin effectif. Le fait d'investir dans des bâtiments modernes et pratiques permet d'ancrer ces organisations internationales et leur personnel à Genève et, partant, a renforcé la place genevoise face aux villes hôtes concurrentes tant en Europe que dans le reste du monde. A noter que ces projets réduisent aussi l'empreinte énergétique de ces bâtiments et ont un impact positif sur l'environnement.

Dépenses 2016 à 2018

Le montant total des prêts demandés s'élève à 830 millions de francs, dont 692 millions de francs ont été approuvés par le Parlement. De le total des prêts demandés, 630 millions de francs sont à charge de la Confédération, 180 millions de francs à charge de la ville et du canton de Genève et 20 millions de francs à charge de la FIPOI, lequel a également fait des dons de terrains et de bâtiments. Le coût total des projets se monte à 1,5 milliard de francs.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Prêt FIPOI	18 391 600	39 691 730	107 000 000	98 000 000	263 083 330

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

⁶ La liste des projets immobiliers se trouve en annexe.

Hor­mis le projet de l’Union internationale des télécommunications (UIT), pour lequel le Parlement a approuvé l’octroi d’un prêt pour des études prépara­toires et pour lequel le montant de la rénovation est estimé à 150 millions de francs, les possibles nouveaux projets en matière de construction ou de rénovations de bâtiments dont les organisations internationales sont propriétaires concernent pour les prochaines années l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l’Union postale universelle (UPU). Pour l’OIM, les discussions portent sur des travaux allant de 30 à 50 millions de francs. Concernant l’UPU, le soutien demandé se chiffrerait à un peu plus de 9 millions de francs. Ce projet nécessite toutefois encore de nombreuses clarifications. En ce qui concerne le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), pour lequel des discussions ont eu lieu par le passé concernant un éventuel prêt, il n’est à l’heure actuelle pas prévu de travaux avant 2023.

Outre le travail conséquent mené en collaboration avec les organisations en question, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et les responsables cantonaux et communaux pour analyser et suivre les projets, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), et plus particulièrement la Mission suisse à Genève, doit également assurer un suivi des répercussions de ces projets immobiliers complexes sur le fonctionnement des organisations internationales et des missions permanentes, notamment en termes de mobilité et d’accessibilité. La mission doit aussi assister ces dernières dans les procédures administratives et juridiques générées par les grands projets cantonaux et fédéraux en matière d’aménagement et d’infrastructures, comme par exemple le projet de la route des Nations ou l’extension des voies CFF.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Les demandes d’octroi de prêts immobiliers seront soumises au cas par cas à l’approbation du Parlement par un message spécifique et seront donc traitées séparément du présent message. Pour les prêts déjà mentionnés, les montants suivants sont inscrits à la planification 2020 à 2022.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023*	Total
Prêt FIPOI	80 444 000	40 880 000	40 880 000	40 880 000	203 084 000

* Extrapolation

Soutenir les infrastructures

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Le CICG est un instrument capital de la politique d’accueil de la Confédération. Il appartient à la FIPOI. Depuis plusieurs années, la Confédération le soutient avec environ 6,7 millions de francs par an afin d’offrir la gratuité des salles aux organisations internationales et à certains autres bénéficiaires. Sa rénovation, commencée en 2016 pour un montant de 13 millions de francs avec une contribution de la Confédération, sous la forme d’un crédit d’engagement, de 4 millions de francs pour quatre ans et l’élargissement des prestations gratuites pour un montant de 175 000 francs

par an permettent de le rendre plus concurrentiel, à la pointe de la technologie et en phase avec les utilisateurs.

La Confédération soutient également l'entretien de la Salle William Rappard (SWR) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour un peu moins de 900 000 francs par an, l'entretien du Centre William Rappard (CWR) pour 1,1 million de francs par an pour lequel seuls les frais effectifs sont payés et l'entretien des mesures de sécurité périphérique pour 100 000 francs par an, ce qui correspond à un total d'environ 8,8 millions de francs par an.

Dépenses 2016 à 2018

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
CICG frais de fonctionnement	6 390 000	6 454 000	6 694 000	6 700 000	26 238 000
SWR	863 000	872 000	881 000	850 000	3 466 000
CWR	910 000	335 000	1 063 000	1 100 000	3 408 000
Entretien mesures sécurité périphérique	162 480	141 342	186 000	185 000	674 822
Total	8 325 480	7 802 342	8 824 000	8 835 000	33 786 822

Montant du crédit d'engagement pour la rénovation/modernisation du CICG

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	PF 2020	Total
CICG rénovation/modernisation	750 000	2 000 000	0	400 000	850 000	4 000 000

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Face à la forte concurrence internationale en matière d'accueil de conférences, la poursuite du soutien au CICG, à la SWR et au CWR, ainsi qu'à l'entretien des mesures de sécurité périphérique est nécessaire et doit être poursuivi de manière réduite par rapport aux années précédentes en raison des bénéfices réalisés par la FIPOI. Pour les années 2020 à 2023, la subvention de la Confédération à la FIPOI sera réduite de 700 000 francs par an, soit 2,8 millions de francs sur quatre ans. Elle comprend une réduction de 500 000 francs par an pour le CICG et de 200 000 francs par an pour la SWR.

A l'heure actuelle, le CICG ne peut répondre positivement à toutes les demandes qui lui sont adressées, faute de place. La FIPOI possède un second centre de conférence, le Centre de Conférence de Varembe (CCV) avec des salles plus petites, récemment rénovées, qui répondent particulièrement bien aux besoins des ONG mais sont payantes. Afin de disposer d'un seul centre de conférences, plus grand, disposant d'une politique unique et cohérente, il conviendrait d'appliquer au CCV les mêmes conditions qu'au CICG. Cela engendrerait pour la FIPOI une charge additionnelle d'environ 500 000 francs par an, selon les estimations. Au vu des bénéfices qu'elle fait régulièrement depuis plusieurs années, la FIPOI devrait être en mesure d'absorber ces charges sans aide financière additionnelle de la Confédération.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour ce faire, un budget de 32,4 millions de francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
CICG frais de fonctionnement	6 200 000	6 200 000	6 200 000	6 200 000	24 800 000
SWR	700 000	700 000	700 000	700 000	2 800 000
CWR	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	4 400 000
Entretien mesures sécurité périphérique	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Total	8 100 000	8 100 000	8 100 000	8 100 000	32 400 000

Soutenir la tenue de conférences internationales

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Bien que cela ne constituait pas une mesure précise du message 2016 à 2019, la Confédération, dans le cadre de sa politique des bons offices, a facilité la tenue de plusieurs négociations de paix, à savoir les négociations sur le nucléaire iranien de 2008 à 2015, les négociations interétatiques sur les conflits en Syrie dès 2012 et les négociations intra-syriennes dès 2013, les négociations sur la paix en Libye et au Yémen en 2015 et 2018, ainsi que les discussions sur la réunification de Chypre en 2016 et 2017. La Suisse offre un cadre et des prestations, frais de séjour, protocole, sécurité, visas, répondant aux besoins des parties, et ce de manière efficace et dans des délais très restreints. Il s'agit de conférences sous l'égide de l'ONU qui se sont tenues à Genève et aussi dans divers cantons suisses. Elles ont pris un essor considérable. La Confédération a également offert un soutien financier ou logistique pour des conférences plus traditionnelles organisées par des entités internationales, comme par exemple la 32^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2015 et le Forum sur la gouvernance d'Internet (IGF) en décembre 2017.

Ces conférences ont permis de présenter Genève comme un lieu propice à la discussion et à la résolution de problèmes.

Dépenses 2016 à 2018

Les différences de montants entre les années s'expliquent par la grande fluctuation de ces événements et leur imprévisibilité.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Conférences de paix	2 205 000	1 831 000	2 000 000	2 000 000	8 036 000
Conférences d'organisa-	769 000	1 792 000	2 000 000	2 000 000	6 561 000

tions internationales

Total	2 974 000	3 623 000	4 000 000	4 000 000	14 597 000
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Les montants traditionnellement à disposition de la Confédération pour soutenir la tenue de certaines conférences thématiques organisées par diverses organisations internationales ne suffisent pas à financer en plus la tenue de discussions de paix. Ces conférences de paix étant appelées à perdurer, voire à augmenter ces prochaines années en raison des différentes crises qui sévissent dans le monde, il convient d'assurer la mise à disposition de moyens financiers adéquats. Ceux-ci seront consacrés au financement des frais de séjour, hôtel et nourriture, de salles de conférences, de transports de et vers l'aéroport et de la sécurité par les entreprises de sécurité privée. Ces processus offrent une grande visibilité à la Suisse en ligne avec sa tradition de bons offices, ainsi que des contacts facilités au niveau politique et avec des experts. L'un des atouts de notre dispositif est d'agir dans des délais très restreints, d'être flexible et de s'adapter aux besoins de chaque situation.

Une autre problématique concerne le manque de salles de conférences entre 2021 et 2023 en raison des rénovations dans divers bâtiments d'organisations internationales, et plus particulièrement à l'ONU, qui représente le plus important centre de conférence de la région. Pour combler ce manque, il faudra notamment assurer une meilleure coordination entre les salles existantes et réaliser des partenariats avec d'autres lieux de conférences à Genève et ailleurs en Suisse.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour assurer le soutien aux négociations de paix et aux conférences thématiques d'organisations internationales, 14,1 millions de francs pour quatre ans sont requis et seront intégrés au plafond de dépenses.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Conférences de paix	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	6 400 000
Conférences d'organisations internationales	2 000 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	7 700 000
Total	3 600 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	14 100 000

Optimiser les procédures d'octroi des visas

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Depuis novembre 2014, le DFAE collabore avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour élaborer des mesures juridiques et pratiques afin d'optimiser l'octroi des visas dans le cadre de la Genève internationale et pour réviser la directive 762 concernant les visas dont l'octroi relève de sa compétence. Les nouvelles mesures concernent surtout les délais d'instruction et la facilitation du traitement des demandes des ONG. Le processus de révision de la directive a contribué au renforcement de la collaboration entre les différentes autorités impliquées dans le domaine des visas. Le service des visas de la Mission suisse à Genève s'est renforcé comme

organe d'expertise en matière de visas Genève internationale. Cette révision permet un traitement encore plus efficace des demandes de visas liées à la Genève internationale, ce qui renforce la satisfaction des acteurs internationaux dont les demandes sont croissantes.

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Afin d'assurer la bonne application de la directive 762 révisée, l'offre de cours sur la Genève internationale sera élargie et les principes de la directive révisée seront discutés dans une nouvelle formation pour les responsables des visas. La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte actuelle et n'entraînera pas de conséquences financières.

Améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

La Confédération a poursuivi ses réflexions pour répondre aux besoins et attentes des organisations internationales s'agissant du domaine des privilèges et immunités. Le 11 novembre 2015⁷, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance du 7 décembre sur l'Etat hôte (OLEH)⁸, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, afin d'harmoniser les procédures relatives à l'engagement de personnel étranger par les bénéficiaires institutionnels au sens de la loi du 22 juin 2007 sur l'Etat hôte (LEH)⁹. Il a adopté des adaptations, liées aux facilités d'engagement du personnel, d'accords relatifs aux privilèges et immunités conclus précédemment avec certains bénéficiaires institutionnels comme l'Agence mondiale antidopage (AMA), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'UICN et la conclusion de nouveaux accords relatifs aux privilèges et immunités pour l'ALIPH, le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes, *Interpeace* et *Medicines Patent Pool*. Le régime des privilèges et immunités mis en œuvre par la Confédération à la grande satisfaction des organisations internationales, avec efficacité et rapidité, est un atout majeur. Il a permis de renforcer la Suisse comme lieu d'accueil d'organisations et de conférences internationales. En outre, certains Etats ont adopté ou sont sur le point d'adopter leur propre loi sur ce modèle ou en s'en inspirant.

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

La Confédération poursuivra les mesures visant à améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités en l'adaptant aux éventuels besoins exprimés. La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte actuelle. Les éventuelles conséquences financières seront évaluées en temps voulu, en fonction des projets.

Renforcer la protection extérieure des sites d'organisations internationales

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

⁷ RO 2015 5063

⁸ RS 192.121

⁹ RS 192.12

La Suisse est responsable de la sécurité à l'extérieur du périmètre des organisations internationales, tandis que celles-ci en sont responsables à l'intérieur, notamment en raison de l'inviolabilité des locaux qui leur est conférée. La Confédération et le canton de Genève ont convenu d'une clé de répartition concernant la prise en charge des coûts liés à cette obligation. Ainsi, la Confédération participe à hauteur de 65 % des coûts mentionnés, les 35 % restant étant à la charge du canton de Genève. La Suisse finance ainsi diverses mesures, comme la pose d'éléments architectoniques ou mécaniques visant à empêcher l'intrusion de véhicules et à renforcer le contrôle des personnes et des véhicules aux accès. Cela peut comprendre des aménagements sur le domaine public tels que la suppression de places de stationnement, la pose de bacs végétalisés en béton ou encore l'installation de bornes et de barrières. Les demandes des organisations internationales envers la Suisse, en vue d'un renforcement de la sécurité périphérique de leurs immeubles, sont soumises au préalable à l'appréciation du Service fédéral de sécurité (SFS) du Département fédéral de justice et police (DFJP), qui en établit le bien-fondé. Lorsque des mesures de construction sont jugées nécessaires, elles sont alors réalisées par l'intermédiaire de la FIPOI. Un groupe de travail sur la sécurité périphérique a été institué, qui est présidé par le DFAE et regroupe la Mission suisse à Genève, l'Office fédéral de la police (fedpol), la Brigade de sécurité diplomatique du canton de Genève (BSD), l'Office des bâtiments du canton de Genève et la FIPOI. Il gère les projets et leur planification financière. En 2017, le groupe s'est penché sur la définition d'un processus de travail afin de traiter toutes les demandes de manière uniforme.

Depuis le début des années 2000, divers projets d'un volume total d'environ 24 millions de francs ont déjà été réalisés. Pendant la période couverte par le message 2016 à 2019, un seul projet a été mis en œuvre du début à la fin. Il s'agit du remplacement des bacs à fleurs, à savoir une protection contre véhicules-béliers, devant l'ONUG pour un coût total de 150 000 francs. Les projets de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont en phase d'études avancées. Les projets annoncés dans le message 2016 à 2019 n'ont ainsi pas été réalisés comme prévu car aucune demande concrète n'a été reçue de la part des organisations concernées. Par contre, d'autres demandes ont été adressées au DFAE et sont en bonne voie de mise en œuvre. Pour la période 2016 à 2019, le budget de l'Etat de Genève pour la protection périphérique est de 5,8 millions de francs.

Dépenses 2016 à 2018

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Protection extérieure des sites d'organisations internationales	506 651	0	1 609 000	2 050 000	4 165 651

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Le rôle de la Confédération se concentre désormais sur la coordination et le conseil. Afin de pouvoir répondre rapidement à une requête d'une organisation internationale, les moyens financiers, sous forme d'un crédit d'engagement pluriannuel, actuellement prévus dans la planification budgétaire, doivent être garantis. Suites

aux recommandations de l'audit du CdF d'août 2018, les processus de décision et de gestion de la protection extérieure seront revus.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Etant donné qu'il est difficile de déterminer précisément les projets des organisations, les moyens, à hauteur de 8 millions de francs pour quatre ans, se basent sur une estimation par rapport aux fonds utilisés jusqu'à présent et les besoins à venir.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Protection extérieure des sites d'organisations internationales	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000

Soutenir les organisations non gouvernementales

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Le soutien à l'accueil des ONG provient principalement du canton qui octroie, à certaines conditions, des participations financières au loyer à hauteur de 40 000 francs par an et par ONG. Ces organisations jouent un rôle-clé dans le fonctionnement et le développement de la Genève internationale. Elles sont essentielles dans la recherche de solutions aux enjeux globaux et mènent un travail complémentaire à celui des organisations internationales. La Confédération se doit aussi de veiller à ce qu'elles disposent de conditions-cadres optimales pour leur travail. En collaboration avec le canton, elle a ainsi identifié plus précisément leurs besoins et a soutenu l'élaboration d'une cartographie par le *Global Studies Institute* de l'Université de Genève. Enfin, le Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI) propose un soutien logistique, administratif et une aide à l'hébergement pour les délégués de passage, ainsi que la mise à disposition de salles de travail et de matériel informatique. La coordination entre les différentes entités a très bien fonctionné.

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Le rôle de la société civile et ses liens avec les organisations internationales et les gouvernements est appelé à croître à l'avenir, dans la ligne des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030. Le nombre d'ONG à Genève a d'ailleurs cru ces dernières années, avec une trentaine de nouvelles installations par an en moyenne. Ces entités doivent être mieux encadrées et soutenues. Le Service ONG pour la Genève internationale, intégré au CAGI et financé par le canton de Genève, doit être renforcé et devenir ainsi un centre de référence pour les ONG en leur offrant davantage de prestations de conseil et d'information, en fournissant une aide pratique à l'installation et en jouant le rôle d'interface entre elles et les autorités hôtes, ainsi que les acteurs locaux. Il est important que ce service puisse répondre de manière plus rapide et plus ciblée à leurs besoins.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte et n'entraînera pas de conséquences financières particulières.

Soutenir d'autres activités dans le domaine de l'accueil

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

La Confédération soutient encore d'autres activités dans le domaine de l'accueil. Il s'agit des aides financières pour des associations suisses actives dans ce domaine, pour des réceptions organisées dans le cadre de conférences internationales, pour l'aide à l'installation de nouvelles entités s'établissant en Suisse, pour soutenir les loyers de certaines organisations sises à Genève, ainsi que pour le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) et pour la BSD de la police cantonale genevoise. Le soutien aux associations se monte à 730 000 francs par an dont 520 000 francs au CAGI, 30 000 francs au Club suisse de la Presse (CSP) et 180 000 francs au Centre pour l'éducation et la sensibilisation à la coopération internationale (Fondation Eduki). Les montants consacrés aux réceptions sont entre 450 000 et 500 000 francs par an, à l'installation de nouvelles entités d'environ 1 million de francs et aux loyers de diverses organisations d'environ 2,2 millions de francs. La Confédération octroie une subvention pour le fonctionnement du MICR à hauteur de 1,1 million de francs par an et de 800 000 francs pour le fonctionnement de la BSD. Les soutiens au MICR et à la BSD se font par le biais de deux crédits séparés, qui font partie du plafond de dépenses.

Dépenses 2016 à 2018

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Réceptions d'organisations internationales	450 000	450 000	450 000	450 000	1 800 000
Fondations/associations (CAGI, CSP, Eduki)	730 000	730 000	730 000	730 000	2 920 000
Installation nouvelles entités	985 000	985 000	1 390 000	1 385 000	4 745 000
Subventions aux loyers	2 200 000	2 200 000	2 450 000	2 200 000	9 050 000
MICR (crédit séparé)	1 118 400	1 118 100	1 118 000	1 118 000	4 472 500
BSD (crédit séparé)	800 000	800 000	800 000	800 000	3 200 000
Total	6 283 400	6 283 100	6 938 000	6 683 000	26 287 500

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Les soutiens que la Confédération octroie à ces acteurs seront poursuivis. Ainsi la contribution au CAGI, à la Fondation Eduki et au CSP resteront identiques, à savoir de respectivement 520 000 francs, 180 000 francs et 30 000 francs par an. Pour le soutien aux associations, il s'agit d'un montant de 4,1 millions sur quatre ans. Le soutien pour les réceptions, les nouvelles entités et les loyers resteront dans les mêmes mesures que pour la période 2016 à 2019, à savoir 1,8 million de francs pour quatre ans pour les réceptions, 4 millions de francs pour l'aide à l'installation de nouvelles entités et 9,2 millions de francs pour le soutien aux loyers. Le soutien au MICR reste identique, à savoir 1,1 million de francs par an, soit 4,4 millions de

francs sur quatre ans. Afin d'assurer un fonctionnement optimal, l'équipe de la BSD sera étoffée, passant de quatre à six personnes. Cette augmentation en personnel se justifie par la situation sécuritaire mondiale qui nécessite davantage de mesures. Ainsi la subvention de la Confédération passe de 800 000 francs par an à 1 million de francs par an, soit 4 millions de francs sur quatre ans. La BSD constitue un relais primordial entre les internationaux, la police cantonale et les services de la Confédération compétents en matière de sécurité. Cette unité assiste 24 heures sur 24 les membres de la communauté diplomatique et informe la Mission suisse à Genève des cas impliquant des titulaires de cartes de légitimation du DFAE. Il s'agit d'un important service rendu à la communauté internationale dans le cadre de la politique d'Etat hôte.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Réceptions d'organisations internationales	450 000	450 000	450 000	450 000	1 800 000
Fondations/associations (CAGI, CSP, Eduki)	730 000	730 000	730 000	730 000	2 920 000
Installation nouvelles entités	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Subventions aux loyers	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	9 200 000
MICR (crédit séparé)	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	4 480 000
BSD (crédit séparé)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Total	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	26 400 000

Récapitulatifs des moyens financiers de l'axe 1

Les moyens financiers compris dans le crédit Etat hôte en vue de renforcer le dispositif d'accueil (axe 1) se montent à 72,9 millions de francs et se composent de 3 sous-thématiques.

Axe 1	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2022	Total
Soutien aux infrastructures	8 100 000	8 100 000	8 100 000	8 100 000	32 400 000
Soutien aux conférences/négociations de paix	3 600 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	14 100 000
Soutien aux autres activités dans le domaine de l'accueil	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	28 400 000
Total	18 300 000	18 200 000	18 200 000	18 200 000	72 900 000

A ce total s'ajoute également un crédit-cadre de 8 millions de francs pour quatre ans pour les constructions en vue de renforcer la protection extérieure des sites des organisations internationales.

Crédit-cadre	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Constructions pour le	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000

renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales

Le total des moyens financiers pour l'axe 1 s'élève ainsi à 80,9 millions de francs sur quatre ans.

3.2 Axe 2: développer le réseau de réflexion et de savoir-faire suisse et genevois

Dans un monde marqué par la complexité des défis globaux et la fragmentation de la gouvernance mondiale, il convient de valoriser et de rehausser les capacités de la Genève internationale en favorisant un travail de réflexion, d'interaction et d'action commune par le renforcement des échanges, des coopérations et des synergies entre les divers acteurs.

Mettre en place des plateformes de réflexion

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Élément phare du message 2016 à 2019, le soutien à la création de plateformes avait pour objectif de renforcer les échanges de connaissances, savoir-faire et expériences entre les divers acteurs de la Genève internationale, organisations internationales, secteur privé, ONG, centres académiques, missions permanentes, et d'encourager les coopérations et synergies entre eux afin de renforcer leurs capacités, et ainsi celle de la place genevoise en général, à résoudre les défis de notre temps. Il s'agissait ici de travailler non pas sur les infrastructures, mais sur le potentiel intellectuel et immatériel de la Genève internationale, en privilégiant une approche décloisonnée et en exploitant mieux cet atout particulier que possède la ville, à savoir une concentration unique d'entités internationales sur un tout petit territoire. Une dizaine de plateformes ont ainsi été mises sur pied avec le soutien de la Confédération, dans les domaines de la gouvernance Internet, de la santé globale, de la lutte contre le crime organisé, du désarmement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire, du genre, des liens entre santé, droits de l'homme et substances psychoactives, de l'eau, de la science et technologie et de la mise en œuvre des ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU. A noter que la Confédération soutient également le *Sustainable Development Goal Lab* (SDG Lab), intégré à l'ONUG, qui mène un travail de coordination et une réflexion sur le rôle de Genève pour la mise en œuvre des ODD. La Confédération a aussi soutenu le *Perception Change Project* (PCP) de l'ONU, dont l'objectif est de mieux expliquer le travail mené par cet organisme et les autres organisations à Genève et son impact concret sur la vie des citoyens, mais qui a aussi permis de rapprocher l'ensemble des organisations sises à Genève et de favoriser les échanges et mises en commun de certaines ressources. En ce sens, ce projet a pleinement joué le rôle d'une plateforme.

L'impact général du travail de ces diverses plateformes a été évalué sur la base de différents critères: leur capacité à ancrer à Genève un thème qui n'y était que peu ou pas discuté auparavant, leur attractivité en termes de participation aux événements,

leur sollicitation pour fournir un savoir-faire ou favoriser un dialogue, leur expertise, leur position d'espace neutre favorisant des discussions hors de la polarisation politique, ou encore la visibilité qu'elles ont pu octroyer à la Genève internationale. Il ressort ainsi clairement que la mise sur pied de ces plateformes a représenté un succès de manière générale. Les contacts et les échanges ont été renforcés, des collaborations ont été nouées, des événements et publications ont permis de mieux positionner Genève sur ces thématiques, accroissant ses capacités en tant que centre de gouvernance mondiale à mieux traiter les problématiques de notre temps, tout en lui offrant une visibilité accrue sur la scène internationale. L'objectif de travailler sans œillères s'est avéré tout à fait pertinent et s'inscrit d'ailleurs en droite ligne des efforts menés au niveau mondial par l'ONU et les autres organisations internationales qui visent à de meilleurs échanges, coopérations et synergies entre acteurs internationaux en vue d'une efficacité accrue, comme préconisé dans l'Agenda 2030.

A titre d'exemples

Women at the Table (W@TT)

La plateforme gérée par l'ONG W@TT est active dans les questions de genre qui sont transversales. Elle a notamment lancé le réseau des *International Gender Champions* (IGC) qui veut que ceux qui est en sont membres s'engage pour que leur organisation et les conférences où ils se rendent soient représentatifs en termes de genre. A la 11^e Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2017 à Buenos Aires, 120 Etats membres se sont joints à une déclaration pour promouvoir le rôle des femmes dans le commerce. La déclaration de Buenos Aires est ainsi un exemple d'utilisation de l'expertise de Genève et d'une sollicitation du savoir-faire d'une plateforme pour la résolution d'un défi global et la visibilité de Genève sur la scène internationale.

Geneva Internet Platform (GIP)

La GIP a pour mission d'être une plateforme d'expertise et d'échanges et d'offrir un espace neutre aux débats sur la gouvernance d'Internet. Elle joue le rôle d'un observateur, d'un centre de formation (en ligne et *in situ*) et d'un intermédiaire pour la facilitation des discussions et de contacts. Par le biais de ses activités, elle a fortement contribué au renforcement de Genève comme centre mondial de la gouvernance d'Internet. Elle est devenue un acteur grandement reconnu et s'engage pour les liens entre les différentes plateformes existantes et pour la visibilité de Genève sur la scène internationale. Grâce à cette expertise reconnue, le directeur de la GIP a d'ailleurs été nommé co-directeur du Secrétariat du *High Level Panel on Digital Cooperation*, mis sur pied, en été 2018, par le Secrétaire général des Nations Unies.

Semaine de la paix à Genève (Geneva Peace Week)

Créée en 2014, la Semaine de la paix à Genève est devenue une référence sur l'agenda international. Elle offre chaque année aux experts et à des représentants politiques un espace de dialogue et de réseautage sur la prévention des conflits et la construction de la paix. Facilitée par la *Geneva Peacebuilding Platform*,

l'ONUG et l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID), elle met tout particulièrement en valeur les ressources et les savoir-faire des acteurs de la Genève internationale. Elle constitue un espace unique pour nouer des partenariats sur la paix.

Dépenses 2016 à 2018

Le montant des dépenses engagées est d'environ 3 millions de francs par an.

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Avec les différentes plateformes qui ont été mises en place ces dernières années, de nombreux domaines sont maintenant couverts. La progression en termes de création de plateformes ne sera ainsi, à l'avenir, plus aussi marquée. Il sera par contre nécessaire de veiller à consolider les plateformes existantes, en poursuivant leur financement afin de s'assurer qu'elles puissent continuer à mener et développer leurs activités. Il conviendra aussi de renforcer les échanges et synergies entre les différents pôles de compétences, que ce soit par des événements organisés entre responsables de plateformes et entre directeurs d'agences ou par des cycles d'ateliers sur des thématiques précises et transversales. Il faudra veiller aussi à renforcer les liens entre Genève et les autres centres de gouvernance mondiale, notamment New York et Vienne, de même qu'entre Genève et le *Global South*, afin de positionner Genève dans les discussions mondiales.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour ce faire, un budget de 21,3 millions de francs pour quatre ans est nécessaire. Ce montant correspond aux fonds alloués pour les plateformes en 2019, auxquels s'ajoutent chaque année 250 000 francs qui correspondent au montant annuel moyen que la Confédération octroie généralement pour le fonctionnement d'une plateforme.

Renforcer les capacités de *think tanks*

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Le DFAE a établi en 2015 un partenariat avec le *think tank* suisse *Foraus* (Forum de politique étrangère) afin de créer un *Think Tank Hub* dont l'objectif est, d'une part, de gérer des bureaux mis gratuitement à disposition de *think tanks* suisses ou internationales pour des périodes limitées afin de les encourager à traiter de thèmes abordés à Genève et, d'autre part, d'organiser divers événements de sensibilisation et de réflexion. Un partenariat avec l'IHEID a permis la réalisation de deux conférences: un sommet global des *think tanks* en décembre 2014, en partenariat avec l'*University of Pennsylvania*, et un atelier *Strengthening the UN's Research Uptake* en avril 2016, porté par l'Université des Nations Unies (ONU). Divers sommets thématiques, notamment sur la santé globale, ont également été soutenus.

Tous ces projets ont permis de sensibiliser de nombreux acteurs aux activités menées à Genève, lui donnant ainsi une visibilité certaine, tout en favorisant les réflexions et résolutions de certaines problématiques. Il n'a par contre pas été possible de soutenir l'établissement à Genève de *think tanks* étrangers d'importance, les moyens à investir ayant été jugés trop conséquents.

Dépenses 2016 à 2018

Le montant des dépenses engagées est d'environ 500 000 francs par an.

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

La plus-value des *think tanks* réside dans leur capacité à contribuer substantiellement aux discussions menées à Genève et à faire rayonner les savoirs et savoir-faire de Genève à l'extérieur. Il s'agira de dédier des moyens à la participation ou à l'organisation de conférences et de débats à Genève et de renforcer les collaborations avec les centres académiques suisses.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour le soutien à l'organisation de conférences et de débats ainsi que pour la poursuite du soutien au *Think Tank Hub*, un montant de 800 000 francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

Positionner la Genève internationale dans le traitement des thèmes émergents

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Comme indiqué précédemment, il conviendra à l'avenir de ne pas seulement renforcer la Genève internationale dans ses principaux pôles de compétence traditionnels, mais de la positionner aussi dans le traitement des thèmes émergents. Pour cela, il est nécessaire de donner des impulsions, de créer ou de soutenir la création d'instruments, entités, mécanismes ou processus capables de rapprocher le monde scientifique et technologique d'une part (pôles de recherches, centres académiques, *think tanks*), et le monde diplomatique (organisations internationales et Etats) d'autre part, afin d'identifier les rapides évolutions technologiques et d'appréhender leur impact sur la société d'aujourd'hui et de demain. L'objectif est de pouvoir proposer aux organisations internationales des outils, des méthodes, des processus ou des projets de régulation, et leur permettre ainsi d'assurer leur mandat de régulation mondiale. Si l'on souhaite que Genève reste à l'avenir un centre de gouvernance mondiale pertinent, il est crucial qu'elle se préoccupe de ces thèmes émergents qui auront un impact profond sur nos sociétés et nos modes de vie. A défaut, d'autres centres se développeront ailleurs, dont la pertinence ira croissant avec le temps, aux dépens de Genève. La Suisse se doit d'agir, et de le faire rapidement et de manière conséquente. La fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* vise à positionner la Genève internationale dans ces thèmes émergents. Elle a pour objectif d'anticiper les thèmes à l'agenda de la gouvernance mondiale de demain, d'analyser leur impact sur nos sociétés et de proposer des solutions aux défis globaux.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour la mise sur pied de projets sur les thèmes émergents, un budget de 4 millions de francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

Récapitulatif des moyens financiers de l'axe 2

Dépenses 2016 à 2018

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Plateformes	3 285 000	3 901 000	4 500 000	4 700 000	16 386 000
<i>Think tanks</i>	538 000	650 000	400 000	500 000	2 088 000
Total	3 823 000	4 551 000	4 900 000	5 200 000	18 474 000

L'ensemble des moyens pour la mise en œuvre de l'axe 2 pour 2020 à 2023 se monte à 24,9 millions de francs.

Axe 2	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Plateformes	4 650 000	4 900 000	5 150 000	5 400 000	20 100 000
<i>Think tanks</i>	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
Thèmes émergents	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Total	5 850 000	6 100 000	6 350 000	6 600 000	24 900 000

3.3 Axe 3: viser à l'universalité des représentations des Etats

Disposer à Genève des missions permanentes de l'ensemble des Etats membres des Nations Unies constitue un argument supplémentaire de poids en faveur de l'établissement de nouvelles entités internationales et de la tenue de conférences internationales à Genève, notamment face à New York, où tous les Etats sont représentés.

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Afin d'attirer à Genève les Etats qui ne sont pas encore représentés par une mission permanente, le DFAE a formalisé une offre de soutien qui a évolué au fil du temps et qui comprend en particulier une contribution au loyer des bureaux et au salaire d'un membre du personnel employé localement, la mise à disposition d'un stagiaire, le rappel des possibilités offertes dans le cadre de la double accréditation auprès de l'ONUG et du Conseil fédéral, et le soutien du CAGI. L'offre de la Confédération en la matière est complétée par celle du canton qui soutient le loyer des missions faisant partie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) à hauteur de 3000 francs par mois. Afin de faire connaître cette offre, le DFAE a mené diverses démarches auprès de ces pays par l'intermédiaire de son réseau extérieur, a saisi

l'opportunité de visites à Genève de représentants de haut niveau de ces Etats et a soutenu les efforts de développement des capacités des petits Etats en formant certains de leurs diplomates à la diplomatie multilatérale et en les sensibilisant aux atouts qu'offre une présence à Genève. Le bilan est positif puisque cinq Etats ont ouvert une mission permanente à Genève, à savoir la République des Fidji en janvier 2014, la République du Malawi en octobre 2015, la République coopérative du Guyana en octobre 2016, la République de Vanuatu en février 2018 et la République de Gambie en mars 2018. En outre, la délégation du Forum des Iles Pacifique (FIP) s'est établie en mai 2018. Par ailleurs, d'autres Etats ont fait part de leur intérêt concret à s'établir prochainement. Il s'agit de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga, de Kiribati, du Belize, d'Antigua-et-Barbuda et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Le fait que les Etats fassent preuve d'intérêt démontre que l'offre suisse est attrayante. La présentation de celle-ci donne par ailleurs à notre pays une plus grande visibilité à l'étranger et l'image d'un pays solidaire, prêt à soutenir les petits Etats insulaires, ce qui joue aussi un rôle important et positif dans le cadre de candidatures. Puisque ces Etats disposent de ressources limitées, la durée entre la manifestation d'un intérêt concret et l'ouverture effective d'une mission permanente peut être de plusieurs années.

Dépenses 2016 à 2018

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Universalité	445 000	700 000	856 000	950 000	2 951 000

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Les mesures mises en œuvre vont être poursuivies et s'adapteront aux besoins exprimés par les Etats. Les montants dédiés au financement des différents aspects de l'offre suisse, sont plafonnés et seront réduits progressivement. Il est proposé de continuer à accueillir deux missions par an, ce qui explique la croissance de 200 000 francs par an. Afin de faire connaître l'offre suisse et de sensibiliser les Etats à l'importance de défendre leurs intérêts à Genève, la Confédération soutient les initiatives de partenaires fortement engagés en faveur des petits Etats. Il s'agit du projet *Capacity Development Programme* de la DiploFoundation et du *Government Fellowship Initiative* du Centre de politique de sécurité à Genève (GCSP).

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour l'ouverture de missions permanentes et la sensibilisation à l'importance d'être présent à Genève, un montant de 5,6 millions de francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

Axe 3	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Universalité	1 100 000	1 300 000	1 500 000	1 700 000	5 600 000

3.4 **Axe 4: promouvoir les partenariats et mener une action coordonnée**

La politique d'Etat hôte concerne l'ensemble de la Suisse. S'il est clair que l'essentiel des ressources sont dirigées vers la Genève internationale en raison de sa grande concentration d'organisations internationales, de missions et de délégations permanentes, d'ONG, de conférences internationales et de sa position unique de centre de gouvernance mondiale, d'autres villes et cantons suisses hébergent des organisations et des conférences internationales, que la Confédération peut aussi soutenir le cas échéant. La collaboration avec la France est également importante, du fait des nombreux fonctionnaires internationaux établis en région frontalière et de sa position traditionnelle de soutien à la Genève internationale.

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

Le rapprochement entre la Confédération et le canton de Genève, ainsi qu'avec les cantons de Vaud, de Berne et de Bâle-Ville et avec la France voisine, s'est matérialisé par l'institutionnalisation d'un dialogue régulier avec chacun des partenaires. Cela a permis d'établir des points de contacts clairs, de résoudre certaines difficultés concrètes, dans le domaine des visas et des risques de délocalisation par exemple, de soutenir des projets de candidatures et de développer des synergies entre fédérations sportives internationales (FSI) et organisations internationales.

Les liens avec le secteur académique ont aussi été renforcés par la mise sur pied d'un dialogue régulier avec l'Université de Genève, un tel dialogue existe déjà avec l'IHEID, et de discussions avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Des dialogues en matière de politique d'Etat hôte ont également été développés avec d'autres Etats abritant des organisations internationales, et notamment avec Vienne, Paris et Nairobi.

Dépenses 2016 à 2018

La mise en œuvre de ces mesures n'a pas impliqué de coûts, à l'exception de séminaires avec les FSI pour une moyenne de 20 000 francs par an.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Partenariats	7 000	13 500	50 000	50 000	120 500

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Les mesures mises en œuvre ces dernières années vont être poursuivies, car elles sont aussi sollicitées par les cantons. La collaboration intense qui a été développée toutes ces décennies avec le canton et la ville de Genève, et qui s'est encore renforcée depuis le message 2016 à 2019 avec la création de l'Observatoire commun, va bien entendu continuer. Cet axe traitant des partenariats, la collaboration avec le canton et la ville de Genève est insérée dès à présent dans cet axe-ci et l'axe 6, contenu dans le message 2016 à 2019, est supprimé.

Les discussions avec le secteur académique vont s'intensifier dans le cadre des réflexions sur le positionnement de la Genève internationale sur les thèmes émergents. Les relations avec les autres centres du multilatéralisme vont également

s'élargir, en vue d'un meilleur partage d'information. La coopération toujours plus étroite avec la France sur les questions d'Etat hôte va se poursuivre.

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte et n'entraînera pas de conséquences financières particulières.

3.5 Axe 5: améliorer la communication de et sur la Genève internationale

Le renforcement de la communication sur la Genève internationale contribue à sa visibilité et à une meilleure compréhension de ce qui s'y fait, de ses atouts et apports, et participe ainsi au développement de son attrait et de sa compétitivité.

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

La Confédération a contribué financièrement à diverses expositions, événements et publications en lien avec la promotion de la Genève internationale, ainsi qu'à la production et à la diffusion de courts métrages didactiques par la Radio Télévision Suisse (RTS). Le soutien à la Fondation Eduki et au PCP de l'ONU ont également contribué à mieux faire connaître la Genève internationale et l'importance du travail qui y est mené sur le quotidien des habitants de Suisse et d'ailleurs. La couverture médiatique, les activités organisées autour de la communication à Genève et un élargissement du cercle des acteurs intéressés à s'y associer ont pu être constatés.

Ce phénomène est positivement corrélé à une augmentation de l'intérêt, ce qui crée de la demande pour encore plus d'activités dans une dynamique de cercle vertueux. La Genève internationale est considérée comme un outil de communication pour Présence Suisse (PRS) qui l'a intégrée à sa stratégie 2016 à 2019, adoptée par le Conseil fédéral le 6 juillet 2016¹⁰.

Dépenses 2016 à 2018

Le montant des dépenses est d'environ 200 000 francs par an.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Communication	164 000	177 000	250 000	300 000	891 000

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Cet axe nécessite des améliorations constantes pour maintenir le niveau de l'impact. En étroite collaboration avec l'expertise de PRS, quatre domaines principaux demandent à être davantage développés en matière de promotion et d'information. Le premier concerne la communication numérique et les médias sociaux: il conviendra d'être proactif et de les utiliser pour communiquer directement avec les communautés. Le deuxième concerne le *branding* de la Genève internationale par la création de

¹⁰ www.admin.ch > Le Conseil fédéral > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte la nouvelle stratégie de communication internationale

contenus basés sur des succès, la production de cadeaux protocolaires et l’instauration de partenariats avec de grands événements, comme par exemple le Festival du Film de Locarno et le jubilé des organisations internationales sises en Suisse. Le troisième porte sur le renforcement de la présence à l’étranger dans le réseau d’ambassades et lors d’événements d’envergure, comme les expositions universelles. Finalement, il conviendra de miser sur le sur une approche journalistique qui se penche plus en détails sur des sujets et les présente de manière positive

Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers

Pour le soutien à des projets de tiers, un montant de 400 000 francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses. Les synergies internes et la force du réseau de représentations seront utilisées afin de promouvoir les avantages comparatifs de la Genève internationale en tant que de centre de gouvernance mondiale.

Axe 5	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Activités ponctuelles et médias sociaux	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000

3.6 Axe 6: mener une action coordonnée et informée

Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures

La Confédération et le canton et la ville de Genève ont poursuivi leurs rencontres régulières dans le cadre du Groupe Permanent Conjoint (GPC), aux niveaux technique (GPCT) et politique (GPCP). L’Observatoire commun de la Genève internationale a été créé et assure un *monitoring* régulier en termes notamment de mouvement de personnel et de risques de délocalisation, et vise à régler les divers points de friction. Le groupe informel de réflexion «Genève+», composé de personnalités suisses et étrangères de haut niveau, a poursuivi la réflexion stratégique à long terme sur l’évolution de la gouvernance mondiale et son impact sur la Genève internationale. A plusieurs occasions, les offices du DFAE et d’autres départements ont été sensibilisés à l’importance de la Genève internationale et à la stratégie déployée pour la renforcer dans le cadre de divers événements. Ces différents instruments ont facilité les échanges avec les partenaires-clés de la Confédération dans des domaines variés. Les recommandations du groupe informel «Genève+» constituent des propositions d’action concrètes pour assurer la pertinence de la stratégie d’Etat hôte à l’avenir.

Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées

Etant donné que la collaboration avec le canton de Genève est comprise dès à présent dans l’axe 4 et que les conclusions du groupe de réflexion «Genève +» vont se concrétiser dans l’axe 2, cet axe est supprimé dans la stratégie 2020 à 2023.

3.7 Mesures mises en œuvre par les autorités cantonales et municipales

Le canton de Genève est le principal concerné par la mise en œuvre de la stratégie, à la définition de laquelle il a d'ailleurs contribué. Il soutient la Genève internationale via de nombreux services publics, notamment ceux offerts par la police cantonale. Il intervient aussi par la mise à disposition d'infrastructures, des terrains mis gracieusement à disposition des organisations internationales, des dons de bâtiments ou de parcelles, des prêts pour des projets de rénovation ou de nouvelles constructions, une contribution financière à hauteur de 35 % pour les projets de sécurité périphérique des organisations internationales, des soutiens financiers pour l'accueil des ONG (loyers, projets) et pour le loyer des missions permanentes des PMA, ainsi que pour des projets de communication et des réceptions pour les organisations internationales. Il pilote par ailleurs, sous l'égide de la mission suisse, des groupes de travail impliquant les organisations internationales afin d'améliorer les conditions-cadres en matière d'aménagement, de mobilité, d'énergie et de logement. Le canton soutient également certains projets spécifiques. Il contribue au travail des plateformes et notamment de la *Geneva Internet platform (GIP)*, du *Geneva 2030 Ecosystem* dans le domaine de la finance durable et du programme *Accelerate 2030* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'*Impact Hub*. Le canton est également actif dans la finance durable et a accueilli le secrétariat du réseau des *Financial Centres for Sustainability (FC4S)* et soutiendra son rôle pour le développement de l'expertise locale en la matière.

La ville de Genève fournit aussi de nombreux services et prestations publiques en faveur d'institutions rattachées à la Genève internationale, en appuyant logiquement les manifestations des organisations internationales et ONG, en offrant gracieusement le domaine public, tels que les pavements du Pont du Mont-Blanc, des expositions consacrées aux thématiques onusiennes.

3.8 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation fixés dans le message 2016 à 2019 restent pertinents et sont ainsi reconduits. Ils sont toutefois davantage précisés et complétés par des critères et indicateurs additionnels. La Confédération procédera en 2022 à une évaluation de la mise en œuvre des mesures prévues dans le présent message à l'aide de ces derniers.

Le premier critère a trait au nombre d'acteurs internationaux et conférences internationales en Suisse. Facilement vérifiable, il permet de juger si la stratégie dans son ensemble, qui vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Suisse comme Etat hôte, a porté ses fruits et si les objectifs ont été atteints. Dans ce cadre, différents indicateurs seront pris en compte:

- le maintien ou l'augmentation du nombre d'organisations internationales sises en Suisse;
- l'évolution du nombre et du type de postes au sein des organisations internationales, l'objectif étant de maintenir à Genève surtout les postes avec une plus-value en termes de substance ou de fonction stratégique et décisionnelle

(postes de catégories P, D ou supérieures); la délivrance, par la Mission suisse à Genève, de cartes de légitimation à l'ensemble des fonctionnaires internationaux permet de vérifier précisément ces évolutions;

- l'augmentation du nombre d'ONG présentes à Genève, qui constituent une composante essentielle du tissu de la Genève internationale;
- l'augmentation du nombre de conférences internationales se tenant à Genève; bien que la tenue de celles-ci soient tributaires de nombreux facteurs indépendants de la politique d'Etat hôte de la Confédération, cet indicateur, corrélé aux précédents, peut donner une idée quant à l'attrait de la Genève internationale en termes de tendances.

Le deuxième critère, qui est en lien direct avec l'objectif contenu dans l'axe 2, concerne l'impact de la mise sur pied de plateformes de réflexion et de coopération sur le renforcement des échanges et collaborations à Genève. Bien que leur impact ne soit pas toujours aisé à mesurer du fait que les nombreux contacts et échanges qu'elles auront provoqués auront parfois débouché sur le développement de projets communs sans que cela soit forcément connu de l'Etat hôte, certains critères permettent néanmoins de mesurer leur succès, comme indiqué sous le ch. 2.1.2. Il s'agit de: 1) la capacité des plateformes à ancrer à Genève un thème qui n'y était que peu ou pas discuté auparavant; 2) leur attrait en termes de participation aux événements, sur le plan qualitatif et quantitatif; 3) leur sollicitation par des tiers pour fournir un savoir-faire, une expertise, ou pour favoriser un dialogue; 4) leur position d'espace neutre favorisant des discussions hors de la polarisation politique; 5) la visibilité qu'elles ont pu octroyer à la Genève internationale. L'évaluation positive des activités menées par les plateformes, au regard de leurs rapports périodiques et par l'avis d'experts externes et des collaborateurs de l'administration fédérale, voire d'enquête auprès des utilisateurs, permettra d'évaluer si les objectifs auront été atteints.

Le troisième critère, qui est en lien direct avec l'objectif contenu dans l'axe 3, concerne l'augmentation du nombre de pays représentés à Genève. A l'heure actuelle (décembre 2018), 177 Etats membres des Nations Unies sont représentés à Genève, sur les 193 que compte l'organisation. Compte tenu de l'importance politique que revêt l'universalité des représentations étrangères à Genève, une augmentation du nombre de missions permanentes d'Etats membres des Nations Unies permettra de vérifier si les objectifs sont atteints.

Le quatrième critère, qui est en lien direct avec l'objectif contenu dans l'axe 5, concerne l'amélioration de la visibilité et de la perception de la Genève internationale, à la fois par les acteurs directement concernés et par le public de façon plus générale. Une évaluation positive de ce critère, au regard du nombre de visites à Genève de journalistes, d'étudiants, de parlementaires et d'entreprises privées et de la couverture médiatique du travail des organisations internationales, permettra de vérifier si les objectifs sont atteints. La Mission suisse à Genève est la plupart du temps informée des visites. Elle tient une liste des activités menées et en mesure la couverture médiatique.

4 Conséquences

4.1 Conséquences pour la Confédération

4.1.1 Conséquences financières

L'ensemble des moyens demandés pour la période quadriennale 2020 à 2023 se monte à 111,8 millions de francs, dont un plafond de dépenses de 103,8 millions de francs et un crédit-cadre de 8 millions de francs. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des moyens par axe, puis par crédit.

Plafonds de dépenses, MICR et BSD compris

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
Axe 1	18,3	18,2	18,2	18,2	72,9
Axe 2	5,8	6,1	6,4	6,6	24,9
Axe 3	1,1	1,3	1,5	1,7	5,6
Axe 4	0	0	0	0	0
Axe 5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4
Total plafond de dépenses	25,3	25,6	26,2	26,7	103,8

Plafond de dépenses par crédit

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales A231.0353	23,2	23,6	24,1	24,5	95,4
Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève A231.0354	1,1	1,1	1,1	1,1	4,4
Dispositif sécu. Genève internationale: brigade de sécurité diplomatique A231.0355	1	1	1	1	4
Total plafond de dépenses	25,3	25,7	26,2	26,6	103,8

Crédit-cadre

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
Prestations en matière d'infrastructure et	2	2	2	2	8

travaux visant à améliorer la sécurité
A231.0352

Vue globale

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
Total des moyens demandés dans le message	27,3	27,7	28,2	28,6	111,8
Croissance annuelle					1,7 %

Planification budgétaire 2020 à 2023

A des fins de comparaison, le tableau ci-dessous indique les montants contenus dans la planification budgétaire 2020 à 2023. La valeur de l'année 2023 représente une extrapolation sur la base usuelle d'une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente, et ceci pour le crédit Etat hôte A231.0353 uniquement.

	Planification budgétaire 2020–2023				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales A231.0353	23,6	24,0	24,2	24,4	96,2
Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève A231.0354	1,1	1,1	1,1	1,1	4,4
Dispositif sécu. Genève internationale: brigade de sécurité groupe diplomatique A231.0355	0,8	0,8	0,8	0,8	3,2
Total plafond de dépenses	25,5	25,9	26,1	26,3	103,8

Le plafond de dépenses pour la période quadriennale 2020 à 2023 n'implique pas de moyens supplémentaires par rapport à la planification financière.
La mise en œuvre de la politique d'Etat hôte nécessite les opérations suivantes:

- A. Mettre en place un plafond de dépenses de 103,8 millions de francs**

Le plafond de dépenses ne comprend que des crédits de subvention et n'inclut pas:

- les subventions du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et du DFJP, notamment dans le domaine de la sécurité;
- les prêts pour les rénovations/nouvelles constructions octroyés par la Confédération aux organisations internationales par l'intermédiaire de la FIPOI;
- les subventions accordées pour le fonctionnement des trois centres de sécurité de la Confédération à Genève (GCSP, Centre international de déminage humanitaire – GICHD et Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – DCAF) pour lesquels un message séparé sera présenté au Conseil fédéral en 2018 et transmis aux Chambres fédérales en 2019.

B. Ouvrir un crédit-cadre pour:

- 8 millions de francs pour les constructions destinées au renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales; les moyens nécessaires sont déjà pris en considération dans les plans financiers.

Les éventuels prêts FIPOI relatifs aux constructions ou rénovations des bâtiments des organisations internationales seront demandés par des messages séparés (voir ch. 3.1 et annexes).

4.1.2 Conséquences sur l'état du personnel

Le personnel du DFAE qui s'occupe de la mise en œuvre de la politique d'Etat hôte est réparti dans trois unités organisationnelles.

- La section organisations internationales et politique d'accueil de la Division Nations Unies et organisations internationales pilote la politique d'Etat hôte de la Confédération. Elle coordonne les activités des autorités fédérales et cantonales et veille à ce que les organisations internationales puissent travailler dans les meilleures conditions. La mise en œuvre des mesures prévues dans le présent message incombe à cette section. La section comprend 7 équivalents plein temps (EPT) (état fin 2017).
- La section du droit diplomatique et consulaire de la Direction du droit international public (DDIP) est, entre autre, responsable de la mise en œuvre de la LEH et en particulier du statut juridique en Suisse des organisations internationales, des missions permanentes et de leur personnel. La section comprend 6 EPT (état fin 2017).
- La Division Etat hôte (DEH) au sein de la Mission suisse à Genève assure le suivi opérationnel de l'ensemble des questions liées à la présence en Suisse des organisations internationales, des missions permanentes et de leur per-

sonnel, telles l’immobilier, la sécurité, la délivrance et le retrait de la carte de légitimation du DFAE ou l’octroi de visas destinés aux délégués participant à des réunions diplomatiques à Genève. Elle joue un rôle d’intermédiaire entre la communauté internationale et les autorités hôtes. Cette division comprend 21 EPT (état fin 2017).

Dans l’ensemble, la mise en œuvre de la politique d’Etat hôte occupait, à fin 2017, 34 EPT. Les coûts en personnel se montent à 5,8 millions de francs (charges de l’employeur incluses). Les autres charges d’exploitation sont estimées à 225 000 francs.

Pour la mise en œuvre, le développement et le contrôle des mesures pendant la période 2020 à 2023, du personnel supplémentaire est nécessaire. Il s’agit de 2 EPT, pour un montant de 360 000 francs, charges de l’employeur incluses. Les EPT supplémentaire seront employés à la Mission suisse à Genève. Ces EPT seront compensés au sein du DFAE.

En effet, les tâches de la Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève sont en augmentation constante en raison d’une croissance objective des bénéficiaires de privilèges et immunités et de facilités en matière de visa, soit les 44 000 détenteurs de carte de légitimation du DFAE et les plus de 220 000 délégués par an. Les bons offices de la Suisse pour soutenir l’ONU dans ses efforts de paix, la volonté politique de promouvoir l’universalité des Etats présents à Genève, ainsi que la signature de nouveaux accords sur les privilèges et immunités avec des organisations internationales ont un impact sur la division. Le maintien d’un service correspondant aux ambitions de la Suisse en termes d’accueil d’organisations internationales et de bons offices nécessite une adaptation des ressources.

4.1.3 Inflation

L’estimation du renchérissement pour le plafond de dépenses et le crédit-cadre sont identifiés figure à l’art. 3 de l’arrêté fédéral. L’estimation du renchérissement se base sur le niveau de 102,1 points en octobre 2018 de l’indice des prix à la consommation correspondant à la base de «décembre 2015 = 100 points». Les crédits budgétaires annuels seront adaptés à chaque fois en fonction de l’estimation du renchérissement.

4.2 Conséquences pour le canton et la ville de Genève

La stratégie visant au renforcement de l’attrait et de la compétitivité de la Genève internationale a été définie de manière conjointe entre la Confédération, le canton et la ville de Genève et aura des conséquences financières sur ces entités. Une estimation précise de leur contribution à la mise en œuvre de la stratégie est difficile à l’heure actuelle.

Les conséquences relatives à la mise en œuvre de la stratégie ont été acceptées au niveau politique par le Conseil fédéral, le Conseil d’Etat genevois et le Conseil administratif de la ville de Genève. Le canton de Vaud sera également directement

concerné par la mise en œuvre de l'axe visant à promouvoir les partenariats entre les fédérations sportives internationales sises sur son territoire et les organisations internationales sises à Genève. Les cantons de Bâle et de Berne seront également, dans une moindre mesure, concernés.

4.3 Conséquences économiques

Le renforcement de l'attrait et de la compétitivité de la politique d'Etat hôte de la Suisse aura des répercussions économiques bénéfiques dans la région de l'Arc lémanique et sur la Suisse toute entière. Il s'agit notamment des recettes fiscales et des dépenses des organisations internationales, missions permanentes et ONG, ainsi que de leurs employés. Ceci a un impact sur le PIB et les emplois directs et indirects des régions concernées (cf. ch. 1.3).

Le renforcement du dispositif d'accueil traditionnel et des atouts intellectuels sont nécessaires afin d'éviter des répercussions économiques négatives notamment dues à l'éventuelle délocalisation d'organisations internationales. Cela se traduirait notamment par une diminution d'emplois directs, mais surtout indirects et induits, et par une baisse des dépenses et des investissements des employés internationaux.

5 Relation avec le programme de la législature et avec les stratégies du Conseil fédéral

5.1 Relation avec le programme de la législature

Le projet a été annoncé dans le message du 27 janvier 2016 sur le programme de la législature 2015 à 2019¹¹ et dans l'arrêté fédéral du 14 juin 2016 sur le programme de la législature 2015 à 2019¹².

5.2 Relation avec les stratégies du Conseil fédéral

S'inscrivant dans le cadre de la politique d'Etat hôte de la Suisse, la promotion durable de la Genève internationale fait partie des axes prioritaires de la stratégie de politique étrangère 2016 à 2019 du Conseil fédéral.

6 Aspects juridiques

6.1 Constitutionnalité et légalité

L'Assemblée fédérale est habilitée à voter le présent arrêté financier en vertu de l'art. 167 Cst.

¹¹ FF 2016 981 1102

¹² FF 2016 4999 5004

Conformément à l'art. 18 LEH, la Confédération peut accorder des aides financières et autres mesures de soutien visant notamment à améliorer les conditions d'accueil, de travail, d'intégration et de sécurité en Suisse des bénéficiaires visés à l'art. 19, à mieux faire connaître la Suisse en tant qu'Etat hôte, à promouvoir les candidatures suisses à l'accueil de bénéficiaires visés à l'art. 2, à promouvoir les activités dans le domaine de la politique d'Etat hôte. En outre, conformément à l'art. 20 LEH, ces aides financières ou autres mesures de soutien accordées par la Confédération peuvent être uniques ou périodiques, porter sur le financement de conférences internationales en Suisse, prendre la forme d'aides en nature uniques ou périodiques telles que la mise à disposition de personnel, de locaux ou de matériel, ou constituer en la création d'associations ou de fondations de droit privé et la participation à de telles associations ou fondations. Ainsi, les dépenses concernées sont engagées en vertu des art. 18 et 20 LEH.

6.2 Forme de l'acte à adopter

Aux termes des art. 163, al. 2, Cst. et 25, al. 2, de la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement¹³, l'acte à adopter revêt la forme de l'arrêté fédéral simple, lequel n'est pas sujet au référendum.

6.3 Frein aux dépenses

En vertu de l'art. 159, al. 3, let. b, Cst., l'art 1 du projet d'arrêté (approbation du plafond de dépenses) doit être adopté à la majorité des membres de chaque conseil, car il entraîne de nouvelles dépenses périodiques de plus de 2 millions de francs.

6.4 Conformité à la loi sur les subventions

Les décisions de financement soumises dans le cadre du présent message sont régies par les dispositions de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions (LSu)¹⁴. En vertu de l'art. 5 LSu, le Conseil fédéral doit contrôler périodiquement les aides financières et les indemnités octroyées par la Confédération. Dans son rapport du 30 mai 2008 sur les subventions¹⁵, le Conseil fédéral a posé le principe selon lequel il examinera de façon systématique les subventions dont le financement est soumis au Parlement dans des messages spéciaux, comme c'est le cas dans le présent message.

¹³ RS 171.10

¹⁴ RS 616.1

¹⁵ FF 2008 5651

6.4.1 Importance des aides financières pour la réalisation des objectifs visés

Conformément à l'art. 54 Cst., les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. La politique d'Etat hôte constitue une composante essentielle de la politique étrangère suisse. Dans le cadre de sa longue tradition d'accueil d'organisations internationales, de représentations étrangères et de conférences internationales, la Suisse – comme d'autres pays et conformément aux usages internationaux – leur accorde des privilèges et immunités. La politique d'Etat hôte consiste également à offrir des contributions financières pour soutenir ces entités internationales afin de promouvoir le rôle de la Suisse en tant qu'Etat hôte.

Grâce à sa politique d'Etat hôte, la Suisse participe de façon substantielle au bon fonctionnement des relations internationales dans un cadre pacifique. En même temps, la politique d'accueil de la Suisse lui permet d'avoir une influence sur les relations internationales plus que proportionnelle à son poids. Ainsi, le renforcement de la politique d'Etat hôte est dans l'intérêt de l'ensemble de la Suisse.

Dans le domaine de la politique d'Etat hôte, les incitations financières sont cruciales pour favoriser l'installation et le maintien en Suisse des entités internationales, ainsi que pour le développement de leurs activités, comme cela est indiqué au ch. 3. Les subventions accordées au titre de la LEH permettent de maintenir et de renforcer la position de la Suisse en tant qu'Etat hôte face à la concurrence internationale. Les aides financières sont des aides accordées à titre subsidiaire sous la forme de subventions et de contributions qui sont examinées au cas par cas. Toutes les aides sont soumises aux critères prévus par la LEH (art. 19 à 23) et par les dispositions de l'OLEH puis sont évaluées selon leur pertinence pour promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse. Conformément à l'art. 18 LEH, les aides financières et les autres mesures de soutien visent notamment:

- à améliorer les conditions d'accueil, de travail, d'intégration et de sécurité en Suisse des entités internationales;
- à mieux faire connaître la Suisse en tant qu'Etat hôte;
- à promouvoir les candidatures suisses à l'accueil d'entités internationales, et
- à promouvoir les activités dans le domaine de la politique d'Etat hôte.

Les cantons et les communes, en particulier le canton et la ville de Genève, sont aussi concernés par le renforcement de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Ainsi, la Confédération et le canton se partagent, par exemple, les coûts liés aux infrastructures en rapport avec la sécurité extérieure des immeubles des organisations internationales (selon la clé de répartition suivante: 65 % pour la Confédération et 35 % pour le canton). La protection extérieure des bâtiments des organisations internationales par l'Etat hôte est une obligation qui découle du droit international (voir également le ch. 3.1).

Mesures de sécurité

Le financement des mesures de sécurité correspond à un engagement de la Suisse à fournir un niveau de sécurité adéquats aux acteurs de la Genève internationale dans le cadre de sa politique d'Etat hôte.

MICR

Depuis 1991, la Confédération, conjointement avec le canton de Genève, le CICR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), octroie une aide financière au MICR. Grâce à une administration sérieuse des moyens, ce dernier a un solde équilibré depuis de nombreuses années; sa situation financière est solide. La contribution fédérale est destinée à financer les activités de base du MICR, à savoir les frais administratifs, ainsi que le fonctionnement de l'exposition permanente.

L'activité du MICR, qui jouit d'une grande estime en Suisse et à l'étranger, concerne un domaine central de la politique extérieure suisse, à savoir l'engagement de notre pays dans les questions humanitaires. Il s'agit de valeurs et d'idéaux qui constituent une importante composante de l'identité suisse. La contribution de la Confédération représente presque la moitié des subventions annuelles reçues par le MICR (2 487 375 francs) et couvre un cinquième de ses charges annuelles de fonctionnement. La subvention fédérale est indispensable à son fonctionnement. Une remise en question de l'aide fédérale le placerait dans une situation financière précaire.

BSD

Sur la base des analyses effectuées par le DDPS, le DFJP et le DFAE, et afin d'améliorer la situation sécuritaire à Genève, la Confédération soutient, sur la base de la LEH, à hauteur de 1 million de francs par an la BSD, anciennement Groupe diplomatique, de la police genevoise. Cette unité constitue un relais primordial entre les milieux internationaux, la police cantonale et les services de la Confédération compétents en matière de sécurité. Elle assiste 24 heures sur 24 les membres de la communauté diplomatique et informe la Mission suisse à Genève des cas impliquant des titulaires de cartes de légitimation du DFAE. Elle a également des tâches de formation et de sensibilisation vis-à-vis de la communauté internationale et joue un rôle primordial dans le cadre de l'organisation des bons offices. Ses tâches vont au-delà de la simple protection intérieure et touchent davantage au domaine de la politique d'Etat hôte, en tant qu'instrument de cette politique. Son subventionnement relève dès lors de l'art. 20, let. f, LEH. Une réduction des contributions de la Confédération aurait un effet négatif sur différentes institutions de la Genève internationale. Par ailleurs, sans l'aide de la Confédération, la BSD ne jouirait pas d'une situation financière solide, les grandes conférences internationales, comme la Conférence internationale sur la Syrie (septembre 2016) ou la Conférence sur Chypre (janvier et juillet 2017), n'auraient pas eu lieu en Suisse et la Suisse perdrait en attrait comme siège d'organisations internationales.

6.4.2 Procédure et pilotage de l'octroi des aides

Toute demande de contribution financière fait l'objet d'un examen approfondi pour en déterminer le bien-fondé, la faisabilité, la pertinence et la conformité aux objectifs de la politique d'Etat hôte. D'autre part, toute contribution financière de plus de 5000 francs (hors réception) fait obligatoirement l'objet d'un contrat, qui définit

clairement le niveau de l'aide financière, les modalités de paiement, ainsi que les prestations que le bénéficiaire de la contribution financière doit fournir. Toute aide financière est soumise à la remise, par le bénéficiaire, d'un rapport d'activité et financier, ce qui permet une évaluation intermédiaire de la conformité des prestations fournies avec le contrat.

Bâtiments et mesures de sécurité

Après examen et approbation des demandes, le financement des mesures de sécurité des immeubles des organisations internationales (entretien et construction) fait l'objet d'accords entre les organisations internationales et la FIPOI, d'une part, et entre la FIPOI et le DFAE, d'autre part. Toute demande d'une organisation internationale dans le domaine de la sécurité est soumise à un examen approfondi afin d'en déterminer la pertinence et la faisabilité, et fait l'objet d'une décision spécifique.

CICG et CWR

Les subventions en faveur d'infrastructures telles que le CICG et le CWR sont des engagements pris par la Confédération dans le cadre de sa politique d'Etat hôte. La contribution aux frais de fonctionnement du CICG est fixée pour une période de quatre ans et se base sur une proposition de la FIPOI. La Confédération est représentée au Conseil de fondation de la FIPOI par trois personnes qui contrôlent l'utilisation des fonds et la bonne gestion du CICG. Les subventions octroyées pour la mise à disposition et l'entretien d'infrastructures (salles et centres de conférence) font l'objet de contrats entre le DFAE et la FIPOI.

MICR

La Confédération est représentée au Conseil de fondation du MICR par deux personnes sur un total de seize membres. Le Conseil de fondation a la responsabilité de gérer le MICR, en particulier de définir et fixer les objectifs et de veiller à la gestion appropriée des fonds à disposition.

6.4.3 Nature et temporalité des aides financières

De manière générale, ces mesures, qui peuvent être uniques ou récurrentes, visent à promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse. La nature et la temporalité des aides financières varient en fonction des projets soutenus. Certaines aides financières consistent uniquement en des aides de démarrage, notamment pour les nouvelles entités qui s'installent à Genève. La décision de soutenir un projet ou non dépend de son intérêt pour promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse. La LEH n'est pas limitée dans le temps. Les activités qu'elle prévoit sont donc des tâches permanentes de la Confédération. Les aides financières récurrentes font l'objet de contrôles réguliers conformément aux contrats établis entre le DFAE et le bénéficiaire de l'aide. Conformément à l'art. 27, al. 2, let. b, OLEH, le DFAE décide des aides financières et des aides en nature récurrentes pour une durée maximale de quatre ans jusqu'à hauteur de 2 millions de francs par an. Selon l'art. 27, al. 1, OLEH, le Conseil fédéral décide des aides financières et des autres mesures de soutien dont le coût prévisible est supérieur à 3 millions de francs, s'agissant des contributions uniques,

et supérieur à 2 millions de francs par an, s'agissant des contributions récurrentes. Conformément à l'art. 22 LEH, le Conseil fédéral doit demander l'inscription au budget des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la politique d'Etat hôte. Des crédits d'engagement doivent être demandés pour les obligations dont le financement va au-delà d'un exercice budgétaire. La promotion de la Genève internationale et la stratégie associée constituent des tâches à long terme. Un contrôle des dépenses sur la durée est donc nécessaire, c'est pourquoi un plafond de dépenses pour les années 2020 à 2023 est soumis au Parlement pour approbation.

MICR

La contribution fédérale au MICR fait l'objet d'un contrat pour activité hors projet conclu et renouvelé annuellement. Pour la période 2020 à 2023, un montant total de 4 472 000 francs a été inscrit au budget et au plan financier.

BSD

La contribution du DFAE à la BSD fait l'objet d'un contrat de prestations avec le canton de Genève d'une durée de quatre ans. Pour la période 2020 à 2023, le montant total est de 4 millions de francs. Cette contribution permet de couvrir les salaires des collaborateurs de la brigade.

Glossaire

ALIPH	Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit
AMA	Agence mondiale antidopage
BSD	Brigade de sécurité diplomatique
CAGI	Centre d'Accueil - Genève Internationale
CCV	Centre de Conférences de Varembe
CEI	Commission électrotechnique internationale
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICG	Centre international de conférences Genève
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDH	Centre international de déminage humanitaire
CITES	Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CSP	Club Suisse de la presse
Cst.	Constitution fédérale de la Confédération suisse
CWR	Centre William Rappard
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
DDC	Direction du Développement et de la coopération, DFAE
DDIP	Direction du droit international public, DFAE
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de Justice et Police
DOI	Division Nations Unies et organisations internationales, DFAE
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps
FC4S	Financial Centres for Sustainability
FedPol	Office fédéral de la police, DFJP
FIP	Forum des Iles Pacifique
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
FISCR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Fondation Eduki	Centre pour l'éducation et la sensibilisation à la coopération internationale
Foraus	Forum de politique étrangère
FSI	Fédérations sportives internationales
GCERF	Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience

GCSP	Centre de politique de sécurité
GICHD	Centre international de déminage humanitaire
GIP	Geneva internet Platform
GPC	Groupe permanent conjoint Confédération – République et Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale
GPCT	Groupe permanent conjoint technique. En sont membres pour la Confédération, des représentants de la DOI, de la DDIP et de la Mission suisse à Genève, pour le canton: le délégué à la Genève internationale, des représentants des Départements présidentiel et des finances et de la Chancellerie, un siège a été concédé à la ville de Genève représentée par le service des relations extérieures.
GPCP	Groupe permanent conjoint politique. En sont membres, le Chef du Département fédéral des affaires étrangères, les Chefs de la DOI et de la Mission suisse à Genève, les Conseiller d'Etats des départements Présidentiel, de la sécurité et des finances
IGC	International Gender Champions
IGF	Forum sur la gouvernance d'internet
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
IIIM	Mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé d'assister l'enquête et la poursuite des crimes de droit international les plus graves commis en Syrie
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEH	Loi sur l'Etat hôte
MICR	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MiGe	Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
OCSTAT	Office cantonal de la statistique, Genève
PCP	<i>Perception Change Project</i>
PdD	Plafond de dépenses
PIB	Produit intérieur brut
PITF	Plan intégré des tâches et des finances
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRS	Présence Suisse
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OLEH	Ordonnance sur l'Etat hôte
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
RS	Recueil systématique
RTS	Radio Télévision Suisse
SDG Lab	<i>Sustainable Development Goal Lab</i>
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations, DFJP
SFS	Service fédéral de sécurité, DFJP
SWR	Salle William Rappard
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIGE	Université de Genève
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
W@TT	<i>Women at the Table</i>

Projets de construction et de rénovation d'immeubles d'organisations internationales sises à Genève

Les coûts sont exprimés en millions de francs. Lorsque le canton a fait un don d'une parcelle ou d'un bâtiment, le montant indiqué est une estimation de la valeur monétaire. Le prêt du canton ne tient pas compte des valeurs correspondant à l'octroi de droits de superficie dont la valeur totale est estimée à 532 millions de francs pour environ 620 000 m². Pour l'UIT, les Chambres fédérales n'ont, jusqu'à présent, accordé qu'un prêt pour les études préparatoires. Le Conseil fédéral soumettra en principe le message au Parlement en 2019. Il s'agit donc de chiffres prévisionnels. La décision finale appartiendra au Parlement.

Vue d'ensemble de la planification et du financement des projets de construction et de rénovation

	COI	IFRC	OMMS	OCER	ORGANISATION	UIT ¹	UIT
Coût total du projet	205,6	59,4	250	15	15,5	150	1514,5
Prêt de la Confédération suisse	70	59,4	90,4	9,9	292	107,6	629,3
Don d'une parcelle	0	0	140,0 ²	0	400	150	820,3
Don de construction aux projets	Don d'une parcelle d'une valeur de 28 millions	Don de bâtiment d'une valeur de 27 millions	251,6	Don du bâtiment d'une valeur de 27 millions	1030 ³	42,4	76
Prêt de la PFCO en tant que contrepartie au prêt	0,5%	0%	20 ⁴	0,5%	0%	0%	20
Coût d'achat du prêt	30 ans	50 ans	50 ans	30 ans	30 et 50 ans	50 ans	
Date du prêt	29/09/2016	17/12/2016	29/09/2016	05/12/2016	29/09/2016	05/12/2016	05/12/2016*
Décision du Parlement fédéral							

¹ Jusqu'à présent, les Chambres fédérales n'ont accordé qu'un prêt pour des études préparatoires. Le Conseil fédéral soumettra en principe le message au Parlement en 2019. Il s'agit donc de chiffres prévisionnels. La décision finale appartiendra au Parlement.

² Le Conseil de fondation de la PFCO a décidé le 4 décembre 2015 de consacrer une partie des réserves de la fondation, à savoir 20 millions de francs, au financement d'un prêt à l'UIT, ce qui a permis de conclure un prêt cantonal au montant de 140 millions de francs.

³ Le Conseil fédéral a autorisé le 16 mars 2016 le Conseil de fondation de la PFCO à conclure un prêt de 1030 millions de francs au profit de la Confédération suisse, ce qui a permis de conclure un prêt cantonal au montant de 1030 millions de francs.

⁴ Le Conseil fédéral a autorisé le 16 mars 2016 le Conseil de fondation de la PFCO à conclure un prêt de 20 millions de francs au profit de la Confédération suisse, ce qui a permis de conclure un prêt cantonal au montant de 20 millions de francs.

Etat au 10 janvier 2019

STATUTS
DE LA
FONDATION
GENEVA
Science and Diplomacy Anticipator

PREAMBULE

1. Considérant que la Confédération soutient, à travers sa politique et sa loi sur l'Etat hôte du 22 juin 2007 (LEH), la stratégie conjointe de la Confédération, de la République et canton de Genève et de la Ville de Genève pour renforcer la compétitivité de la Suisse comme Etat hôte des organisations internationales, conformément aux décisions y relatives des autorités fédérales, cantonales et communales compétentes ;
2. Considérant que la politique d'Etat hôte de la Suisse doit pouvoir anticiper les développements des relations internationales et de la gouvernance mondiale, tant en ce qui concerne les thèmes prioritaires que les modalités de la coopération internationale qui seront nécessaires pour y répondre ;
3. Considérant qu'il s'agit dans ce cadre :
 - a) de se donner les moyens de définir les grandes orientations futures et de positionner la Suisse, en tant qu'Etat hôte, comme acteur majeur de ces développements ;
 - b) de fournir au Conseil fédéral, à la République et canton de Genève ainsi qu'à la Ville de Genève les moyens d'adapter les conditions d'accueil, de travail, d'intégration et de sécurité en Suisse au sens de la loi sur l'Etat hôte ;
 - c) de mieux faire connaître la Suisse en tant qu'Etat hôte et les avantages qu'elle peut offrir à un développement harmonieux et efficace des thèmes et actions prioritaires de la gouvernance mondiale;
 - d) de promouvoir les partenariats publics privés ainsi que l'implication de la population mondiale dans l'élaboration de solutions novatrices via le cyberspace.
4. Considérant enfin que la science et la technologie, notamment la convergence à l'échelle mondiale entre les sciences de l'information, les nanosciences, les biosciences et les neurosciences cognitives :
 - a) sont les moteurs d'une accélération économique, sociale et politique sans précédent affectant simultanément l'ensemble des Etats, des populations mondiales ainsi que nos ressources, nos environnements naturels, urbains, industriels et sociaux ;
 - b) que cette accélération nécessite de nouveaux modes de réflexion, d'action, de financement et de gouvernance adaptées à la vitesse de développement et de diffusion des disruptions scientifiques et technologiques actuelles et futures ;
 - c) que Genève, centre important de la gouvernance globale, et que la Suisse, pays neutre, fortement relié au monde, connu pour son excellence scientifique et technologique, peuvent devenir le lieu naturel d'élaboration de solutions d'avenir répondant à la complexité de l'accélération scientifique, technologique, économique et sociale ;
 - d) que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 prévoit à son article 27, «que toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » .
5. Sur cette base, la Confédération suisse, par son Conseil fédéral, et le Canton de Genève, par son Conseil d'Etat, créent la Fondation dénommée Geneva Science and Diplomacy Anticipator régie par les présents statuts, lesquels sont :
 - a) validés par l'Autorité de Surveillance des Fondations de la Confédération (ci-après L'Autorité de surveillance) ;
 - b) approuvés par le Conseil d'Etat du Canton de Genève ;
 - c) approuvés par le Conseil fédéral.

Art. 1 NOM ET SIEGE

1. Il est constitué sous la dénomination « Geneva Science and Diplomacy Anticipator » (ci-après La Fondation), une fondation de droit privé au sens des articles 80 ss du Code civil suisse et régie par les présents statuts.
2. La Fondation est créée conjointement par la Confédération suisse et la République et Canton de

Genève, ci-après les Fondateurs.

3. Le siège de la Fondation est à Genève.

Art. 2 DUREE

La Fondation est créée pour une durée limitée de trois années. Six mois avant l'échéance de la durée, le Conseil de Fondation peut décider à la majorité de deux tiers de l'ensemble des voix, avec l'accord des Fondateurs qui ont un droit de veto, de prolonger la durée de la Fondation pour une période déterminée ou indéterminée. Une prolongation de plus de cinq années ou de durée indéterminée demande le consensus préalable des Fondateurs.

Art. 3 BUTS ET MOYENS

1. La Fondation a pour but de promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse, en créant un instrument permettant simultanément d'identifier les thèmes majeurs de la gouvernance mondiale de demain et de développer les modalités de soutien par lesquelles les différents acteurs internationaux, étatiques ou non, basés à Genève, en Suisse et dans le monde, pourront y répondre ensemble en relevant le défi d'agir au même rythme que l'accélération scientifique et technologique :
 - a) en s'inspirant du fonctionnement du monde des start-ups et du capital-risque ;
 - b) en y associant la grande philanthropie suisse et mondiale ;
 - c) en mobilisant le savoir-faire scientifique et technologique suisse comme outil fédérateur au service de la diplomatie mondiale.
2. A cette fin, la Fondation développe un instrument d'anticipation et d'action, respectivement ses composantes, en privilégiant les partenariats publics-privés d'envergure internationale et les projets à même d'apporter des solutions aux défis technologiques actuels et futurs, d'en faire des opportunités et d'élargir le cercle des bénéficiaires des avancées de la science et de la technologie.
3. La Fondation œuvre dans le cadre des buts fixés.
4. La Fondation n'a pas de but lucratif et ne vise aucun gain.

Art. 4 CAPITAL ET RESSOURCES

1. Les Fondateurs attribuent à parts égales à la Fondation le capital légal initial de 50'000.- CHF en espèces.
2. Le capital peut être augmenté en tout temps par d'autres contributions financières des Fondateurs eux-mêmes ou par toute autre contribution publique ou privée.
3. Le Conseil de Fondation se réserve le droit de refuser l'octroi de ressources en fonction de leur provenance.
4. Le financement de la Fondation obéit aux principes suivants :
 - a) la Fondation ayant comme but général de promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse, la Confédération peut participer au financement des activités de la Fondation, sous réserve des demandes de crédit annuelles et des décisions des organes fédéraux compétents concernant la planification financière ;
 - b) la République et Canton de Genève et la Ville de Genève peuvent participer au financement des activités de la Fondation ;
 - c) le Conseil de Fondation s'emploie en parallèle à augmenter la fortune de la Fondation grâce à d'autres attributions privées ou publiques ;
 - d) le capital total ainsi rassemblé finance l'ensemble des activités de la Fondation (administration, locaux, activités, programmes et projets, etc.) ;
5. La fortune de la Fondation est administrée en vertu de principes commerciaux reconnus.

Art. 5 ORGANES DE LA FONDATION

Les organes de la Fondation sont :

1. le Conseil de Fondation ;
2. la Direction ;
3. l'Organe de révision ;
4. d'éventuelles Commissions consultatives ad hoc, temporaires ou permanentes, dont les compétences seront définies dans un règlement au moment de leur constitution, et soumis à l'Autorité de surveillance pour approbation.

Art. 6 CONSEIL DE FONDATION

1. La Fondation est administrée par un Conseil de Fondation comportant quatre membres au minimum et neuf membres au maximum.
2. Au moins un membre du Conseil de Fondation est un représentant de la Confédération, désigné par le Chef du Département fédéral des Affaires étrangères.
3. Au moins un membre du Conseil de Fondation est un représentant de la République et Canton de Genève, désigné par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Le Conseil d'Etat consulte la Ville de Genève et les parties prenantes de son choix.
4. Outre les représentants de la Confédération et du Canton de Genève conformément aux paragraphes précédents, le Président et le Vice-Président du Conseil de Fondation sont nommés d'un commun accord par les Fondateurs. Leur nomination fait l'objet d'une décision du Conseil fédéral.
5. Les quatre personnes ainsi désignées constituent le premier Conseil de Fondation.
6. Le Président et le Vice-Président de la Fondation choisis par les Fondateurs complètent le premier Conseil de Fondation en fonction du développement des activités de la Fondation jusqu'au maximum de neuf membres conformément au premier paragraphe du présent article. Pour ce faire, ils font notamment appel à des personnes de renom international ayant de forts liens avec la Suisse ou souhaitant les développer, ainsi qu'à des personnalités de la grande philanthropie.

Art. 7 DUREE DE LA PERIODE ADMINISTRATIVE

1. Les membres du Conseil de Fondation sont désignés conformément à l'article 6 pour trois ans, renouvelable.
2. Par la suite, sous réserve des quatre membres désignés par les Fondateurs conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 6, chaque nouveau membre du Conseil de Fondation est nommé par le Conseil de Fondation par cooptation.
3. Si des membres quittent le Conseil de Fondation au cours de la période administrative, d'autres membres doivent être désignés pour le reste de cette période. Pour les Président et Vice-Président, l'article 6 alinéa 4 s'applique. Pour les représentants de la Confédération et de la République et Canton de Genève, l'article 4 alinéas 2 et 3 s'applique.
4. Sous réserve des quatre membres désignés par les Fondateurs, le Conseil de Fondation peut révoquer un membre du Conseil de Fondation en tout temps, une raison importante pour le faire étant notamment le fait que le membre concerné a violé les obligations qui lui incombent vis-à-vis de la Fondation ou qu'il n'est plus en mesure d'exercer correctement ses fonctions.
5. Le Conseil de Fondation décide de la révocation de ses membres par décision des 2/3 des membres du Conseil de Fondation.

Art. 8 COMPETENCES DU CONSEIL DE FONDATION

1. Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est investi des pouvoirs nécessaires à l'administration de celle-ci et représente la Fondation vis-à-vis des tiers.
2. Il a les tâches inaliénables suivantes :
 - a) Réglementation du droit de signature et de représentation de la Fondation.
 - b) Développement au sens de l'article 3 de l'instrument, respectivement de ses composantes, nécessaires pour atteindre les buts de la Fondation.
 - c) Nomination et supervision des organes principaux selon l'article 5 ainsi que nomination d'autres entités consultatives selon besoin.
 - d) Nomination de l'Organe de révision.
 - e) Approbation des comptes annuels.
3. Le Conseil de Fondation a par ailleurs les attributions suivantes:
 - a) Nomination du Directeur ou éventuellement de son remplaçant.
 - b) Adoption de la politique d'engagement du personnel et fixation du statut et de l'échelle de traitement du personnel.
4. Le Conseil de Fondation s'emploie à augmenter la fortune de la Fondation grâce à des contributions privées ou publiques et décide de l'acceptation de celles-ci.
5. Le Conseil de Fondation édicte et approuve les règlements nécessaires à l'organisation, la gouvernance et la gestion de la Fondation. Ceux-ci peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil de Fondation dans le cadre de la détermination du but. Tout règlement et ses modifications requièrent l'approbation de l'Autorité de surveillance.
6. Sous réserve des tâches inaliénables conformément au paragraphe 2 du présent article, le Conseil de Fondation est habilité à déléguer certaines de ses compétences à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers. Il précise leurs attributions dans un règlement.
7. Le Conseil de Fondation décide des indemnités versées aux membres et aux personnes à qui sont déléguées des compétences particulières.

Art. 9 CONVOCATION ET PRISE DE DECISION

1. Le Conseil de Fondation se réunit en principe quatre fois par année ou à la demande du Président ou la Présidente. Les invitations aux séances du Conseil de Fondation doivent généralement être envoyées 30 jours avant la date prévue pour celles-ci.
2. Le Conseil de Fondation prend ses décisions lorsque la majorité des membres sont présents.
3. Les décisions sont prises à la majorité simple, sous réserve des décisions relatives à la révocation des membres conformément à l'article 7, des décisions relatives aux modifications des statuts conformément à l'article 13 et de la décision relative à la prolongation de la durée de la Fondation conformément à l'article 2. En cas d'égalité des voix, le Président ou la Présidente a une voix prépondérante. Les séances et les décisions sont consignées dans un procès-verbal.
4. Les décisions et les votes peuvent aussi être faits ou avoir lieu par voie de circulation pour autant qu'aucun membre ne demande des délibérations orales.
5. Le Conseil de Fondation peut également se réunir et prendre des décisions par téléconférence, visioconférence ou tout autre moyen de communication.

Art. 10 DIRECTION

1. Les compétences du Directeur et de la Direction sont fixées par un cahier des charges qu'adopte le Conseil de Fondation, et sera soumis à l'Autorité de surveillance.

2. Les règlements ainsi que ses modifications doivent être soumis à l'Autorité de surveillance pour approbation.

Art. 11 ORGANE DE REVISION

1. Le Conseil de Fondation nomme, conformément aux dispositions légales pertinentes, un Organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la Fondation et de soumettre un rapport détaillé au Conseil de Fondation en proposant de l'approuver. Il doit en outre veiller au respect des dispositions statutaires (Acte de fondation et règlements) de la Fondation.
2. L'Organe de révision doit communiquer au Conseil de Fondation les lacunes constatées lors de l'accomplissement de son mandat. Si ces lacunes ne sont pas comblées dans un délai raisonnable, il doit en informer le cas échéant l'Autorité de surveillance.

Art. 12 RESPONSABILITE

1. Seule la fortune de la Fondation répond des obligations de celle-ci.
2. Toutes les personnes chargées de l'administration, de la gestion ou de la révision de la Fondation sont personnellement responsables des dommages qu'elles pourraient causer à la Fondation en raison des fautes qu'elles pourraient commettre intentionnellement ou par négligence.
3. Si plusieurs personnes ont l'obligation de réparer un dommage, chacune n'est responsable solidairement avec les autres que dans la mesure où ce dommage peut lui être imputé personnellement en raison de sa propre faute et des circonstances.

Art. 13 MODIFICATION DE L'ACTE DE FONDATION

1. En vertu de l'article 86a CC, les Fondateurs se réservent expressément le droit de modifier le but de la Fondation.
2. Le Conseil de Fondation décide des modifications des présents statuts à la majorité des deux tiers de ses membres, conformément aux articles 85, 86 et 86b CC et les soumet à l'approbation de l'Autorité de surveillance.

Art. 14 ORGANE DE SURVEILLANCE

1. La Fondation est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des Fondations de la Confédération.

Art. 15 DISSOLUTION

1. Il ne peut être procédé à la dissolution de la Fondation que pour les raisons prévues par la loi (articles 88 et 89 CC). Si la Fondation entend requérir la dissolution, une décision unanime du Conseil de fondation est nécessaire.
2. En cas de dissolution, le Conseil de Fondation attribue l'avoir restant à des personnes morales poursuivant un but semblable, qui sont exonérées de l'impôt en raison de leurs buts de service public ou d'utilité publique et qui ont leur siège en Suisse. La restitution de l'avoir de la Fondation aux Fondateurs/Fondatrices est exclue.

Art. 16 ENTREE EN VIGUEUR

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur inscription dans le registre du commerce.